



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

189 EX/NGP/2
PARIS, le 20 février 2012
Anglais et français seulement

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

COMITÉ SUR LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

APPLICATION DES NOUVELLES DIRECTIVES CONCERNANT LE PARTENARIAT
DE L'UNESCO AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

FICHES INDIVIDUELLES

Résumé

En application des nouvelles Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales adoptées par la Conférence générale lors de sa 36^e session (résolution 36/108), et conformément aux Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et d'autres institutions similaires adoptées par la Conférence générale lors de sa 26^e session et amendées lors de ses 28^e et 29^e sessions, et en prolongement du document 189 EX/18 Partie I, la Directrice générale informe de ses décisions d'admission au statut de consultation de **283** ONG partenaires qui bénéficiaient de relations officielles dans le cadre des anciennes Directives, de l'admission au statut de consultation de **21** nouvelles ONG, ainsi que de l'admission aux relations officielles de **3** fondations. La Directrice générale soumet également ses recommandations concernant l'admission au statut d'association de **64** ONG qui bénéficiaient de relations officielles dans le cadre des anciennes Directives.

Le présent document est à examiner en complément du document 189 EX/18 Partie I.

INTRODUCTION

1. La mise en application des Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales adoptées par la Conférence générale par sa résolution 36 C/108, entraîne la reclassification en deux catégories de partenariat, de consultation et d'association, de toutes les ONG partenaires de l'UNESCO qui entretenaient des relations officielles.

2. Conformément au projet de décision qui figure au paragraphe 17 du document 189 EX/18 Partie I, les listes des ONG partenaires figurant dans ce document ont été établies selon les conclusions de l'analyse de chaque dossier d'ONG partenaire et la recommandation ou décision de la Directrice générale selon les cas. Le présent document est donc à examiner en complément du document 189 EX/18 Partie I.

3. En outre, ce document contient les fiches individuelles de chaque ONG partenaire que la Directrice générale propose pour l'admission au statut d'association. Chaque nouvelle ONG admise au statut de consultation et chaque fondation avec qui la Directrice générale a décidé d'établir des relations officielles depuis la 186^e session du Conseil exécutif fait également l'objet d'une fiche individuelle d'information.

I. ONG partenaires proposées pour l'admission au statut d'association

4. La Directrice générale recommande au Conseil exécutif l'admission au statut d'association de **64 organisations non gouvernementales** dont la liste suit. Parmi les organisations proposées, 22 ONG bénéficiaient de relations formelles d'association et 42 de relations formelles de consultation ou de relations officielles opérationnelles dans le cadre des anciennes Directives. Les fiches individuelles figurent dans l'**Annexe I** du présent document.

1. Agence universitaire de la francophonie ;
2. Amnesty International ;
3. Assemblée mondiale de la jeunesse ;
4. Association de l'Asie et du Pacifique Sud pour l'Éducation de base et des adultes ;
5. Association des universités africaines ;
6. Association des universités arabes ;
7. Association des universités du Commonwealth ;
8. Association européenne de l'Université ;
9. Association interaméricaine de la presse ;
10. Association internationale de radiodiffusion ;
11. Association internationale des universités ;
12. Association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information ;
13. Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires ;
14. Caritas Internationalis ;
15. Centre Simon Wiesenthal ;
16. Club de Rome ;
17. Comité de coordination du service volontaire international ;
18. Comité pour la protection des journalistes ;
19. Congrès juif mondial ;
20. Conseil académique du système des Nations Unies ;
21. Conseil des organisations internationales des sciences médicales ;
22. Conseil international de la musique ;
23. Conseil international de la philosophie et des sciences humaines ;
24. Conseil international d'éducation des adultes ;
25. Conseil international des archives ;
26. Conseil international des monuments et des sites ;
27. Conseil international des musées ;
28. Conseil international des sciences sociales ;

29. Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle ;
30. Conseil international pour la science ;
31. Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport ;
32. Conseil latino-américain des sciences sociales ;
33. Conseil mondial de l'eau ;
34. Conseil scientifique international pour le développement des îles ;
35. Fédération africaine des associations de parents d'élèves et étudiants ;
36. Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ;
37. Fédération internationale des journalistes ;
38. Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO ;
39. Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies ;
40. Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs ;
41. Forum des éducatrices africaines ;
42. Institut arabe des droits de l'homme ;
43. Institut international de la presse ;
44. Institut international du théâtre ;
45. Internationale de l'éducation ;
46. Jeune chambre internationale ;
47. Mémorial de la Shoah ;
48. Mouvement international ATD Quart Monde ;
49. Organisation mondiale du mouvement scout ;
50. Pax Romana ;
51. Pen International ;
52. Reporters sans frontières ;
53. Réseau africain de la campagne pour l'éducation pour tous ;
54. Réseau européen des centres de formation d'administrateurs culturels ;
55. Rotary international ;
56. Traditions pour demain ;
57. Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique ;
58. Union des associations internationales ;
59. Union des universités de l'Amérique latine ;
60. Union européenne de radio-télévision ;
61. Union internationale des architectes ;
62. Union internationale des associations et organismes techniques ;
63. Union internationale pour la conservation de la nature ;
64. Union radiophonique et télévisuelle internationale.

II. ONG partenaires admises au statut de consultation

5. La Directrice générale informe le Conseil exécutif de ses décisions d'admettre au statut de consultation de **283 organisations non gouvernementales** qui bénéficiaient dans le cadre des anciennes Directives de relations formelles de consultation ou de relations officielles opérationnelles. Les ONG partenaires admises au statut de consultation sont les suivantes :

1. Academia europaea ;
2. Académie européenne des sciences, des arts et des lettres ;
3. Académie internationale de la céramique ;
4. Academy for Educational Development ;
5. Alliance internationale des femmes ;
6. Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines ;
7. Alliance pour l'éducation LGBT ;
8. Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens ;
9. Alphabétisation solidaire ;
10. Art Education for the Blind/Art Beyond Sight Network ;
11. Assistance à l'intégration des enfants démobilisés ;
12. Association cartographique internationale ;

13. Association catholique internationale de services pour la jeunesse féminine ;
14. Association catholique mondiale pour la communication ;
15. Association des archives audiovisuelles de la région Asie-Pacifique du Sud-Est ;
16. Association des comités privés pour la sauvegarde de Venise ;
17. Association des conseils asiatiques pour la recherche en sciences sociales ;
18. Association des établissements d'enseignement supérieur d'Asie du Sud-Est ;
19. Association des états généraux des étudiants de l'Europe ;
20. Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est ;
21. Association des journalistes européens ;
22. Association des médias des îles du Pacifique ;
23. Association des populations des montagnes du monde ;
24. Association européenne de dyslexie ;
25. Association européenne des étudiants en droit ;
26. Association européenne pour l'éducation des adultes ;
27. Association francophone d'amitié et de liaison ;
28. Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires ;
29. Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles ;
30. Association internationale de linguistique appliquée ;
31. Association internationale de médecine et biologie de l'environnement ;
32. Association internationale de psychologie scolaire ;
33. Association internationale de publicité ;
34. Association internationale des académies des sciences ;
35. Association internationale des arts plastiques ;
36. Association internationale des charités ;
37. Association internationale des critiques d'art ;
38. Association internationale des éducateurs à la paix ;
39. Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication ;
40. Association internationale des étudiants en agriculture ;
41. Association internationale des étudiants en science politique ;
42. Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales ;
43. Association internationale des interprètes de conférence ;
44. Association internationale des juristes démocrates ;
45. Association internationale des Lions Clubs ;
46. Association internationale des professeurs et maîtres de conférences des universités ;
47. Association internationale des recteurs d'universités ;
48. Association internationale des relations publiques ;
49. Association internationale des urbanistes ;
50. Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle ;
51. Association internationale du théâtre amateur ;
52. Association internationale pour la lecture ;
53. Association internationale pour la sauvegarde de Tyr ;
54. Association internationale pour l'échange d'étudiants en vue de l'acquisition d'une expérience technique ;
55. Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire ;
56. Association internationale pour l'évaluation éducative ;
57. Association latino-américaine d'éducation radiophonique ;
58. Association latino-américaine pour les droits de l'homme ;
59. Association littéraire et artistique internationale ;
60. Association mondiale de prospective sociale ;
61. Association mondiale des guides et des éclaireuses ;
62. Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique ;
63. Association mondiale des petites et moyennes entreprises ;
64. Association mondiale des sciences de l'éducation ;
65. Association mondiale pour l'appel islamique ;
66. Association mondiale pour l'école instrument de paix ;

67. Association Montessori internationale ;
68. Association des sociétés de coopération interbalkanique des femmes ;
69. Association panaméricaine des institutions de crédit éducatif ;
70. Association pour la promotion de la diffusion internationale de la presse ;
71. Association universelle d'esperanto ;
72. B'Nai B'rith ;
73. Bureau européen pour les langues moins répandues ;
74. Bureau international catholique de l'enfance ;
75. Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable ;
76. Centre asiatique d'information sur les recherches en communication de masse ;
77. Centre canadien d'étude et de coopération internationale ;
78. Centre catholique international de coopération avec l'UNESCO ;
79. Centre européen universitaire pour la recherche en matière de paix ;
80. Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision ;
81. Centre international de phonétique appliquée ;
82. Centre international d'information pour la terminologie ;
83. Centre séismologique international ;
84. Association pour les échanges éducatifs internationaux de Chine ;
85. Association photographique du folklore de Chine ;
86. CISV international ;
87. Club d'Afrique ;
88. Collèges du monde uni ;
89. Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique ;
90. Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme ;
91. Comité international des arts et traditions populaires ;
92. Comité international des télécommunications de presse ;
93. Comité mondial pour la liberté de la presse ;
94. Commission des églises pour les affaires internationales du conseil œcuménique des églises ;
95. Commission internationale de juristes ;
96. Communauté africaine de culture ;
97. Communauté des universités méditerranéennes ;
98. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs ;
99. Confédération mondiale des activités subaquatiques ;
100. Confédération syndicale internationale ;
101. Conférence mondiale des religions pour la paix ;
102. Conseil arabe de l'enfance et du développement ;
103. Conseil consultatif des organisations juives ;
104. Conseil de la jeunesse pluriculturelle – international ;
105. Conseil européen de recherches sociales sur l'Amérique latine ;
106. Conseil international de la danse ;
107. Conseil international de la musique traditionnelle ;
108. Conseil international de la préparation à l'enseignement ;
109. Conseil international de l'action sociale ;
110. Conseil international des femmes ;
111. Conseil international des femmes juives ;
112. Conseil international des handicapés de la vue ;
113. Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels ;
114. Conseil international des radios-télévisions d'expression française ;
115. Conseil international pour l'éducation ouverte et à distance ;
116. Conseil international pour l'hygiène, l'éducation physique, la récréation, le sport et la danse ;
117. Conseil mondial de la paix ;
118. Conseil mondial de l'artisanat ;
119. Conseil mondial de l'énergie ;

120. Conseil mondial des associations d'éducation comparée ;
121. Consortium international sur les glissements de terrain ;
122. Défense des enfants – international ;
123. Dhaka Ahsania Mission ;
124. Dianova international ;
125. Docomomo international ;
126. Dyslexia International – sharing expertise ;
127. Échange culturel international de jeunesse ;
128. Entraide universitaire mondiale ;
129. Europa nostra ;
130. Association européenne des enseignants d'histoire ;
131. Union des étudiants d'Europe ;
132. Centre d'expertise en identification taxinomique ;
133. Fédération générale des femmes arabes ;
134. Fédération internationale d'astronautique ;
135. Fédération internationale de l'industrie phonographique ;
136. Fédération internationale de la presse périodique ;
137. Fédération internationale des acteurs ;
138. Fédération internationale des architectes paysagistes ;
139. Fédération internationale des archives de télévision ;
140. Fédération internationale des archives du film ;
141. Fédération internationale des associations de personnes âgées ;
142. Fédération internationale des associations de professeurs de sciences ;
143. Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine ;
144. Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs ;
145. Fédération internationale des auberges de jeunesse ;
146. Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active ;
147. Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle ;
148. Fédération internationale des étudiants en pharmacie ;
149. Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales ;
150. Fédération internationale des femmes des carrières juridiques ;
151. Fédération internationale des femmes diplômées des universités ;
152. Fédération internationale des femmes juristes ;
153. Fédération internationale des instituts de l'Europe du Centre-Est ;
154. Fédération internationale des libraires ;
155. Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ;
156. Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques ;
157. Fédération internationale des musiciens ;
158. Fédération internationale des professeurs de français ;
159. Fédération internationale des professeurs de langues vivantes ;
160. Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
161. Fédération internationale des traducteurs ;
162. Fédération internationale des universités catholiques ;
163. Fédération internationale musique espérance ;
164. Fédération internationale pour le planning familial ;
165. Fédération internationale pour le traitement de l'information ;
166. Fédération internationale pour l'économie familiale ;
167. Fédération internationale pour l'éducation des parents ;
168. Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires ;
169. Fédération internationale syndicale de l'enseignement ;
170. Fédération latino-américaine d'associations de facultés de communication sociale ;
171. Fédération mondiale de la jeunesse démocratique ;
172. Fédération mondiale des associations de guides touristiques ;
173. Fédération mondiale des sourds ;

174. Fédération mondiale des travailleurs scientifiques ;
175. Fédération mondiale pour les études sur les futurs ;
176. Fédération syndicale mondiale ;
177. Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants ;
178. Fondation Idis cité de la science ;
179. Fondation pour l'éducation à l'environnement ;
180. Fondation russe pour la paix ;
181. Forum des femmes de la Méditerranée ;
182. Forum européen de la jeunesse ;
183. Forum européen de l'orientation académique ;
184. Friendship Ambassadors Foundation ;
185. Hope 87 (hundreds of original projects for employment) ;
186. Humanité nouvelle ;
187. Inclusion International ;
188. Innovations et réseaux pour le développement ;
189. Institut des affaires culturelles – international ;
190. Institut international de droit humanitaire ;
191. Institut international de la paix ;
192. Institut international de l'océan ;
193. Institut international de statistique ;
194. Institut international d'études administratives de Montréal ;
195. Institut international Jacques Maritain ;
196. International association for continuing engineering education ;
197. Association internationale pour le conseil psychologique ;
198. International conference volunteers – ICVolontaires ;
199. International Coordination Council of Educational Institutions Alumni ;
200. Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction ;
201. Institut international de l'alphabétisation ;
202. Association internationale de police ;
203. Conférence internationale des télévisions de service public ;
204. Systèmes d'information et de documentation sur les droits de l'homme – International ;
205. Internationale des consommateurs ;
206. Internet society ;
207. Internews international ;
208. Jeunesse étudiante catholique internationale ;
209. Jeunesse ouvrière chrétienne internationale ;
210. Jeunesses musicales international ;
211. La maison de sagesse ;
212. Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté ;
213. Maison internationale de la poésie ;
214. Mediacult – Institut international de recherche sur les médias, la communication et le développement culturel ;
215. Fondation pour l'éducation mère-enfant ;
216. Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique ;
217. Mouvement international de la réconciliation ;
218. Mouvement international pour le loisir scientifique et technique ;
219. Mouvement mondial des mères ;
220. National Board for Certified Counselors ;
221. North American National Broadcasters Association ;
222. Observatoire des politiques culturelles en Afrique ;
223. Observatoire international de justice juvénile ;
224. Office international de l'enseignement catholique ;
225. Organisation arabe des droits de l'homme ;
226. Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement ;
227. Organisation continentale latino-américaine des étudiants ;
228. Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques ;

229. Organisation de la télévision ibéro-américaine ;
230. Organisation du baccalauréat international ;
231. Organisation internationale de normalisation ;
232. Organisation internationale du tourisme social ;
233. Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement ;
234. Organisation mondiale de la famille ;
235. Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique ;
236. Organisation mondiale des bouddhistes ;
237. Organisation mondiale des personnes handicapées ;
238. Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire ;
239. Organisation panafricaine des femmes ;
240. Organisation universitaire interaméricaine ;
241. Pax Christi international ;
242. Réseau culturel européen de coopération au développement ;
243. Réseau international de femmes ingénieurs et scientifiques ;
244. Réseau international des organismes d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur ;
245. Réseau international pour la diversité culturelle ;
246. Réseau universitaire chercheurs en danger ;
247. Save the Children International ;
248. Service civil international ;
249. Service de la paix et de la justice en Amérique latine ;
250. SIL international ;
251. Société européenne pour la formation des ingénieurs ;
252. Société internationale d'énergie solaire ;
253. Société internationale pour le développement ;
254. Société internationale pour l'éducation artistique ;
255. Society for Research into Higher Education ;
256. Soroptimist international ;
257. Stichting eifl.net ;
258. Trace Élément-Institut pour l'UNESCO ;
259. Union africaine de radiodiffusion ;
260. Union catholique internationale de la presse ;
261. Union des avocats arabes ;
262. Union ibéro-américaine de municipalités ;
263. Union internationale de la marionnette ;
264. Union internationale de la presse francophone ;
265. Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé ;
266. Union internationale des éditeurs ;
267. Union internationale des étudiants ;
268. Union internationale du notariat ;
269. Union internationale humaniste et laïque ;
270. Union internationale pour la science, la technique et les applications du vide ;
271. Union internationale pour les livres de jeunesse ;
272. Union mondiale des enseignants catholiques ;
273. Union mondiale des étudiants juifs ;
274. Union mondiale des femmes rurales ;
275. Union mondiale des organisations féminines catholiques ;
276. Union mondiale Ort ;
277. Union panafricaine des étudiants ;
278. Union mondiale des arts martiaux ;
279. World Technopolis Association ;
280. World Youth Student and Educational Travel Confederation ;

281. Worlddidac – Association mondiale des éditeurs, fabricants et revendeurs de matériel didactique ;
282. Yachay Wasi ;
283. Zonta International.

III. Nouvelles ONG partenaires admises au statut de consultation depuis la 186^e session du Conseil exécutif

6. La Directrice générale informe le Conseil exécutif de sa décision d'établir des partenariats de consultation avec **21 nouvelles organisations non gouvernementales** dont la liste suit et dont les fiches individuelles figurent dans l'**Annexe II** du présent document :

1. Alliance biblique universelle ;
2. Arterial Network ;
3. Association Cumulus ;
4. Association pour le sport pour tous international ;
5. Association internationale des hydrogéologues ;
6. Association internationale les amis des musées d'Égypte ;
7. Association nationale cultures et traditions ;
8. Association of Moving Image Archivists ;
9. Centre d'étude et de prospective stratégique ;
10. Association européenne d'athlétisme ;
11. Fédération internationale de l'art photographique ;
12. Fondation Sozopol ;
13. Human Variome Project International Limited ;
14. Institut Destree ;
15. Institut des cultures afro-européennes à Paris ;
16. International Society for Chinese Language Teaching ;
17. Kuwait Society for the Advancement of Arab Children ;
18. Campagne latino-américaine pour le droit à l'éducation ;
19. Multi-purpose Women's Cooperative in Qassim ;
20. Organisation pour la paix par le sport ;
21. Transparence International.

IV. Nouvelles fondations en relations officielles avec l'UNESCO depuis la 186^e session du Conseil exécutif

7. La Directrice générale informe le Conseil exécutif de sa décision d'établir des relations officielles avec **trois nouvelles Fondations** pour une période de six ans renouvelable. Ces fondations, dont les fiches individuelles figurent dans l'**Annexe III** de ce document, sont les suivantes :

1. Fondation caritative internationale AMAR ;
2. Centre pour les activités internationales du patrimoine ;
3. Un ordinateur portable par enfant.

ANNEXE I

ONG PARTENAIRES PROPOSÉES POUR L'ADMISSION AU STATUT D'ASSOCIATION

FICHES INDIVIDUELLES

(Pour plus d'informations concernant les objectifs, les activités, etc. des ONG partenaires, veuillez consulter la page Web <http://www.unesco.org/new/en/member-states/ngos-and-foundations/>)

Association – n° 1	
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)	
<i>Date de création :</i>	1990
<i>Siège :</i>	Montréal (Québec), Canada
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1997
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AUF est un partenaire précieux pour les activités de l'UNESCO visant l'enseignement supérieur, car elle lui apporte un soutien tant théorique qu'opérationnel. L'Agence a siégé au Comité international de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur dont le rôle principal est de conseiller le Secrétariat de l'UNESCO sur les projets et les activités à entreprendre pour mettre en œuvre les orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) de 1998. Elle est membre à part entière du Comité directeur de la GIQAC – programme triennal de l'UNESCO et de la Banque mondiale visant à renforcer les moyens d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. En tant que membre de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG, l'AUF a apporté un concours utile aux réunions de cet organe (2003 et 2005). Elle a par ailleurs appuyé les préparatifs de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2005. L'AUF est également présente comme partenaire de certaines Chaires UNESCO et Réseaux UNITWIN (University Twinning and Networking Programme). Enfin, l'Agence assure une plate-forme d'apprentissage à distance pour des spécialistes travaillant dans les ministères compétents, avec des cours offerts par le Pôle de Dakar (service aux pays d'Afrique et à leurs partenaires, à tous les stades d'élaboration et de politiques d'enseignement, sous les auspices de la France et de l'UNESCO Dakar).</p> <p>L'AUF a été un partenaire clé dans la préparation de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009 dans son ensemble et en particulier la table ronde sur l'enseignement supérieur en Afrique. L'AUF est membre du Task Force UNESCO/ADEA créé à l'initiative de l'UNESCO pour organiser les travaux de la table ronde lors de la CMES, ainsi que pour contribuer à la mise en œuvre des recommandations faites à cette occasion. L'AUF, l'UNESCO et l'Association des universités du Commonwealth sont à l'origine de la création de l'Institut panafricain de la gouvernance universitaire, création annoncée lors de la Conférence de 2009. L'AUF siège au Comité de pilotage du programme conjoint UNESCO/Banque mondiale « Global Initiative for Quality Assurance Capacity ».</p>

Association – n° 2			
AMNESTY INTERNATIONAL			
<i>Date de création :</i>	1961	<i>Siège :</i>	Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1995 (reclassement en 1997)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Amnesty coopère avec l'UNESCO dans le domaine de la liberté d'expression. Ainsi, en 2011, l'UNESCO et Amnesty ont procédé au lancement conjoint du Guide pratique pour les écoles et les librairies sur les droits de l'homme. En 2006, le Bureau régional d'Amnesty en Mongolie a traduit et promu le Guide pratique du journaliste édité conjointement par Reporters sans Frontières et l'UNESCO, qui s'emploie à défendre la liberté de la presse en même temps que la sécurité des journalistes. Suite à la conférence d'un membre d'Amnesty, l'Organisation a distribué le Guide aux chaînes de télévision, aux stations de radio, aux journaux, aux écoles de journalisme des universités, aux ONG représentatives des médias et aux fournisseurs d'accès Internet. La Section droits de l'homme et de l'égalité des genres a coopéré régulièrement notamment pour l'organisation du Forum des droits de l'homme à Nantes, qui se tient tous les deux ans. La coopération avec l'Organisation, qui a une réputation internationale solide, est à développer davantage.</p>		

Association – n° 3			
ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE (AMJ) WORLD ASSEMBLY OF YOUTH (WAY)			
<i>Date de création :</i>	1949	<i>Siège :</i>	Melaka, Malaisie
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AMJ mène de nombreuses activités de terrain, des ateliers et des séminaires de formation, privilégiant les groupes prioritaires de l'UNESCO et contribue ainsi de manière régulière aux activités de l'UNESCO dans le domaine de la jeunesse. L'Assemblée mondiale de la jeunesse a participé, à titre d'observateur, au 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO (octobre 2011, Siège de l'UNESCO, Paris). Il s'agit d'une ONG assez active en matière de jeunesse avec laquelle nous pourrions envisager de nombreuses actions conjointes dans le futur.</p> <p>Par ailleurs, l'AMJ est membre de la CCONG/EPT.</p>		

Association – n° 4			
ASSOCIATION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE SUD POUR L'ÉDUCATION DE BASE ET DES ADULTES ASIA SOUTH PACIFIC ASSOCIATION FOR BASIC AND ADULT EDUCATION (ASPBAE)			
<i>Date de création :</i>	1964	<i>Siège :</i>	Mumbai, Inde
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1974 (reclassement en 1996)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Organisation très présente dans la région qu'elle couvre, l'ASPBAE est très active dans sa collaboration avec les programmes régionaux (réseau éducation pour tous, coopération avec UNESCO Bangkok, UIL et ED/EFA).</p> <p>À ce titre, l'ASPBAE a collaboré avec les bureaux de l'UNESCO à New Delhi et à Bangkok à la coordination d'un projet intitulé « Assurer l'intégration de l'alphabétisation et de l'éducation permanente dans les programmes d'EPT : Dialogue sur les politiques entre les pays d'Asie du Sud ». L'ASPBAE est membre de plein droit du Conseil international de l'éducation des adultes</p>		

	<p>(International Council for Adult Education).</p> <p>L'ASPBAE a été depuis 2000 un membre actif de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) et a joué un rôle clé en faisant part des points de vue de la société civile régionale ainsi que des connaissances et de l'expérience nécessaires pour atteindre les populations marginalisées, dans le cadre du partenariat pour l'EPT et des activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation. L'ASPBAE est également étroitement associée au suivi de CONFINTEA VI ainsi qu'aux activités liées à la DNUA. La Secrétaire générale de l'ASPBAE est également membre de l'actuel Groupe ad hoc de la CCONG/EPT chargé de préparer la réunion mondiale de la CCONG/EPT qui aura lieu en 2012.</p>
--	---

Association – n° 5	
ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS AFRICAINES (AUA) ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES (AAU)	
<i>Date de création :</i>	1967
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Siège :</i>	Accra, Ghana
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1976 (reclassement en 1997)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AUA est un des partenaires essentiels de la Section pour la réforme, l'innovation et l'assurance de la qualité pour la conception et l'exécution d'activités dans l'enseignement supérieur, aux niveaux mondial comme régional (Afrique). L'AUA est un partenaire d'exécution pour l'Initiative mondiale UNESCO/Banque mondiale pour les capacités d'assurance qualité (GIQAC). L'AUA est membre du Comité international de suivi de la CMES créé par l'UNESCO pour aider le Secrétariat à concevoir et préparer la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009. L'Association a apporté un concours notable aux travaux de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG, aux conférences internationales sur l'assurance qualité en Afrique, et au Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur sur le plan international. Elle a soutenu les préparatifs de la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur en Afrique (Dakar, novembre 2008), qui prépare la Conférence mondiale de 2009 ; elle est membre de l'Équipe spéciale UNESCO/ADEA qui aide l'UNESCO à préparer la table ronde sur la revitalisation de l'enseignement supérieur en Afrique prévue lors de la Conférence mondiale de 2009.</p> <p>Enfin, elle a participé en y concourant aux réunions de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG tenues en 2003 et 2005. L'AUA est par ailleurs partenaire de certaines des Chaires de l'UNESCO établies en Afrique. Elle est également partenaire actif de la Chaire de l'UNESCO établie à Toulouse sur la Formation appliquée au développement local. Ce partenariat est à développer plus avant dans le Programme UNITWIN et Chaires UNESCO.</p> <p>L'AUA est toujours membre de l'Équipe spéciale UNESCO/ADEA qui a été créée en vue de la CMES 2009 et qui est désormais chargée de contribuer à la mise en œuvre des recommandations formulées à cette occasion, notamment celles qui concernent l'enseignement supérieur en Afrique.</p> <p>Par ailleurs, l'AUA est membre de la CCONG/EPT.</p>

Association – n° 6			
ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ARABES (AUA) ASSOCIATION OF ARAB UNIVERSITIES (AARU)			
<i>Date de création :</i>	1964	<i>Siège :</i>	Amman/Jubeyha, Jordanie
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1974 (reclassement en 1999)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AUA est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur. À ce titre, l'Association a contribué au suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998, et à la deuxième Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur organisée par l'UNESCO en juillet 2009. Elle a également apporté une contribution substantielle aux débats organisés lors de la 9^e réunion de la Consultation collective sur le thème « La contribution de l'enseignement supérieur à la construction d'une société du savoir : le partenariat UNESCO/ONG dans le domaine de l'enseignement supérieur » en 2005. L'AUA a participé à la Conférence préparatoire pour la région arabe, ainsi qu'aux débats de la CMES (Conférence mondiale pour l'éducation supérieure) en 2009, apportant la perspective des universités arabes sur la dynamique nouvelle de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le changement sociétal et le développement. Dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les capacités d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, l'AUA coopère avec l'ANQAHE – le Réseau arabe pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur – et l'AfriQAN – le Réseau africain d'assurance qualité et l'Association des universités africaines.</p> <p>L'Association des universités arabes était représentée par son Secrétaire général, le docteur Saleh Hashem, au Forum sur les classements des universités organisé par l'UNESCO en mai 2011. Le docteur Hashem était l'un des intervenants dans la Session 2 du Forum sur les perspectives institutionnelles concernant les classements et leur impact sur les politiques et la pratique de l'enseignement supérieur.</p> <p>Par ailleurs, l'AUA est membre de la CCONG/EPT.</p>		

Association – n° 7			
ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DU COMMONWEALTH ASSOCIATION OF COMMONWEALTH UNIVERSITIES (ACU)			
<i>Date de création :</i>	1913	<i>Siège :</i>	Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1967 (reclassement en 1997)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'ACU était représentée à la réunion de l'UNESCO « Universitaires sans frontières » en novembre 2005, et les pourparlers sur cette initiative et d'autres ont été poursuivis avec la Division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO. Elle était également représentée à la Conférence UNESCO-ONG de décembre 2006, et a bénéficié du Programme de participation de l'UNESCO en 2004-2005 et 2006-2007. Un membre du personnel de l'Association siège au sous-comité Afrique du Comité des sciences naturelles de la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO. Ce groupe a pour rôle principal de promouvoir dans l'enseignement supérieur le partenariat Royaume-Uni-Afrique en science et technologie. En qualité de coordonnateur du projet CAA-CAAST-Net de coopération entre l'Union européenne et l'Afrique financé par la Commission européenne, le même membre du personnel de l'ACU a des liens officiels avec le groupe des politiques scientifique de l'UNESCO à Paris qui soutient les plans de mise en œuvre scientifiques en Afrique. Elle collabore avec l'UNESCO et l'Agence universitaire de la Francophonie pour mettre au point un programme de pratiques optimales de gouvernance des universités en Afrique. L'ACU a par ailleurs participé au Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la</p>		

	<p>recherche et la connaissance et entretient des liens officiels avec les auteurs de l'analyse comparée des systèmes nationaux de recherche.</p> <p>D'autre part, l'ACU est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur, elle a apporté un concours utile à la planification et la réalisation d'activités de l'UNESCO dans l'enseignement supérieur, surtout des activités de réflexion et de concertation sur des sujets essentiels tels que la réforme, l'innovation, les assurances de qualité et la mobilité.</p> <p>L'Association des universités du Commonwealth, l'Agence universitaire de la Francophonie et l'UNESCO sont à l'origine de la création de l'Institut panafricain de la gouvernance universitaire, création annoncée lors de la Conférence de 2009 par l'UNESCO, le Recteur de l'AUF et le Secrétaire général de l'ACU.</p> <p>Par ailleurs, l'ACU est membre de la CCONG/EPT.</p>
--	---

Association – n° 8	
ASSOCIATION EUROPÉENNE DE L'UNIVERSITÉ EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION (EUA)	
<i>Date de création :</i>	1959
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Siège :</i>	Bruxelles, Belgique
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1967 (reclassement en 1997)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'EUA traite, au niveau européen, de questions portant sur l'internationalisation dans l'enseignement supérieur, l'assurance de qualité, la recherche, la mobilité et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui rejoignent les préoccupations de l'UNESCO à un niveau global. Sa participation à la mise en œuvre des programmes de l'enseignement supérieur est essentielle dans le cadre de la prise en compte des sensibilités et de l'intégration régionale. L'Association européenne de l'université (EUA) coopère ainsi étroitement avec le Bureau régional de l'UNESCO à Bucarest – le CEPES – dont l'EUA est membre du Conseil consultatif.</p> <p>L'EUA a siégé au Comité international de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur depuis sa création en 1999. Elle a apporté un concours au suivi de la Conférence mondiale de 1998 à l'organisation du Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur dans la région Europe : accès, valeurs, qualité et compétitivité qui a eu lieu en mai 2009. Elle a concouru aux activités qui ont abouti à la rédaction des Lignes directrices UNESCO/OCDE pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier. Elle a été représentée à l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998. Enfin, elle est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur et a assisté aux 8^e et 9^e consultations (2003 et 2005) de cet organe.</p> <p>L'Association européenne de l'université est un partenaire précieux de l'UNESCO dans la mise en œuvre des activités d'enseignement supérieur en Europe. Compte tenu de cette orientation régionale, l'Association a collaboré principalement avec le Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (Bucarest) et s'est intéressée à un vaste éventail de domaines thématiques.</p> <p>Par ailleurs, l'EUA est membre de la CCONG/EPT.</p>

Association – n° 9			
ASSOCIATION INTERAMÉRICAINNE DE LA PRESSE INTER-AMERICAN PRESS ASSOCIATION (IAPA)			
<i>Date de création :</i>	1949	<i>Siège :</i>	Miami (Floride), États-Unis d'Amérique
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation en tant que réseau		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1977 (reclassement en 1996)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO entretient une relation dynamique de longue date avec la SIP dans plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et créer un environnement favorable à des médias indépendants et professionnels. Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en coopération avec la SIP des principes d'assistance aux médias par les programmes. Elle a mené une coopération fructueuse avec la SIP qui a été régulièrement invitée à participer aux conférences annuelles organisées par l'UNESCO pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO). En partenariat avec d'importantes ONG et organisations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont la SIP, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias.</p> <p>L'UNESCO entretient de solides relations de travail avec la SIP, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs.</p> <p>Il est à noter en outre que la SIP a participé au Colloque international sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO à Paris en janvier 2011, ainsi qu'à la réunion inter-agences des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en septembre 2011.</p>		

Association – n° 10			
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE RADIODIFFUSION (AIR) INTERNATIONAL ASSOCIATION OF BROADCASTING (IAB)			
<i>Date de création :</i>	1946	<i>Siège :</i>	Montévidéo, Uruguay
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1958 (reclassement en 2002)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO coopère avec l'AIR notamment dans le cadre d'un dialogue régulier sur les radios communautaires et la législation applicable aux médias. Membre du réseau IFEX (Échange international de la liberté de la presse), l'AIR fait également partie d'un groupe de neuf importantes organisations professionnelles des médias (Association mondiale des journaux, Union de la presse du Commonwealth, Association interaméricaine de la presse, Association internationale de radiodiffusion, Institut international de la presse, Fédération internationale de la presse périodique, North American Broadcasters Association, Comité pour la protection des journalistes), qui ont de longue date des relations de coopération avec l'UNESCO. C'est sous l'impulsion de ce groupe que six de ces organisations ont écrit collectivement, en 1996, au Président Clinton et au Premier Ministre John Major pour les inviter à retourner à l'UNESCO.</p>		

Association – n° 11	
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITÉS (AIU) INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES (IAU)	
<i>Date de création :</i>	1949 – Créée à l'initiative de l'UNESCO
<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1951 (reclassement en 1997)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AIU a été durant de nombreuses années membre de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) mais au cours des deux dernières années, l'Équipe des partenariats mondiaux pour l'EPT du Secteur de l'éducation (ED/EFA) a intensifié sa collaboration avec l'Association dans le cadre du projet 2008-2011 de cette dernière sur l'enseignement supérieur et la recherche au service de l'EPT (et des OMD), dont la deuxième phase a été lancée en septembre 2011 et se poursuivra jusqu'en 2015. Afin de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'EPT, la Directrice générale a invité le Président de l'AIU à participer à la 10^e réunion du Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous (mars 2011, Jomtien, Thaïlande). L'AIU a également été représentée à la 5^e réunion de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous de l'UNESCO (CCONG/EPT) (mars 2010, Dhaka, Bangladesh) ainsi qu'à la 11^e réunion du Groupe de travail sur l'éducation pour tous (février 2011, Paris, France).</p> <p>L'AIU est également membre de la Consultation collective des ONG sur l'enseignement supérieur et a été présentée au Forum mondial de l'UNESCO qui a été créé en 2011 afin d'orienter l'élaboration des activités de la CCONG/EPT et de préparer la sixième réunion mondiale de la CCONG/EPT prévue pour l'été 2012.</p> <p>L'AIU est un partenaire important de l'UNESCO pour l'élaboration et le suivi des liens avec l'enseignement supérieur et la recherche au service de l'EPT dans les années à venir. L'AIU devrait également faciliter les contacts et la collaboration avec les universités en vue de renforcer la base de connaissances pour l'EPT, un élément clé de la réforme du mécanisme de coordination de l'EPT.</p>

Association - n° 12	
ASSOCIATION MONDIALE DES JOURNAUX ET DES ÉDITEURS DE MÉDIAS D'INFORMATION (WAN-IFRA) WORLD ASSOCIATION OF NEWSPAPERS AND NEWS PUBLISHERS (WAN-IFRA)	
<i>Date de création :</i>	1948 - Fusion entre WAN et IFRA en 2009
<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1949
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO entretient une relation dynamique de longue date avec la WAN-IFRA en vue de créer un environnement favorable à des médias indépendants et professionnels. Les objectifs consistent à défendre et promouvoir la liberté de la presse et en particulier une presse financièrement indépendante, à promouvoir le dialogue entre les professionnels des médias dans différentes régions et cultures, et enfin à promouvoir la collaboration entre les différentes organisations membres de l'AMJ aux niveaux national, régional et international.</p> <p>Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en collaboration avec l'AMJ des principes d'assistance aux médias par les programmes (voir les déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO). Conjointement avec la WAN-IFRA, l'UNESCO a également organisé en 2007 une grande conférence sur le thème « Les nouveaux médias : la dimension de la liberté de la presse » et a collaboré avec l'AMJ dans le domaine des connaissances relatives à la liberté d'expression, activité qui débouchera bientôt sur la publication d'un kit sur la liberté d'expression. En partenariat avec</p>

	<p>d'importantes ONG et associations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont l'AMJ, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias.</p> <p>En outre, l'UNESCO entretient de solides relations de travail avec la WAN-IFRA, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs. Une coopération s'est également établie dans le cadre des Missions internationales pour la liberté de la presse, par exemple au Népal, au Sri Lanka, aux Maldives, en Afrique de l'Ouest, etc. Il est à noter en outre que la WAN-IFRA a participé au Conseil exécutif de l'UNESCO en 2008 en présentant un exposé au Comité sur les ONG. Par ailleurs, l'UNESCO a soutenu activement les initiatives entreprises par la WAN-IFRA dans le domaine des médias ces trois dernières années. Il est à noter également que la WAN-IFRA a participé au Colloque international sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO à Paris en janvier 2011, ainsi qu'à la réunion inter-agences des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en septembre 2011.</p>
--	---

Association – n° 13	
ASSOCIATION MONDIALE DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES (AMARC) WORLD ASSOCIATION OF COMMUNITY RADIO BROADCASTERS	
<i>Date de création :</i>	1983
<i>Siège :</i>	Montréal (Québec), Canada
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1991 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Au cours des deux dernières années, la collaboration entre l'UNESCO et l'AMARC a été précieuse pour la radio communautaire à travers le monde. Avec le soutien de l'UNESCO, l'AMARC a organisé un atelier destiné à encourager l'adoption de codes de pratiques, et a intégré les recommandations qui en ont découlé dans son Plan stratégique 2011-2014. L'AMARC a organisé la Conférence mondiale des radiodiffuseurs communautaires qui s'est tenue du 8 au 13 novembre 2010 à La Plata, en Argentine, et à laquelle ont participé 10 représentants de médias originaires d'Afrique, des États arabes, d'Asie et du Pacifique, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine et des Caraïbes. En collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Windhoek, la section régionale AMARC Afrique a organisé un atelier régional pour 13 pays africains intitulé « Radios communautaires et développement humain : renforcer les réseaux, émanciper les femmes et améliorer les contenus » et a identifié des mécanismes de tutorat et de partage des connaissances permettant de renforcer les réseaux de radios communautaires existants et les contenus des radios, qui ont également été intégrés dans le Plan stratégique de l'AMARC. L'AMARC participe depuis longtemps auprès de l'UNESCO à la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Elle a participé à une enquête mondiale lancée par l'Espagne en vue de la célébration de la Journée mondiale de la radio et a proposé à ses membres dans 115 pays d'y prendre part. L'AMARC a participé activement à la mise en œuvre de la Grande orientation 9 « Médias » dans le cadre du suivi du SMSI, en jouant le rôle de point focal/modérateur en matière de médias communautaires. L'AMARC a également participé activement à la Conférence internationale de l'UNESCO sur le thème « Radiotélévision et changement climatique » (septembre 2009) et joué un rôle proactif dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de Paris. Les lignes directrices et les outils de l'UNESCO, dont « Les bonnes pratiques dans les médias communautaires », sont disponibles en ligne pour les membres de l'AMARC.</p>

Association – n° 14			
CARITAS INTERNATIONALIS			
Date de création :	1957	Siège :	Cité du Vatican, Italie
Statut précédent :	Relations opérationnelles		
Relations officielles avec l'UNESCO :	1970 (reclassement en 1997)		
Coopération avec l'UNESCO :	Le réseau très important et actif que constitue Caritas fait de cette ONG un partenaire dont le potentiel en termes de coopération opérationnelle est loin d'être pleinement exploité. Suite à des entretiens entre la Directrice générale et les dirigeants de CI et du Secours Catholique (sa branche française), une stratégie multisectorielle de développement de l'action est en cours d'élaboration. Plusieurs secteurs du Secrétariat souhaitent une extension de la collaboration opérationnelle individuelle avec CI au-delà des interactions qui se sont majoritairement produites jusqu'à présent au sein des instances de coopération collective.		

Association – n° 15			
CENTRE SIMON WIESENTHAL (CSW) SIMON WIESENTHAL CENTER (CSW)			
Date de création :	1977	Siège :	Los Angeles, États-Unis d'Amérique
Statut précédent :	Relations de consultation en tant que réseau		
Relations officielles avec l'UNESCO :	1998		
Coopération avec l'UNESCO :	L'UNESCO et le Centre Simon Wiesenthal entretiennent une coopération de longue date. Suite à la résolution 34 C/61 intitulée Mémoire de l'Holocauste, adoptée par la Conférence générale en 2007, le CSW a organisé une série d'activités en coopération avec l'UNESCO. En 2009, le Directeur général a préfacé le manuel sur l'antisémitisme à destination des enseignants intitulé « Stratégies de réponse à l'antisémitisme : un guide de ressources éducatives », conçu par le CSW/YadVashem. Le CSW a contribué à l'élaboration pour le site de l'UNESCO d'une page Internet sur l'éducation à la mémoire de la Shoah lancée en 2008 et à la création d'un CD-ROM lancé en 2009. En 2010, la Directrice générale a envoyé un message aux participants à la VIII ^e Conférence internationale annuelle sur « La tolérance et l'intolérance dans la société moderne » et au deuxième séminaire international sur les « Leçons de la Seconde Guerre mondiale – soixante-cinq ans plus tard » organisés conjointement par l'Université d'État et le Gouvernement de Saint-Petersbourg avec le CSW et sa fondation pour l'éducation Verbe et Lumière-Vigilance de Saint-Petersbourg (Fédération de Russie). Toujours en 2010, l'UNESCO et le CSW ont coorganisé la sixième proclamation annuelle des lauréats du concours littéraire russe sur la Shoah qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO.		

Association – n° 16			
CLUB DE ROME			
Date de création :	1968	Siège :	Winterthur, Suisse
Statut précédent :	Relations de consultation en tant que réseau		
Relations officielles avec l'UNESCO :	1992 (reclassement en 1997)		
Coopération avec l'UNESCO :	En 1998 l'UNESCO et le Club de Rome ont conclu un accord de coopération pour renforcer le rôle de Forum intellectuel de l'UNESCO. Le projet « Pour ceux qui naîtront après nous » adressant des messages aux générations de 2050 a été soutenu par l'UNESCO. L'organisation conjointe à l'ONU de « University of Night » réunissant les représentants gouvernementaux, agences de développement et chefs d'entreprise pour lutter contre la pauvreté. En 2005, l'UNESCO et le Club de Rome ont organisé ensemble une conférence mondiale		

	de trois jours sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le renforcement des capacités au service du développement. Contacts avec l'Unité d'Analyse et de Prévision, et plusieurs secteurs de programme.
--	--

Association – n° 17	
COMITÉ DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL (CCSVI) COORDINATING COMMITTEE FOR INTERNATIONAL VOLUNTARY SERVICE (CCIVS)	
<i>Date de création :</i>	1948
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 2002)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La coopération entre le CCSVI et l'UNESCO est très soutenue, tant par le biais des mécanismes de coopération collectifs que par des projets concrets bilatéraux. Le CCSVI a été élu au Comité de liaison pour les mandats 2005-2007 et 2007-2009 et a été coordinateur et membre de la Commission programmatique mixte (CPM) jeunesse depuis sa création en 2005. Le CCSVI a suivi les travaux de la CCONG (Consultation collective des ONG) et a assisté à la Conférence régionale pour l'alphabétisation à Baku (Azerbaïdjan) en mai 2008. La version française de la publication du BREDAS sur le VIH et le théâtre a été testée en Ouganda en 2005 et le CCSVI a par la suite conçu et développé la version anglaise de la publication en 2006 en coopération avec le Secteur de la culture. Des projets ont été réalisés avec le soutien du Programme de participation en 2003 au Zimbabwe, en 2004 au Kenya, en 2007 au Ghana. En 2008, un projet pilote a été mis en place avec le Centre du patrimoine mondial mobilisant 150 volontaires sur 4 continents. Le CCSVI a participé en tant qu'observateur aux deux derniers Forums des jeunes de la Conférence générale. YSPE a coopéré avec le CCSVI à travers la Commission programmatique mixte jeunesse pour l'organisation d'activités à l'UNESCO dans le cadre de la Journée internationale de la jeunesse 2006. Le WHC et le CCSVI ont collaboré à une initiative pilote intitulée « Projet des Bénévoles du patrimoine mondial - Patrimoine retrouve ses manches » qui vise à mobiliser les jeunes et les organisations pour la jeunesse œuvrant dans le secteur non formel, et à les faire participer à la promotion et à la sauvegarde du Patrimoine mondial.</p> <p>Suite à des échanges initiés par le programme jeunesse, l'UNV (United Nations Volunteer) a collaboré avec le CCSVI et l'OMMS (Organisation mondiale du mouvement scout) pour l'organisation d'un séminaire sur le volontariat des jeunes et l'éducation non formelle, qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO à Paris le 30 juin et le 1^{er} juillet 2011.</p> <p>Par ailleurs, le CCSVI est membre de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT).</p>

Association – n° 18	
COMITÉ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES (CPJ) COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS (CPJ)	
<i>Date de création :</i>	1981
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation en tant que réseau
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1998 (reclassement en 2002)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO entretient une relation dynamique de longue date avec le CPJ dans plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et à créer un environnement favorable à des médias indépendants et professionnels. Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en coopération avec le CPJ des principes d'assistance aux médias par les programmes. Le CPJ a été régulièrement invité à participer aux conférences annuelles organisées par l'UNESCO pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les déclarations de Belgrade,</p>

	<p>de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO). En partenariat avec d'importantes ONG et organisations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont le CPJ, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias.</p> <p>L'UNESCO entretient de solides relations de travail avec le CPJ qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs.</p> <p>L'ONG a également participé à plusieurs initiatives organisées par l'UNESCO, concernant par exemple la sécurité des journalistes ou la liberté d'expression sur Internet. Une coopération s'est également établie dans le cadre des Missions internationales pour la liberté de la presse au Népal, au Sri Lanka, aux Maldives, en Afrique de l'Ouest, etc. Il est à noter également que le CPJ a participé au Colloque international sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO à Paris en janvier 2011, ainsi qu'à la réunion inter-agences des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en septembre 2011.</p>
--	---

Association – n° 19	
CONGRÈS JUIF MONDIAL (CJM) WORLD JEWISH CONGRESS (WJC)	
<i>Date de création :</i>	1936
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 1999)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Le CJM a établi d'étroites relations de travail avec les plus hauts responsables de l'Organisation et il existe certainement d'importantes perspectives pour développer des activités communes dans des domaines intéressant à la fois ED, SHS et CLT. Les activités de ses différentes branches, notamment le Congrès juif européen, sont nombreuses et variées. L'Institut du Congrès juif mondial, établi à Jérusalem, est à la fois un important foyer d'activités scientifiques et un centre international de recherche et de sources de données sur les affaires juives.

Association – n° 20	
CONSEIL ACADÉMIQUE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES (ACUNS) ACADEMIC COUNCIL ON THE UNITED NATIONS SYSTEM	
<i>Date de création :</i>	1987
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2007
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Participation au projet Histoire de l'UNESCO. Des domaines de coopération ont été définis avec ED, SHS et CLT, notamment sur des thèmes tels que l'enseignement supérieur, les droits de l'homme et le dialogue culturel. Le Conseil travaillera en étroite collaboration avec ces secteurs à la mise en œuvre d'activités conjointes. Un membre du Conseil a participé, en tant que panéliste, au Forum international de la société civile organisé pendant la 34 ^e session de la Conférence générale.

Association – n° 21	
CONSEIL DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DES SCIENCES MÉDICALES (CIOMS) COUNCIL FOR INTERNATIONAL ORGANIZATIONS OF MEDICAL SCIENCES (CIOMS)	
<i>Date de création :</i>	1949 (créé par l'UNESCO) <i>Siège :</i> Genève, Suisse
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1961 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Aux termes de ses statuts, le CIOMS est tenu de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, notamment avec l'UNESCO et l'OMS. Afin d'atteindre ses objectifs, le CIOMS a entrepris des programmes à long terme dont il assure la coordination. Parmi eux, les projets « Bioéthique » et « Politique de santé et valeurs humaines : Un dialogue international » sont les plus pertinents au regard de la collaboration avec l'UNESCO.</p> <p>L'actuel Président du CIOMS, le docteur Johannes Van Delden, est membre du Conseil international d'experts pour le Projet d'aide aux comités de bioéthique depuis sa création, et a collaboré activement à la définition du contenu des programmes des formations et en tant qu'enseignant au Ghana et au Kenya.</p> <p>Le CIOMS a invité l'UNESCO à participer à des réunions visant à faire progresser l'agenda sur l'application des principes éthiques et des droits humains dans les milieux cliniques, de recherche et d'enseignement.</p> <p>Le CIOMS entamera bientôt le processus de révision des Lignes directrices internationales d'éthique pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains, et a officiellement proposé à son Conseil de faire participer l'UNESCO à ce processus.</p> <p>L'UNESCO et le CIOMS ont été invités à présenter leurs points de vue sur les questions d'éthique actuelles les plus pertinentes en matière de bioéthique, telles que l'éthique de la recherche : (i) La discussion en mémoire du Professeur Zbigniew Bankowski sur le thème de « La mise en œuvre des principes éthiques dans la médecine, du laboratoire au chevet du patient : Comment le médecin peut-il concilier le traitement de son patient et la recherche scientifique (recherche et éthique) ? ». Ce panel a eu lieu le 30 novembre 2010 au siège de l'OMS à Genève, en Suisse. (ii) Commission présidentielle pour l'étude des enjeux de bioéthique, 18-19 mai 2011, New York, États-Unis d'Amérique. (iii) Conférence sur l'utilisation des placebos dans les essais cliniques, 13-15 juillet 2011, São Paulo, Brésil.</p>

Association - n° 22	
CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE (CIM) INTERNATIONAL MUSIC COUNCIL (IMC)	
<i>Date de création :</i>	1949 <i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1951 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis 2008, le partenariat entre le CIM et l'UNESCO est régi par un accord-cadre pour la période 2008-2013. Parmi les activités entreprises dans ce cadre :</p> <p>(i) La musique, outil de résolution des conflits (2011) – Organisation d'une deuxième conférence (suite à la conférence « Musique en territoires tourmentés » organisée par le CIM en octobre 2008 à Jérusalem, Israël) sur le thème de la pratique de la musique dans les pays en conflit.</p> <p>(ii) Promotion de la diversité des expressions musicales en Afrique (Cameroun, novembre 2010) : (a) Tribune de musique africaine : renforcement du rôle des organismes de radiodiffusion (radios publiques et communautaires) et valorisation de la musique du continent africain ; (b) Le Kolatier, Marché de la musique africaine 2010 : opérations de prestige, organisation de conférences, échanges professionnels.</p> <p>(iii) Création d'un espace régional pour l'éducation musicale (septembre 2010 –</p>

	<p>octobre 2011). Organisation d'une conférence par le Conseil international de la musique des trois Amériques en août 2011 en Argentine sur l'enseignement musical à la lumière des processus culturels actuels.</p> <p>(iv) Villes créatives : Le CIM participe au panel externe chargé d'évaluer les villes candidates du Réseau de villes créatives de l'UNESCO dans le domaine de la musique.</p> <p>(v) Éducation artistique : Sur invitation de l'UNESCO à son congrès de catégorie IV, la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique (mai 2010, Séoul, République de Corée), le CIM a recommandé la participation de quatre experts provenant de différentes régions (Afrique, Europe). Deux membres du Conseil du CIM ont également participé au Comité consultatif international de la Conférence, qui a aidé l'UNESCO à établir la structure conceptuelle et organisationnelle de cette dernière. La participation active du CIM à la Conférence a aidé à sensibiliser la communauté internationale à l'importance de l'éducation artistique.</p> <p>Par ailleurs, le Forum mondial de la musique du CIM (septembre 2011, Tallinn, Estonie) a organisé un panel spécial sur la « mise en œuvre de l'agenda de Séoul : Objectifs pour le développement de l'éducation artistique » en tant que mesure concrète de suivi de la Conférence.</p>
--	--

Association – n° 23

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA PHILOSOPHIE ET DES SCIENCES HUMAINES (CIPSH) INTERNATIONAL COUNCIL FOR PHILOSOPHY AND HUMANISTIC STUDIES (ICPHS)		
<i>Date de création :</i>	1949 (créée à l'initiative de l'UNESCO)	<i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1950 (reclassement en 1996)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Au cours de la période 2008-2011, le partenariat entre l'UNESCO et le CIPSH a été renouvelé à travers la signature d'un nouvel Accord-cadre de coopération. Les activités menées conjointement depuis comprennent la conception et organisation conjointe des Journées mondiales de la philosophie de 2008 et 2009, des rencontres régionales de haut niveau sur l'enseignement de la philosophie en Asie et Pacifique (2009), Afrique (2009) ; Amérique latine et Caraïbes (2009) ; monde arabe (2009) ; Europe et Amérique du Nord (2011) ; la publication de l'édition espagnole du rapport mondial sur l'enseignement de la philosophie, « La philosophie, une école de la liberté » (Mexique 2011) ; la préparation d'une étude de référence sur les critères de classement des publications savantes à l'échelle internationale (2011) ; la préparation de plusieurs études de référence sur la recherche philosophique à travers le monde (2009-2011) ; la participation aux dialogues philosophiques interrégionaux de Hiroshima (2008) et Bangkok (2009) ; la mise au point d'un projet de conférence internationale sur les sciences humaines (2011) ; la participation au comité de pilotage du <i>World Humanities Forum</i> (Busan 2011) et l'accord visant à publier une sélection de ces communications dans un numéro spécial de la revue <i>Diogène</i> ; l'organisation de deux réunions fondatrices dans le cadre du programme « Césaire, Neruda, Tagore » et « Chemins de la pensée » (2009) ; la mise au point des premiers rapports scientifiques du programme « Césaire, Neruda, Tagore » (2010) ; la participation aux Olympiades philosophiques en 2009 (Helsinki), 2010 (Athènes) et 2011 (Vienne). De plus, le partenariat portant sur la revue <i>Diogène</i> a été renforcé à travers la réalisation de numéros thématiques en coopération avec la Section de la philosophie et le Secteur des sciences sociales et humaines.</p> <p>L'Accord-cadre signé entre l'UNESCO et le CIPSH en juillet 2008, dans le cadre de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013, a été complété par une lettre contrat UNESCO/CIPSH pour l'exercice biennal 2010-2011.</p>	

Association – n° 24		
CONSEIL INTERNATIONAL D'ÉDUCATION DES ADULTES (CIEA) INTERNATIONAL COUNCIL FOR ADULT EDUCATION (ICAE)		
Date de création :	1973	Siège : Montévidéo, Uruguay
Statut précédent :	Relations de consultation	
Relations officielles avec l'UNESCO :	1978 (reclassement en 1996)	
Coopération avec l'UNESCO :	<p>Le CIEA a été fondé lors de la 3^e Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes à Tokyo en 1972. Il a participé à la Déclaration sur le droit à l'éducation de la 4^e Conférence internationale de l'UNESCO à Paris, ainsi qu'à l'élaboration de Bulletins spéciaux de préparation à CONFINTEA V, sur l'Éducation des adultes (Hambourg, 1997).</p> <p>La revue « Convergence » de la CIEA invite les auteurs à écrire sur l'éducation en préparation des Conférences UNESCO sur l'éducation des adultes, articles sur l'éducation en mouvement, veille éducative sur genres et éducation, nature et transformation, études de cas sur l'éducation des adultes.</p> <p>Le CIEA a participé activement depuis 2000 à la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous de l'UNESCO (CCONG/EPT) et joue un rôle clé dans la sensibilisation aux objectifs 3 et 4 de l'EPT (l'apprentissage et l'éducation des jeunes et des adultes et l'alphabétisation des adultes), ainsi qu'à l'égalité des sexes dans l'enseignement, un axe de travail majeur du CIEA. En étroite partenariat avec l'UIL, le CIEA participe aussi activement à CONFINTEA VI et à son suivi, ainsi qu'aux activités relatives à la DNUA. En tant que membre fondateur et membre du Conseil international du Forum Social Mondial, le CIEA constitue également un partenaire stratégique majeur. Le Président du CIEA est membre de l'actuel Groupe ad hoc de la CCONG/EPT chargé de préparer la réunion mondiale de la CCONG/EPT qui aura lieu en 2012.</p>	

Association – n° 25		
CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES (ICA) INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES (ICA)		
Date de création :	1948, à l'initiative de l'UNESCO	Siège : Paris, France
Statut précédent :	Relations d'association	
Relations officielles avec l'UNESCO :	1952 (reclassement en 1996)	
Coopération avec l'UNESCO :	<p>L'ICA collabore avec l'UNESCO pour promouvoir la réflexion et les débats internationaux sur les enjeux de la construction de sociétés du savoir pour la communauté internationale des archivistes, ainsi que du renforcement des capacités des professionnels de l'information et de la communication à créer, diffuser et préserver l'information et le savoir. L'ICA est particulièrement actif dans la création, la préservation et le partage de l'information au titre de la politique globale pour la sauvegarde du patrimoine documentaire, notamment dans le cadre du Programme Mémoire du monde.</p>	

Association – n° 26		
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS) INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES (ICOMOS)		
Date de création :	1965	Siège : Paris, France
Statut précédent :	Relations d'association	
Relations officielles avec l'UNESCO :	1966 (reclassement en 1996)	
Coopération avec l'UNESCO :	<p>L'ICOMOS est mentionné dans la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972 en tant qu'un des trois organes consultatifs du Comité du patrimoine mondial, au même titre que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le Centre international d'études pour</p>	

	<p>la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM). Il fournit un conseil professionnel et scientifique au Comité sur tous les aspects du patrimoine culturel. À ce titre, l'ICOMOS est chargé d'évaluer toutes les candidatures présentées par les États parties à la Convention du patrimoine mondial pour l'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial (environ 30 candidatures par an). L'ICOMOS participe également au suivi et à la conservation des biens culturels mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'ICOMOS fournit également des services à un certain nombre d'autres conventions culturelles, notamment la Convention de La Haye de 1954, la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique de 2001 et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003. Les modalités de la collaboration sont définies par un Accord-cadre.</p> <p>L'ICOMOS a été chargé de remplir des tâches définies dans le programme de l'UNESCO relatif à la culture, afin de soutenir des initiatives complémentaires à celles de l'Organisation. Dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de 1972, l'ICOMOS joue un rôle consultatif technique pour l'évaluation des dossiers de candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et le suivi de l'état de conservation des biens culturels inscrits sur la Liste. Au fil des ans, l'ICOMOS a collaboré efficacement avec l'UNESCO et le Centre UNESCO du patrimoine mondial au processus de révision des Orientations, à la réflexion stratégique et à l'analyse des Rapports périodiques des États parties. Il a également collaboré avec l'UNESCO à l'élaboration d'un certain nombre d'autres conventions, notamment celles de 1954, 2001 et 2003, et a participé aux réflexions sur d'autres instruments normatifs tels que la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique. L'ICOMOS participe également à la sensibilisation du public par l'intermédiaire de son Centre de documentation UNESCO-ICOMOS.</p>
--	--

Association – n° 27

CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSÉES (ICOM) INTERNATIONAL COUNCIL OF MUSEUMS (ICOM)		
<i>Date de création :</i>	1946	<i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1949 (reclassement en 1996)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le partenariat entre l'UNESCO et l'ICOM est régi par un Accord-cadre valable jusqu'en 2013. Pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011, l'ICOM a reçu le soutien de l'UNESCO pour assurer la gestion du Centre d'information UNESCO-ICOM. La contribution financière accordée jusqu'à présent par l'UNESCO au Centre de documentation de l'ICOM n'a pas pu être reconduite pour l'exercice biennal 2012-2013.</p> <p>Comme suite aux événements récents dans la région arabe, une mission conjointe d'urgence ICOM/UNESCO a été décidée lors de la réunion d'experts organisée à la demande de la Directrice générale le 15 mars 2011. La mission s'est rendue en Égypte en mars 2011 pour évaluer les dégâts subis par les collections des musées immédiatement après la chute du gouvernement. Elle s'est déroulée avec succès, faisant rapport sur la situation et proposant une stratégie d'action.</p> <p>De même, l'ICOM s'est montré particulièrement efficace dans la collecte d'informations sur la situation des musées en Haïti suite au tremblement de terre de janvier 2010, grâce à son implication renforcée au sein de l'Organisation du Bouclier Bleu. Des représentants d'ICOM ont également participé à la première réunion du Comité international de coordination pour la sauvegarde et la promotion de la culture haïtienne en juin 2010. En 2010, l'UNESCO a collaboré avec l'ICOM pour la création d'une « Liste Rouge d'urgence des biens culturels haïtiens en péril », suite au tremblement de terre.</p> <p>La Journée internationale des musées, célébrée le 18 mai de chaque année, a été lancée par l'ICOM en 1977. En liaison avec les bureaux hors Siège de</p>	

	<p>L'UNESCO, la Section des musées a accompagné l'ICOM dans la promotion annuelle de la Journée internationale des musées. Le patronage de l'UNESCO a été accordé à « La Nuit européenne des musées », organisée dans le cadre de la Journée internationale des musées. L'UNESCO a participé à ce rendez-vous culturel en 2009, 2010 et 2011.</p> <p>L'ICOM a contribué au renforcement du programme de la Section des musées, notamment par la promotion et le développement des musées et de la profession muséale à l'échelle internationale. L'UNESCO (Secteur de la culture) envisage une coopération plus étroite avec l'ICOM particulièrement dans des cas de crises et de conflits où le patrimoine culturel est souvent pris pour cible ou menacé de trafic illicite.</p>
--	--

Association – n° 28	
CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES (CISS) INTERNATIONAL SOCIAL SCIENCE COUNCIL (ISSC)	
<i>Date de création :</i>	1952
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1953 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis sa création, le CISS entretient d'étroites relations de travail avec l'UNESCO. Au cours de la période 2002-2007, ce partenariat a été défini par les dispositions d'un accord-cadre. Conformément à cet accord, le CISS a exécuté un ensemble d'activités qui ont facilité la communication et la diffusion des informations parmi les spécialistes des sciences sociales dans le monde, contribué au renforcement des capacités en sciences sociales dans les pays en développement, identifié et préconisé de nouvelles priorités de recherche en sciences sociales, encouragé les recherches interdisciplinaires et les actions de plaidoyer en coopération, contribué à favoriser le rôle des sciences sociales dans l'élaboration des politiques publiques, fait du lobbying en faveur des sciences sociales, et amélioré l'efficacité de l'utilisation de ses ressources et de celles de ses membres.</p> <p>L'UNESCO bénéficie d'un accès à l'expertise d'un grand nombre d'organismes de recherche et de chercheurs individuels, ainsi que d'instituts de recherche en sciences naturelles, ce qui facilite la coopération intersectorielle. Au cours du dernier exercice biennal, le CISS est devenu moins dépendant de l'UNESCO sur le plan financier. Un deuxième Accord-cadre entre le CISS et l'UNESCO a été signé en 2008. Dans le cadre de cet accord général, un contrat est établi chaque année qui définit les tâches concrètes que le CISS devra exécuter en contribution au programme de travail de SHS. Ces activités consistent notamment à produire régulièrement un Rapport mondial sur les sciences sociales, à entreprendre des initiatives de recherche spécifiques et à organiser un Forum mondial des sciences sociales.</p> <p>En 2009, le CISS a organisé en collaboration avec l'Université de Bergen et le Centre Stein Rokkan, à Bergen, le Forum mondial des sciences sociales, qui a rassemblé plus de 800 participants. L'UNESCO a participé aux séances plénières en organisant des manifestations parallèles et en y participant. Le CISS a produit en 2010, dans le cadre d'un accord de publication conjointe avec l'UNESCO, le Rapport mondial sur les sciences sociales intitulé « Divisions dans les savoirs ». Le Rapport a été lancé au Siège de l'UNESCO en juin 2010. Ses conclusions significatives ont depuis influencé le programme de travail de l'UNESCO. Plusieurs événements de diffusion ont été organisés par le CISS, l'UNESCO, les commissions nationales, ou par des établissements ou des organismes de recherche. Près de 2 000 exemplaires du Rapport ont été fournis aux délégations permanentes, aux commissions nationales et aux partenaires. En réponse à l'orientation du Programme MOST sur les transformations sociales engendrées par le changement environnemental planétaire, l'UNESCO a chargé le CISS, en collaboration avec son Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire, d'interroger les associations</p>

	<p>membres du CISS afin de cartographier les activités et les profils de recherche sur les modifications de l'environnement planétaire, en particulier le changement climatique. Par ailleurs, le CISS élabore actuellement un « Climate Change Design Project », financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Le projet a pour principal objectif de permettre au CISS de collaborer avec l'IHDP et d'autres partenaires à un processus de consultation et de dialogue international afin d'élaborer une initiative sur dix ans de financement de la recherche sur le changement climatique mondial au regard des sciences sociales. En collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires, le CISS a également organisé un événement sur les politiques scientifiques lors de la « COP-17 ». Le CISS est donc un partenaire essentiel du Programme MOST dans le domaine des sciences sociales.</p>
--	--

Association – n° 29

CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION ET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (CICT) INTERNATIONAL COUNCIL FOR FILM, TELEVISION AND AUDIOVISUAL COMMUNICATION (IFTC)			
<i>Date de création :</i>	1958	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 1999)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Au cours des dernières années, le CICT s'est efforcé d'élargir la portée géographique de son action en privilégiant l'accès de nouveaux membres de régions autres que l'Europe, en particulier l'Afrique. Les activités se sont largement orientées vers les nouvelles technologies de la communication et les multimédias et un rééquilibrage entre le volet télévision et le volet cinéma. À travers ses membres, le CICT a soutenu ou participé annuellement à plus de 100 festivals cinématographiques et de la télévision à travers le monde. Il collabore au programme des « Villes créatives de l'UNESCO » après avoir été l'un des premiers membres de son « Alliance globale pour la diversité culturelle ». Le CICT est clairement déterminé à susciter de nouvelles initiatives auprès de ses membres et à renforcer sa fonction de réseau d'information. Son action tout en restant centrée sur le cinéma, la télévision et les nouveaux médias ont déjà pris une dimension plus interdisciplinaire à travers les thèmes de l'éducation aux médias ou la culture de la paix à travers l'expression visuelle.</p>		

Association – n° 30

CONSEIL INTERNATIONAL POUR LA SCIENCE (CIUS) INTERNATIONAL COUNCIL FOR SCIENCE (ICSU)			
<i>Date de création :</i>	1931	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1946 (reclassement en 1996)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>En vertu d'un accord-cadre (2002-2007), le CIUS s'est vu confier l'exécution de tâches importantes du programme de l'UNESCO, ainsi que la mise en place d'initiatives complétant celles de l'UNESCO. Les deux organisations ont entrepris de nombreuses actions de collaboration en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des sciences, participant notamment aux débats du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et de la Conférence mondiale sur la science (CMS), ainsi qu'aux actions destinées à leur donner suite, ce qui a donné l'occasion de mener à bien un large éventail de projets essentiels à l'appui de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, et permis une collaboration entre l'Organisation et les unions et comités scientifiques du CIUS, ainsi que le développement de la coopération entre les bureaux régionaux du CIUS et les bureaux hors Siège de l'UNESCO.</p> <p>Comme l'UNESCO, le CIUS appuie vigoureusement les sciences</p>		

	<p>interdisciplinaires, en particulier pour faire face aux défis de l'environnement et du développement durable. Il a créé de nombreux organes interdisciplinaires et parraine, avec l'UNESCO, de grands programmes environnementaux mondiaux tels que le Programme mondial de recherche sur le climat et Diversitas. L'UNESCO et le CIUS sont des partenaires naturellement complémentaires. Le Plan stratégique du CIUS pour 2006-2011 et la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO offriront des occasions exceptionnelles de coopération au bénéfice des deux organisations et des États membres de l'UNESCO.</p> <p>Le CIUS est un partenaire majeur de l'UNESCO dans la préparation de Rio + 20. Les deux organisations prévoient de mener des activités avec la communauté scientifique, conjointement avec le CISS (Conseil international des sciences sociales) et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs à l'occasion du Forum sur la science qui se tiendra une semaine avant le Sommet à Rio en juin 2012. Par ailleurs, l'UNESCO est partenaire de l'Alliance qui élabore actuellement une importante Initiative de recherche sur le changement climatique (Future Earth). L'UNESCO et le CIUS sont non seulement membres de l'Alliance mais également membres de l'équipe de transition chargée de concevoir cette initiative. Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) est coparrainé par le CIUS. L'UNESCO et le CIUS coparrainent le Programme international de recherche scientifique sur la biodiversité DIVERSITAS ainsi que le Programme sur les changements des écosystèmes et la société (PECS). Les deux programmes contribuent aux recherches sur lesquelles s'appuient les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), pour laquelle l'UNESCO fait office d'hôte institutionnel conjoint.</p>
--	---

Association – n° 31		
CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LA SCIENCE DU SPORT (CIEPSS) INTERNATIONAL COUNCIL OF SPORT SCIENCE AND PHYSICAL EDUCATION (ICSSPE)		
<i>Date de création :</i>	1958, créé à l'initiative de l'UNESCO	<i>Siège :</i> Berlin, Allemagne
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1972 (reclassement en 1997)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le CIEPSS est membre actif du Conseil consultatif du CIGEPS (Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport). Il apporte des conseils précieux aux orientations du programme du sport et d'éducation physique du Secteur des sciences sociales et humaines. En 2003, le CIEPSS a participé au groupe de travail du CIGEPS sur le dopage en vue d'élaborer une Convention mondiale antidopage. En 2004, le CIEPSS a fait office de rapporteur de commission et a présenté un document de travail sur l'éducation physique durant MINEPS IV. Le CIEPSS a participé en qualité d'intervenant au Colloque d'experts de l'UNESCO sur l'éducation physique de qualité, qui s'est tenu au Siège en juin 2011. Le colloque a rassemblé des spécialistes afin de débattre des modalités de développement d'indicateurs internationaux pour l'établissement de normes minimales en matière d'enseignement de l'éducation physique.</p> <p>Suite à ce colloque, l'UNESCO et le CIEPSS ont convenu d'unir leurs efforts afin de promouvoir l'importance de l'éducation physique pour le développement harmonieux de l'individu. Dans ce sens, le CIEPSS a invité l'UNESCO à fournir une déclaration de soutien à leur Énoncé de position sur l'éducation physique, qui sera diffusée auprès des gouvernements, des principales parties prenantes du domaine sportif et du grand public afin de les sensibiliser aux bienfaits liés au maintien d'une activité physique. D'autres acteurs majeurs du mouvement sportif, comme le Comité international olympique et le Comité international paralympique, fourniront également des déclarations de soutien. Dans ce contexte, un représentant du CIEPSS a participé à la Session plénière 2011 du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS), à l'issue de laquelle les membres du Comité ont approuvé l'Énoncé de position du</p>	

	<p>CIEPSS et adopté la Déclaration de soutien de l'UNESCO, qui a depuis été publiée sur le site Web de l'Éducation physique et du sport. Suite à l'octroi du patronage de l'UNESCO, un représentant de l'Organisation a également participé en septembre 2011 à l'événement « Le sport comme médiateur entre les cultures », qui a été organisé conjointement par le Ministère israélien de la culture et du sport, le Ministère fédéral de l'intérieur allemand, le CIEPSS et l'Institut Wingate. Le contenu de la réunion coïncidait directement avec les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation physique et du sport, et a offert à un large éventail d'acteurs la possibilité de réfléchir au rôle et au potentiel du sport dans la construction de la paix, la réconciliation et la résolution des conflits. Plus récemment, en janvier 2012, le CIEPSS a fait partie de la délégation allemande qui a reçu les représentants de l'UNESCO chargés de l'étude de faisabilité en vue de la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V). Dans le cas où l'offre allemande serait retenue, le CIEPSS jouerait en collaboration avec l'UNESCO un rôle de chef de file dans l'élaboration du contenu intellectuel et technique en vue de la Conférence.</p> <p>La collaboration qui s'est instaurée ces dernières années entre l'UNESCO et le CIEPSS est tout à fait pertinente pour la mise en œuvre de nos activités de programme. Par ailleurs, le CIEPSS continuera de jouer en 2012 un rôle majeur au sein de l'organe consultatif du CIGEPS, le Conseil consultatif permanent. En outre, le CIEPSS est membre de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT).</p>
--	---

Association – n° 32	
CONSEIL LATINO-AMÉRICAIN DES SCIENCES SOCIALES (CLACSO) LATIN AMERICAN SOCIAL SCIENCES COUNCIL (CLACSO)	
<i>Date de création :</i>	1967 <i>Siège :</i> Buenos Aires, Argentine
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1972 (reclassement en 1999)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>CLACSO a développé une coopération importante avec l'UNESCO : (i) Forum des ministres du développement social (Quito, Équateur, septembre 2009) : mise au point d'un programme commun entre sciences sociales et politiques de développement social de la région comprenant des conseils au gouvernement, le développement des recherches commanditées par les Ministres, le traitement et la systématisation des informations issues de l'expérience des politiques sociales dans le monde, et le renforcement des capacités des représentants des institutions et de la société civile en matière de conception de politiques sociales. (ii) 3^e École d'été de MOST pour l'Amérique latine « Nexo entre Ciencias Sociales y Políticas. Políticas de desarrollo social en tiempos de crisis » : le CLACSO a participé à Saint-Domingue (République dominicaine) en décembre 2009. (iii) 4^e École d'été MOST pour l'Amérique latine « Nexo entre Ciencias Sociales y Políticas. Juventud y participación para el desarrollo social » : CLACSO a également participé à cette édition qui s'est déroulée à Buenos Aires (Argentine) en septembre 2011. (iv) La Phase II du projet « Repenser l'Amérique latine : Changement social et développement en Amérique latine et dans les Caraïbes » et le séminaire international « Pauvreté, environnement et changement climatique » a été organisé par le CLACSO et la Fondation « La Naturaleza y el Hombre » en novembre 2010 ainsi que le Forum public sur « Changement climatique : Défis sociaux et environnementaux » à l'Université de La Havane (Cuba) en novembre 2010. (v) Le CLACSO a également apporté sa contribution à des publications de l'UNESCO, comme « Greenstone : un logiciel à code source ouvert pour bâtir des bibliothèques numériques, expériences en Amérique latine et aux Caraïbes » ainsi qu'au « Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 » auquel il a fourni un article : « L'accès ouvert aux revues de sciences sociales en Amérique latine ».</p>

Association – n° 33	
CONSEIL MONDIAL DE L'EAU (CME) WORLD WATER COUNCIL (WWC)	
<i>Date de création :</i>	1996
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2002
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis 1997, le CME travaille en étroite coopération avec l'UNESCO. Il a organisé en partenariat avec l'Organisation des conférences, des séminaires et des ateliers, parmi lesquels la Conférence internationale sur « L'eau : une crise imminente ? » en 1999 et le Symposium international « Frontières de la gestion de l'eau urbaine : impasse ou espoir ? » en juin 2001. Il a mené à bien des programmes parrainés entre autres par l'UNESCO, et a notamment formulé une « Vision à long terme pour l'eau, la vie et l'environnement au XXI^e siècle », tâche qui lui avait été confiée lors du Forum de Marrakech en 1997.</p> <p>En 1998, le Conseil mondial de l'eau a lancé une action mondiale intitulée « Vision pour l'eau, la vie et l'environnement au XXI^e siècle », qui a aidé à déterminer les besoins et à définir des scénarios visant à instaurer une gestion durable des ressources en eau. Le projet de « Vision mondiale de l'eau » a été mis en œuvre grâce à l'aide financière d'organismes externes de soutien et aux subventions de plusieurs gouvernements. L'UNESCO a accueilli le Secrétariat du projet de Vision au sein de sa Division des sciences de l'eau. Le projet a été réalisé en tant qu'activité extrabudgétaire de l'UNESCO, pour un montant total de 7,1 millions de dollars des États-Unis. L'Organisation y a également contribué en élaborant la Vision pour le bassin de la mer d'Aral. La Vision mondiale de l'eau a été présentée au deuxième Forum mondial de l'eau, auquel assistaient 6 000 participants, et en a constitué la principale activité.</p> <p>Le lancement des Rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) de l'ONU/WWAP est un événement majeur lors du Forum mondial de l'eau, dans la mesure où le WWDR constitue le plus vaste réseau de collaboration de partenaires et d'organismes au sein du système des Nations Unies. Il est prévu que la Directrice générale lance la quatrième édition (WWDR4), « Gérer l'eau dans un contexte d'incertitude et de risque » le premier jour (12 mars 2012) du 6^e Forum mondial de l'eau à Marseille. Dans le cadre de cette collaboration, le WWAP a également apporté une contribution aux travaux préparatoires du Forum concernant les consultations régionales et le processus politique. Par ailleurs, en tenant compte des objectifs communs du WWAP et du Secrétariat du Forum mondial de l'eau, l'UNESCO et le CME ont également uni leurs efforts afin de produire des publications conjointes, dont la première intitulée « L'accès à l'eau en tant que droit humain » sera lancée à l'occasion de la Conférence Rio + 20.</p> <p>Par ailleurs, le Recteur de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, le professeur Andras Szöllösi-Nagy, siège au Conseil d'administration du Conseil mondial de l'eau en tant que membre du Bureau, représentant l'UNESCO.</p>

Association – n° 34	
CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÎLES INTERNATIONAL SCIENTIFIC COUNCIL FOR ISLAND DEVELOPMENT (INSULA)	
<i>Date de création :</i>	1989
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1994
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	INSULA a apporté son concours, en coopération étroite avec le Secteur de la communication et de l'information (CI) et le Secteur des sciences exactes et naturelles (SC), au développement de la société de l'information dans les îles et

	<p>à la diffusion des technologies d'énergie renouvelable, mobilisant d'importantes ressources financières européennes. Nombre de conférences régionales ou internationales ont été organisées, la plupart sous l'égide de l'UNESCO, depuis le Japon jusqu'aux Caraïbes en passant par la Méditerranée.</p> <p>Par ses publications, INSULA a attiré l'attention sur différentes activités en rapport avec l'UNESCO dans les petites îles, notamment sur les politiques et les stratégies de dessalement et d'énergies renouvelables (2001) ; les biosciences et les biotechnologies (2003) ; la diversité biologique dans les îles (2004) ; les biotechnologies, la diversité biologique et la culture (2005) ; la résilience et la vulnérabilité (2005). Une section de la revue est en particulier consacrée au Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), qui a des liens historiques avec INSULA. Le Conseil a réalisé dans les îles des activités intéressant le développement durable qui sont en rapport étroit avec les travaux du Programme MAB. Les relations avec ce dernier et ses partenaires ont été mutuellement profitables.</p>
--	---

Association – n° 35	
FÉDÉRATION AFRICAINE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS (FAPE)	
<i>Date de création :</i>	1995
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Siège :</i>	Brazzaville, Congo
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1999
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La FAPE est l'une des ONG endogènes qui a une forte représentation sur le continent africain. Elle est très active dans le mouvement d'éducation pour tous et a une coopération soutenue avec l'ADEA et l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette ONG est régulièrement invitée par l'UNESCO à participer aux activités menées par l'Organisation au Siège et sur le terrain (Bureau de Brazzaville). Son Président est très actif dans les activités portant sur l'éducation des jeunes contre la drépanocytose, maladie très répandue sur le continent et qui a des retombées sur la qualité de l'éducation.</p> <p>Par ailleurs, la FAPE est membre de la CCONG/EPT.</p>

Association – n° 36	
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES (IFLA) INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS (IFLA)	
<i>Date de création :</i>	1927
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Siège :</i>	La Haye, Pays-Bas
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1953 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'IFLA a continué de jouer son rôle consultatif et a contribué à la mise en œuvre des programmes culturels de l'UNESCO dans le domaine de la littérature, du livre, des langues et de la traduction, en particulier à travers la promotion du programme de la Capitale mondiale du livre et du Réseau de villes créatives. Dans le domaine de la communication et de l'information, l'IFLA contribue à promouvoir la réflexion et les débats internationaux sur les enjeux de la construction de sociétés du savoir pour la communauté internationale des bibliothèques par le biais de processus d'information inclusifs et d'une approche multi-parties prenantes en vue de la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information et au savoir. L'IFLA soutient la formation, l'éducation permanente et l'apprentissage tout au long de la vie en matière de gestion des bibliothèques, en vue de créer et préserver l'information. Elle est particulièrement active dans le domaine de la gestion de l'information dans le cadre de la politique globale pour la sauvegarde du patrimoine documentaire, en particulier au titre du Programme Mémoire du monde. Par ailleurs, l'IFLA</p>

	<p>participe au panel externe chargé d'évaluer les villes candidates du Réseau de villes créatives de l'UNESCO dans le domaine de la littérature. L'IFLA a rempli les exigences liées à cette collaboration et a contribué à améliorer la qualité du Réseau.</p> <p>L'IFLA est l'un des trois partenaires de l'UNESCO pour le programme de la Capitale mondiale du livre.</p>
--	---

Association – n° 37	
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES (FIJ) INTERNATIONAL FEDERATION OF JOURNALISTS (IFJ)	
<i>Date de création :</i>	1926, relancée en 1946 et en 1952
<i>Statut précédent :</i>	Siège : Bruxelles, Belgique
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	Relations d'association
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 2002)
	<p>Au cours des trois dernières années, l'UNESCO a resserré sa coopération avec la FIJ dans des domaines prioritaires tels que la sécurité des journalistes et la campagne contre l'impunité de leurs assassins, et plus récemment les questions d'égalité entre les sexes.</p> <p>En 2010, le Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO a soutenu le projet de la FIJ « Suivi et défense des droits des médias dans le Pacifique », qui s'est penché sur les sévères répressions à l'encontre des médias et de la liberté d'expression aux Fidji, et sur les craintes de toute la région quant à un éventuel effet domino sur d'autres États insulaires du Pacifique. Ce projet a cherché à répondre aux problèmes qui restreignent la liberté des médias et le développement de médias pluralistes, tout en renforçant les aptitudes professionnelles des personnes travaillant dans le secteur des médias et leurs organisations en leur offrant une formation, ce qui est considéré comme l'un des principaux besoins de la région. L'ONG a également aidé à organiser la Journée mondiale de la liberté de la presse dans la région du Pacifique par le biais de l'atelier « Building courage under fire » (Forger le courage dans l'adversité) organisé lors du Pacific Freedom Forum en mai 2009.</p> <p>La parfaite adéquation entre les mandats respectifs de la FIJ et du Secteur de la communication et de l'information s'est traduite par un certain nombre d'initiatives conjointes en cours de mise en œuvre. La FIJ est notre principal partenaire dans la promotion des questions d'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans et à travers les médias, ainsi que du lancement annuel de l'initiative de sensibilisation politique « Les femmes font l'info » à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars). En 2010 par exemple, l'UNESCO a coparrainé « Les femmes font l'info » sur le thème « Vers des indicateurs sexospécifiques pour les médias : bonnes pratiques pour une perspective sexospécifique dans les médias et les contenus », qui a fourni des informations utiles pour la préparation des indicateurs sexospécifiques pour les médias. En 2011, l'UNESCO et la FIJ ont préparé le premier projet d'indicateurs sexospécifiques pour les médias et ont organisé une consultation internationale avec les représentants de toutes les régions du monde afin de le valider. Ces indicateurs évalueront : (i) le rôle des femmes dans les médias, (ii) les exigences en matière de politiques relatives aux médias, (iii) le renforcement des capacités des professionnels et (iv) le rôle des organisations, des établissements universitaires, des gouvernements et de la société civile. Il est prévu d'établir au cours du présent exercice biennal un partenariat avec la FIJ afin de piloter les indicateurs sexospécifiques pour les médias dans l'espoir de faire évoluer les politiques et les pratiques en matière d'égalité entre les sexes dans les médias.</p> <p>En outre, afin de fournir aux journalistes les ressources nécessaires pour améliorer leurs rapports sur l'égalité des sexes, la FIJ et l'UNESCO ont publié le manuel « Rétablir l'équilibre : Égalité des genres dans le journalisme » en</p>

	français, en anglais et en espagnol. Cette publication a été lancée à l'occasion d'une conférence internationale « Éthique et genre : égalité dans les salles de rédaction » organisée par cette ONG et l'UNESCO. Enfin, l'antenne régionale pour l'Afrique de la FIJ, la Fédération des journalistes africains (FAJ), a collaboré en 2010 avec le Bureau de l'UNESCO à Harare au lancement d'un débat à l'échelle du continent sur l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes dans les médias et la création d'un Conseil de la FAJ pour l'égalité entre les sexes.
--	---

Association - n° 38	
FÉDÉRATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS, CENTRES ET CLUBS UNESCO (FMACU) WORLD FEDERATION OF UNESCO CLUBS, CENTRES AND ASSOCIATIONS (WFUCA)	
<i>Date de création :</i>	1981
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1981
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Les relations de travail sont permanentes avec l'UNESCO. La FMACU est la seule ONG au niveau mondial dont le but, et celui de tous ses membres, est la promotion des idéaux et des programmes de l'UNESCO. Toutes les activités de la FMACU s'inspirent de la Stratégie à moyen terme et de ses programmes biennaux. Ces activités comprennent le développement de jumelages de nature à renforcer les solidarités horizontales, la préparation de colloques sur des thèmes prioritaires de l'UNESCO. Dans le cadre du programme Éducation pour tous, la FMACU a développé un réseau de centres de développement communautaire pour l'éducation et la lutte contre la pauvreté, implantés prioritairement en Asie et en Afrique. Pour l'Afrique, la FMACU a une coopération soutenue avec le BREDA pour des cours d'alphabétisation. Par ailleurs, dans le cadre du « soutien de l'exécution du programme », rôle d'échange d'information entre les membres de son réseau, de conseil aux projets nationaux ou régionaux, de développement de nouvelles fédérations et de formation des cadres du mouvement en coopération avec l'UNESCO.

Association – n° 39	
FÉDÉRATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS POUR LES NATIONS UNIES (FMANU) WORLD FEDERATION OF UNITED NATIONS ASSOCIATIONS (WFUNA)	
<i>Date de création :</i>	1946
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1948
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	La coopération se définit surtout par le biais d'échanges avec la Fédération mondiale des associations et clubs UNESCO (FMACU) – avec laquelle il conviendrait que la coopération s'étende encore davantage – et avec les autres ONG en relations officielles avec l'UNESCO.

Association – n° 40	
FÉDÉRATION MONDIALE DES ORGANISATIONS D'INGÉNIEURS (FMOI) WORLD FEDERATION OF ENGINEERING ORGANIZATIONS (WFEO)	
<i>Date de création :</i>	1968 - Création à l'initiative de l'UNESCO
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1996 (reclassement en 2009)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Le Programme d'ingénierie de l'UNESCO a étroitement coopéré avec la FMOI depuis sa création. Nombre de réunions, ateliers et conférences ont été organisés et parrainés conjointement par la FMOI et l'UNESCO. La Fédération est également un partenaire proche pour le Prix Mondialogo des sciences de

	<p>l'ingénieur Daimler-UNESCO.</p> <p>Conformément à l'Accord-cadre signé entre l'UNESCO et la FMOI le 28 septembre 2009, la FMOI a continué d'aider l'UNESCO à exécuter le grand programme II « Sciences exactes et naturelles », en particulier les activités de programme dans le domaine des sciences de l'ingénieur, telles que : (i) la collaboration avec l'UNESCO pour la préparation, la diffusion et le suivi du rapport de l'UNESCO intitulé « Engineering: Issues, Challenges and Opportunities for Development » ; (ii) la collaboration avec l'UNESCO dans le suivi de la Convention mondiale des ingénieurs 2008, la préparation de la Convention mondiale des ingénieurs 2011 et notamment l'aide à l'identification d'intervenants et de participants originaires de pays en développement où le soutien de l'UNESCO est nécessaire.</p> <p>À l'heure actuelle, des consultations sont menées en étroite collaboration afin de développer les activités dans le cadre de l'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur/unité thématique transversale, et l'on envisage de poursuivre la collaboration dans un certain nombre d'activités nouvelles ou en cours.</p>
--	--

Association – n° 41	
FORUM DES ÉDUCATRICES AFRICAINES FORUM FOR AFRICAN WOMEN EDUCATIONALISTS (FAWE)	
<i>Date de création :</i>	1992
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1997
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le FAWE présente une structure novatrice dans ses modes de fonctionnement, ses objectifs et ses modalités de travail. Il a rapidement noué des contacts avec l'UNESCO, et cette collaboration est particulièrement appréciée du Secteur de l'éducation. Le FAWE a conclu plusieurs contrats de mise en œuvre du programme (éducation des filles et des femmes, préparation d'une brochure destinée aux éducateurs sur l'évaluation des matériels éducatifs, participation à une réunion d'un groupe d'experts, publication d'un rapport sur la grossesse chez les adolescentes). Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le FAWE a bénéficié de contributions financières (Programme ordinaire et Programme de participation) pour la préparation d'un module de formation pour les responsables de politiques éducatives, l'organisation et la tenue de programmes de formation, un soutien à des activités de micro-entreprise pour les femmes rurales désavantagées, l'évaluation de programmes d'éducation des filles, la participation du FAWE à des réunions de l'UNESCO, le suivi de la Conférence de Beijing, et la coopération avec l'UNESCO dans le cadre du programme d'orientation et de conseil pour les filles en âge scolaire. Le FAWE est très impliqué dans le programme Éducation pour tous, et apporte également une importante contribution à l'innovation en matière d'éducation en Afrique. Ces efforts ont été reconnus et en octobre 1995, l'organisation a été récompensée de la médaille Comenius par le Directeur général de l'UNESCO.</p> <p>Le FAWE travaille en étroite collaboration avec le Département Afrique dans l'élaboration de la stratégie opérationnelle pour l'Afrique. Cette organisation collabore également avec le BREDa dans la promotion de l'éducation des filles en Afrique.</p> <p>Le FAWE est également membre de la CCONG/EPT et participe activement aux réunions mondiales et régionales de l'EPT.</p>

Association – n° 42			
INSTITUT ARABE DES DROITS DE L'HOMME (IADH) ARAB INSTITUTE OF HUMAN RIGHTS (AIHR)			
<i>Date de création :</i>	1999	<i>Siège :</i>	Tunis, Tunisie
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2000 (Reclassement en 2005)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO travaille étroitement avec l'Institut arabe des droits de l'homme depuis 2007, dans le cadre du Réseau arabe UNESCO-ISESCO de recherche-action sur les droits économiques, sociaux et culturels (ARADESC). L'IADH a contribué aux activités de recherche/action sur les droits culturels qui ont été menées dans chacun des six pays membres du réseau (Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie et Tunisie), et qui ont conduit à la publication « Les droits culturels au Maghreb et en Égypte – 1^{re} série d'observations ». Le président de l'IADH a participé à toutes les réunions organisées dans le cadre du Réseau. Dès février 2011, une collaboration plus étroite a vu le jour entre l'UNESCO, l'IADH et d'autres partenaires, dans le cadre du projet « Apprentissage de la démocratie pour les jeunes en Tunisie » avec la production d'un manuel de vingt fiches et la mise en place de formations pour les jeunes scolarisés et ceux issus de la société civile.</p> <p>L'organisation du colloque « Droits culturels et démocratisation – Éducation, développement et politiques culturelles » à Tunis les 29-30 septembre et 1^{er} octobre 2011, a été organisé en collaboration avec les Ministères de l'éducation et de la culture, la Commission nationale tunisienne pour l'UNESCO, l'IIEDH et l'IADH. Ce colloque avait pour objectif de démontrer en particulier dans les situations de transition démocratique, l'importance du lien entre la consécration des droits culturels et la démocratisation, et à faire des propositions en ce sens. Une feuille de route issue du colloque ainsi que le recueil des actes sont en cours de finalisation.</p>		

Association - n° 43			
INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PRESSE (IIP) INTERNATIONAL PRESS INSTITUTE (IPI)			
<i>Date de création :</i>	1950	<i>Siège :</i>	Vienne, Autriche
<i>Statut précédent :</i>	Statut de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1979 (reclassement en 1996)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Membre du réseau IFEX (Échange international de la liberté de la presse), l'IIP compte parmi les organisations les plus puissantes dans le domaine des médias et fait un travail de veille et de lobby conséquent auprès des instances gouvernementales. L'IIP est consulté systématiquement lors du lancement des candidatures du Prix UNESCO/Guillermo Cano pour la liberté de la presse et participe activement aux activités de l'UNESCO à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Il collabore de manière constructive et concrète avec l'UNESCO notamment en organisant en coopération avec elle un certain nombre de séminaires sur les médias et la liberté d'expression. L'IIP a apporté une contribution efficace au Programme international pour le développement de la communication (PIDC). L'IIP apporte une aide aux ressortissants des pays en développement ou des nouvelles démocraties par un fonds de donations, le « Press Freedom Fund », qui leur permet d'adhérer financièrement à l'IIP.</p> <p>L'UNESCO entretient de longue date une relation dynamique avec l'IIP dans plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et à créer un environnement favorable à des médias indépendants et professionnels.</p> <p>Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en coopération avec l'IIP des</p>		

	<p>principes d'assistance aux médias par les programmes. Elle a mené une coopération fructueuse avec l'IIP qui a régulièrement été invité à participer aux conférences annuelles organisées pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO). En partenariat avec d'importantes ONG et organisations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont l'IIP, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias.</p> <p>L'UNESCO entretient de solides relations de travail avec l'IIP, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession ; elle est généralement présente aux réunions du Congrès mondial de l'Institut. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs.</p> <p>L'IIP a également participé à plusieurs initiatives organisées par l'UNESCO, concernant par exemple la sécurité des journalistes et la liberté d'expression sur Internet. Il est à noter également que l'IIP a participé au Colloque international sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO à Paris en janvier 2011, ainsi qu'à la réunion inter-agences des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en septembre 2011</p> <p>La coopération est jugée stratégique et utile, et il est recommandé de la poursuivre et de la renforcer.</p>
--	---

Association – n° 44		
INSTITUT INTERNATIONAL DU THÉÂTRE (IIT) INTERNATIONAL THEATRE INSTITUTE (ITI)		
<i>Date de création :</i>	1948 - Création à l'initiative de l'UNESCO	<i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 1996)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Grâce à l'extension géographique de l'IIT et à ses efforts pour promouvoir la pratique du théâtre dans les pays en développement, la coopération avec cette ONG a permis de progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'IIT est engagé au service de priorités du programme comme le soutien à la reconstruction des sociétés en post-conflit et le développement de l'éducation artistique par la coopération avec les artistes.</p> <p>Un Accord-cadre a été signé en avril 2009 entre l'UNESCO et l'IIT. Il expire en 2013. Des lettres-accord (« contrat non standard ») ont été établies avec l'IIT pour financer certaines de leurs activités en 2009 et 2010. L'IIT a développé les projets suivants en coopération avec l'UNESCO : (i) Projet sur La promotion du rôle des femmes dans la société – pièce de théâtre de sensibilisation, Centre burkinabé de l'IIT, Burkina Faso ; (ii) Festival international de théâtre itinérant en cités (CARÉ 2010), République démocratique du Congo ; (iii) Conférence mondiale des directeurs des écoles de théâtre organisée en coopération avec la Chaire IIT/UNESCO « Theatre and Culture of Civilizations », Lima, Pérou ; (iv) Séminaire de formation d'artistes sur la planification de carrière, Lomé, Togo ; (v) suivi de la Conférence internationale sur « Theatre – Children – Future » dans le cadre de la 3^e Rencontre internationale de théâtre de Mongolie, Oulan-Bator, Mongolie ; (vi) prix littéraires NGOUJEL 1er dans le cadre du festival TECEJ (Temps des effusions culturelles pour l'éducation et la jeunesse), Brazzaville, Congo ; (vii) activités de la Chaire IIT/UNESCO « Théâtre et culture des civilisations » ; (viii) l'éducation artistique.</p> <p>Sur invitation de l'UNESCO à son congrès de catégorie IV, la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique (25-28 mai 2010, Séoul), l'IIT a envoyé comme participants une délégation renforcée d'experts. Les membres</p>	

	<p>du Conseil de l'IIT ont également participé au Comité consultatif international de la Conférence, qui a aidé l'UNESCO à établir la structure conceptuelle et organisationnelle de cette dernière. La participation active de l'IIT à la Conférence a aidé à sensibiliser la communauté internationale à l'importance de l'éducation artistique.</p> <p>La coopération avec l'IIT, partenaire historique de l'UNESCO, s'est poursuivie à travers le monde tout en accordant une priorité pour l'Afrique et en adressant des thèmes au cœur du mandat de l'UNESCO tels que l'égalité des genres, l'éducation, la formation, le renforcement des capacités et la promotion de la créativité.</p>
--	--

Association – n° 45	
INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (IE) EDUCATION INTERNATIONAL (EI)	
<i>Date de création :</i>	1993
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1993 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La coopération peut être globalement évaluée comme suit : (i) en tant que représentant des enseignants, l'IE est un partenaire essentiel de l'UNESCO concernant l'EPT et l'enseignement supérieur, et son importance pour la réalisation des objectifs de l'EPT et l'amélioration de la qualité de l'éducation d'ici à 2015 et au-delà est incontestée ; (ii) l'IE est représentée dans beaucoup d'autres structures et initiatives liées à l'EPT (telles que le Partenariat mondial pour l'éducation, le Groupe consultatif international sur l'éducation pour tous, etc.) et constitue donc un acteur clé de la société civile ; (iii) l'IE est un partenaire fiable, coopératif et actif dont les représentants communiquent régulièrement avec l'équipe de l'UNESCO et qui apporte une contribution essentielle à l'action de l'Organisation en matière de coordination de l'EPT.</p> <p>L'IE a été parmi les ONG partenaires les plus actives et dévouées dans les relations officielles avec l'UNESCO depuis le Forum mondial sur l'éducation de 2000. Porte-parole des enseignants, les représentants de l'IE ont pris part à presque toutes les réunions annuelles du Groupe de haut niveau sur l'EPT et du Groupe de travail sur l'éducation pour tous. En outre, elle a été fortement et constamment impliquée dans les activités de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT), aussi bien en qualité de membre du Groupe de coordination que du Comité de liaison ONG-UNESCO. Actuellement, l'IE est membre du Groupe ad hoc de la CCONG/EPT. En juillet 2011, l'ADG/ED a participé au 6^e Congrès mondial de l'IE en Afrique du Sud, et un message vidéo de la Directrice générale traitant de la situation de l'EPT a été présenté à l'ouverture.</p> <p>Également membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur, l'IE a été présentée lors du Forum mondial de l'UNESCO « Classements et responsabilisation dans l'enseignement supérieur : bons et mauvais usages », organisé par l'UNESCO, l'OCDE et la Banque mondiale en mai 2011.</p>

Association – n° 46			
JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE JUNIOR CHAMBER INTERNATIONAL (JCI)			
<i>Date de création :</i>	1944	<i>Siège :</i>	Chesterfield, États-Unis d'Amérique
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 2010)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Une lettre de coopération et un Mémoire d'accord ont été signés entre l'UNESCO et la JCI, respectivement en 2004 et en 2009.</p> <p>L'UNESCO et la JCI visent à doter les jeunes de compétences et de capacités qui leur permettent de participer activement au développement de leurs sociétés respectives, en tant que partenaires à part entière. À cette fin, le mémorandum d'accord signé en 2009, a scellé la coopération des deux organisations dans le domaine du perfectionnement des jeunes. Il dispose que les deux organisations assurent conjointement la promotion du renforcement des capacités des jeunes et le développement des programmes de formation de jeunes qui servent les intérêts mutuels des deux organisations. En outre, la JCI jouit d'une expérience considérable dans le domaine de l'autonomisation des jeunes. Les organisations locales et nationales de la JCI collaborent avec l'UNESCO à bien des égards, notamment en participant à la Conférence internationale des ONG ainsi qu'à des consultations collectives et régionales sur des thèmes spécifiques.</p> <p>En 2005, la JCI a coopéré avec l'UNESCO dans le cadre d'un projet sur les jeunes entrepreneurs et l'autonomisation des jeunes et a participé en 2007 au programme intitulé « Renforcement des organisations de jeunes au Cameroun », exécuté conjointement par l'UNESCO, la Banque mondiale et l'Organisation internationale de la Francophonie. Le Secrétaire général de la Jeune Chambre internationale a participé en tant qu'observateur au cinquième Forum des jeunes de l'UNESCO (tenu au Siège en 2007).</p> <p>Récemment, le programme jeunesse de l'UNESCO a eu des échanges réguliers avec JCI pour le renouvellement du Mémoire d'accord. Ces échanges ont identifié deux domaines principaux de coopération : (i) la promotion de l'engagement de la jeunesse au niveau communautaire, notamment en Afrique, et (ii) l'engagement et l'autonomisation citoyens des jeunes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Le renouvellement du MoU devrait se finaliser en 2012. JCI a également participé en tant qu'observateur au 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO, qui a été organisé comme partie intégrante de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2011. Le programme jeunesse a été invité au « 2011 JCI Global Partnership Summit », tenu à New York en juin 2011.</p>		

Association – n° 47			
MÉMORIAL DE LA SHOAH SHOAH MEMORIAL			
<i>Date de création :</i>	2005	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2009		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le Mémorial participe régulièrement aux conférences organisées à l'UNESCO sur le thème de la Shoah comme ce fut le cas le 15 décembre 2011 lors de la Conférence sur l'enseignement de la Shoah à l'école primaire ou le 31 janvier 2012 sur le thème de la dimension internationale de l'enseignement de la Shoah. En janvier 2012, le Mémorial a eu une actualité très importante avec l'UNESCO : des expositions prêtées par le Mémorial et présentées au Bureau régional pour l'éducation à Dakar (23/01), et une seconde exposition au Siège de l'UNESCO sur le thème des Justes de France (31/01). D'autre part, le</p>		

	<p>Président du Mémorial est intervenu aux cotés de la Directrice générale lors de la Cérémonie en mémoire des victimes de l'Holocauste tenue à l'UNESCO le 31 janvier dernier. Le Mémorial et le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies ont organisé, de concert avec l'UNESCO, des vidéoconférences à l'intention des étudiants, enseignants et juristes dans les centres d'information des Nations Unies (CINU) du Burundi, du Cameroun, de Madagascar, de la République démocratique du Congo, du Sénégal et du Togo.</p> <p>En 2009, le Mémorial a aussi collaboré avec le Secteur de l'éducation (ED) pour accueillir la projection du documentaire « Dans des bras étrangers » ainsi qu'une table ronde avec des historiens et des témoins. Il a par ailleurs assisté ED dans la publication d'un CD-ROM intitulé Éducation pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste, qui dresse la liste des ressources pédagogiques mondiales sur l'Holocauste. En mai 2009, le Mémorial a envoyé des intervenants lors de l'atelier d'experts de l'UNESCO intitulé Combattre l'intolérance, l'exclusion et la violence en enseignant l'Holocauste. Le centre dispose d'une bibliothèque et d'une médiathèque très riches, de professionnels extrêmement informés et d'un réseau actif.</p>
--	---

Association – n° 48	
MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE (ATD) INTERNATIONAL MOVEMENT ATD FOURTH WORLD	
<i>Date de création :</i>	1957
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1974
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>ATD Quart Monde a organisé un colloque au Siège de l'UNESCO sur « La misère est une violence : rompre le silence. Comprendre la violence vécue par les personnes en situation d'extrême pauvreté, identifier les chemins vers la paix ». En 2010, ATD a participé au Comité des partenaires non gouvernementaux du Conseil exécutif autour d'une table ronde consacrée au thème « Culture et développement ». En 2008 la mention honorable a été décernée au Mouvement international ATD Quart Monde lors du Prix UNESCO/Bilbao pour la promotion d'une culture des droits de l'homme. De fait, les activités d'ATD Quart Monde ont un effet démultiplicateur important et est un relais précieux de l'UNESCO dans le domaine humanitaire.</p> <p>Membre actif de la Commission programmatique mixte ONG-UNESCO « Éradication de la pauvreté, particulièrement de l'extrême pauvreté », ATD Quart Monde contribue de manière continue et substantielle aux efforts de l'Organisation de combattre la pauvreté à travers un travail de fond sur les droits économiques, sociaux et culturels, notamment à travers un manuel pour ONG rédigé avec la contribution d'ATD Quart Monde et dont bénéficieront d'innombrables ONG. ATD Quart Monde, grâce à son lien direct avec les populations affectées, est un vecteur très appréciable de l'UNESCO sur le terrain.</p>

Association – n° 49	
ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT (OMMS) WORLD ORGANIZATION OF THE SCOUT MOVEMENT (WOSM)	
<i>Date de création :</i>	1920
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1961 (reclassement en 1966)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	La coopération soutenue, à travers la participation d'une équipe permanente de représentants de l'OMMS qui contribuent aux travaux du Comité de liaison ONG-UNESCO, notamment à la Commission programmatique mixte (CPM) Jeunesse ; en assurant la présidence de la CPM Droits de l'homme. Depuis la

	<p>parution du rapport Delors en 1997, l'OMMS a inscrit toutes ses actions en faveur de la reconnaissance de l'éducation non formelle sur la base des recommandations de l'UNESCO. En 2007, l'UNESCO a été présente au Jamboree Scout Mondial, et a soutenu financièrement la tenue du Congrès scientifique mondial, organisé en novembre 2007 à Genève (à travers un financement du Programme de participation). Ce soutien est poursuivi en 2008 avec la parution des actes du congrès. En 2007, la coopération scientifique a été renforcée par une présence accrue de l'OMMS auprès du Bureau international de l'éducation. Enfin, l'OMMS poursuit la diffusion des kits d'éducation à la paix, cofinancés par l'UNESCO, et qui s'inscrivent dans le suivi de toutes les actions menées depuis le lancement de la Décade de la culture de la paix.</p> <p>Le Programme jeunesse a eu des échanges réguliers d'information avec l'OMMS dans le cadre de la Commission programmatique mixte « Jeunesse » du Comité de liaison UNESCO-ONG (cette ONG fait toujours partie du triumvirat qui gère la CPM, est l'un des membres les plus actifs de cette Commission). En outre, l'OMMS a participé en tant qu'observateur au 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO, qui a été organisé comme partie intégrante de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2011. Suite à des échanges initiés par le programme jeunesse SHS, l'OMMS a collaboré avec CCSVI pour l'organisation d'un séminaire sur le volontariat des jeunes et l'éducation non formelle, qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO à Paris le 30 juin et le 1^{er} juillet 2011. Par ailleurs, l'UNESCO a été invitée au Jamboree mondial des Scouts 2011 (Suède, 27 juillet au 7 août 2011) et à la rencontre internationale intitulée « Paris d'Avenir », organisée par les Scouts et Guides de France (France, 22 au 25 avril 2011).</p>
--	---

Association – n° 50	
PAX ROMANA	
<i>Date de création :</i>	1921
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Participation aux différents mécanismes de consultation collective. Pax Romana s'est impliquée dans des projets UNESCO relatifs aux droits de la personne en Afrique, aux valeurs religieuses dans le développement culturel et à l'avenir des grandes métropoles.</p> <p>Nombreuses activités propres à tous les niveaux selon les contextes locaux : sessions de formation, ateliers de réflexion, études et analyses sociales, solidarité et service social.</p>

Association – n° 51	
PEN INTERNATIONAL	
<i>Date de création :</i>	1921
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1948 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Un accord-cadre a été signé en avril 2009 entre l'UNESCO et le PEN International. Il expire en 2013. Des lettres-accord (« contrat non standard ») ont été établies pour financer certaines de leurs activités en 2009 et 2010 : (i) Développement du réseau Libérez les mots ! pour promouvoir la traduction, les droits linguistiques et les langues minoritaires par le biais d'une présence en ligne, et renforcer les réseaux régionaux d'écrivains : cette activité a été menée en étroite coopération avec l'ensemble des centres PEN à travers le monde et a été particulièrement axée sur la création d'un réseau en ligne visant à promouvoir la traduction, la diversité linguistique et un réseau mondial d'écrivains, de rédacteurs et de traducteurs. (ii) Promotion de la traduction et</p>

	<p>des droits linguistiques : les échanges entre lecteurs, écrivains et traducteurs dans de nombreuses langues ont été encouragés par le biais du site Web du PEN International. Deux réunions du Comité de la traduction et des droits linguistiques ont été tenues pendant le Congrès du PEN International organisé à Belgrade (Serbie) en septembre 2011. Ces réunions ont été l'occasion d'examiner l'action menée récemment par le Comité, ainsi que la planification et la définition d'objectifs pour le travail à effectuer l'année suivante dans le domaine de la traduction et des droits linguistiques. La contribution de l'UNESCO à cette activité a servi à commander, préparer et traduire des textes afin d'accroître le volume et la diversité des documents sur le site Web du PEN International. (iii) Renforcement des réseaux régionaux : le PEN International s'est attaché à consolider et à renforcer les réseaux régionaux, en particulier dans les régions Asie centrale, Afrique et Asie-Pacifique, à s'assurer que les participants bénéficient de formations sur les communications et le développement des capacités et, en conséquence, à élaborer des programmes conjoints sur la défense de la liberté d'expression et sur le rôle de la littérature et des écrivains dans la société civile. (iv) Le Réseau de villes créatives de l'UNESCO : Pen International participe au comité externe qui évalue les villes candidates au Réseau dans le domaine de la littérature. Le comité est composé d'ONG internationales spécialisées dans la littérature en plus des Cités et Gouvernements Locaux Unis. Chaque organisation doit désigner un expert chargé d'effectuer une évaluation en ligne, dont les résultats sont soumis à la Directrice générale pour décision. PEN International satisfait à ces exigences en matière de collaboration et contribue à une croissance du Réseau de qualité.</p>
--	---

Association – n° 52	
REPORTERS SANS FRONTIÈRES (RSF) REPORTERS WITHOUT BORDERS (RWB)	
<i>Date de création :</i>	1985 <i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation en tant que réseau
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1992 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO entretient de longue date une relation dynamique avec RSF dans le cadre de plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et à instaurer un environnement porteur pour des médias indépendants et professionnels.</p> <p>Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en coopération avec RSF des principes d'assistance aux médias par les programmes. En partenariat avec d'importantes ONG et associations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont RSF, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias.</p> <p>L'UNESCO a des relations de travail bien établies avec RSF, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi une assurance de continuité et des liens en amont entre différents domaines du développement des médias, tels que la législation, le renforcement des capacités des responsables de médias, le perfectionnement des journalistes et la promotion des réseaux de pairs.</p> <p>L'ONG a également apporté son concours à plusieurs initiatives de l'UNESCO concernant la sécurité des journalistes, la liberté d'expression sur l'Internet, etc. En outre, l'UNESCO a appuyé RSF pour la mise au point et la diffusion d'un certain nombre de documents de référence pour le renforcement des capacités des professionnels des médias, dont le « Guide pratique du journaliste » (traduit en plusieurs langues). Il convient aussi de noter que RSF a participé au Colloque international sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO à Paris en janvier 2011, ainsi qu'à la réunion interinstitutions des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en septembre 2011.</p>

Association – n° 53	
RÉSEAU AFRICAIN DE CAMPAGNE POUR L'ÉDUCATION POUR TOUS (ANCEFA) AFRICAN NETWORK CAMPAIGN ON EDUCATION FOR ALL (ANCEFA)	
<i>Date de création :</i>	2000
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Siège :</i>	Dakar, Sénégal
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2010
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO et l'ANCEFA collaborent dans le domaine de l'EPT depuis plusieurs années.</p> <p>L'ANCEFA participe régulièrement aux grands forums mondiaux de l'EPT organisés par l'UNESCO, comme les réunions du groupe de travail sur l'EPT et du groupe de haut niveau sur l'EPT. Ses représentants contribuent activement aux débats et aux résultats de ces réunions. L'ANCEFA a également apporté une contribution déterminante à la Conférence régionale africaine pour l'alphabétisation « Le renouveau de l'alphabétisation pour faire face aux défis africains et internationaux » en 2007, ainsi qu'aux préparations régionales et aux discussions générales de CONFINTEA VI.</p> <p>L'ANCEFA est un membre très actif de la Consultation collective des organisations non gouvernementales sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) de l'UNESCO. En tant que point focal régional de la CCONG/EPT pour l'Afrique de 2003 à 2009, l'ANCEFA a joué avec efficacité son rôle d'intermédiaire entre l'UNESCO et les membres de la CCONG/EPT de la région Afrique. En 2007, il a fourni un soutien technique, financier et logistique essentiel à l'organisation de la 4^e réunion de la CCONG/EPT à Dakar. De plus, l'ANCEFA a apporté une contribution importante à la préparation de deux études mondiales sur le thème : « Halfway to 2015 – Civil Society Engagement in Education Policy Dialogue and the EFA Process since Dakar 2000 » (« à mi-parcours vers 2015 – engagement de la société civile dans le dialogue sur la politique éducative et le processus de l'EPT depuis Dakar ») ; et « Implications of the Global Financial Crisis for NGOs Working in the Area of Education for All » (« Répercussions de la crise financière mondiale pour les ONG travaillant dans le domaine de l'EPT »).</p> <p>ED serait intéressé de développer plus avant la coopération avec l'ANCEFA dans les domaines suivants de l'EPT : plaidoyer conjoint pour les six objectifs de l'EPT en s'appuyant sur le vaste réseau de l'ANCEFA dans de nombreux pays africains ; préparation et suivi des grands mécanismes de coordination de l'EPT (par exemple le Groupe de travail et la CCONG/EPT) et d'autres forums organisés par l'UNESCO ou l'ANCEFA ; renforcement de la contribution de la société civile africaine au développement de l'éducation dans la région et dans d'autres régions (coopération Sud-Sud), notamment dans le domaine de la qualité et de l'équité ; échange d'informations et de résultats de la recherche sur l'éducation ; mobilisation de partenaires et défenseurs influents de l'EPT en Afrique ; consultation sur d'autres sujets liés à l'EPT.</p> <p>Les membres de l'ANCEFA collaborent avec les bureaux nationaux et régionaux de l'UNESCO en Afrique, et au niveau régional, l'ANCEFA travaille avec le Bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation en Afrique (BREDA).</p>

Association – n° 54	
RÉSEAU EUROPÉEN DES CENTRES DE FORMATION D'ADMINISTRATEURS CULTURELS EUROPEAN NETWORK OF CULTURAL ADMINISTRATION TRAINING CENTRES (ENCATC)	
<i>Date de création :</i>	1992
<i>Siège :</i>	Bruxelles, Belgique
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2000
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La coopération de l'ENCATC avec l'UNESCO a été riche et soutenue ces dix dernières années. Tout au long de cette période, des représentants de l'UNESCO ont régulièrement participé aux activités et conférences du Réseau. De la même manière, l'ENCATC a été invité à mettre ses compétences au service de nombreuses activités de l'UNESCO (cours de formation, réunions d'experts, conférences, projets spéciaux, etc.). L'activité la plus durable financée par l'UNESCO est le Répertoire UNESCO-ENCATC. Cette base de données interactive des principaux centres de formation et institutions culturelles en Europe a été établie en 2003 et continue d'être mise à jour par l'ENCATC avec le concours de l'UNESCO. Depuis sa création, la base de données a été élargie pour inclure les institutions d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord qui agissent dans les domaines des politiques culturelles, de l'administration et de la gestion de la culture, ainsi que du développement culturel.</p> <p>Parmi les autres projets mis en place avec l'aide de l'UNESCO, on peut citer le projet « Comprendre le patrimoine » (ateliers, séminaire et publication, 2003-2008), une conférence intitulée « Renforcement des capacités et viabilité des institutions culturelles », qui s'est tenue en Bulgarie en 2003, et « Culture et tourisme : un instrument efficace pour le développement local et régional » (2004). En 2008 et 2009, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO a fait appel à l'ENCATC pour entreprendre un projet de recherche intitulé « Associer la diversité culturelle, le dialogue et le développement durable dans la formation destinée aux acteurs culturels ». Des experts du Réseau ont été invités par l'UNESCO à sa Deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique (Corée, 2010) pour diriger des tables rondes et des ateliers. Plusieurs conférences annuelles de l'ENCATC ont bénéficié du parrainage de l'UNESCO.</p> <p>Depuis 2000, l'ENCATC a montré sa capacité à favoriser des synergies et des relations étroites et durables avec l'UNESCO dans des domaines stratégiques du programme de l'Organisation. La majeure partie de cette collaboration a concerné les politiques culturelles et le dialogue interculturel. Toutefois, l'ENCATC s'intéresse aussi au patrimoine mondial, au patrimoine culturel immatériel, au tourisme culturel, à la diplomatie culturelle et à l'éducation artistique. Fin 2011, des discussions ont été tenues au sujet de la coopération future avec l'ENCATC et il a été jugé que le Réseau pourrait être un partenaire précieux dans l'action menée actuellement par l'UNESCO pour promouvoir ses programmes liés à la culture et au développement.</p>

Association – n° 55			
ROTARY INTERNATIONAL			
Date de création :	1948	Siège :	Evanston, États-Unis d'Amérique
Statut précédent :	Relations opérationnelles		
Relations officielles avec l'UNESCO :	1962		
Coopération avec l'UNESCO :	<p>D'une bonne représentativité géographique, cette organisation représente un grand réservoir de bonnes volontés qui a une valeur importante du point de vue de l'exécution du programme, de par son étendue au niveau local. Le Rotary est actif dans plusieurs domaines prioritaires de l'UNESCO dont l'Afrique et la jeunesse.</p> <p>Collaboration récente : (i) Conférence internationale UNESCO-Rotary le 17 mars 2012 sur : « <i>La culture de la paix : une vision partagée Rotary/UNESCO</i> » ; (ii) signature d'un partenariat stratégique entre la Fondation Rotary et l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau. Chaque année, jusqu'à huit étudiants pourront choisir de participer à un des trois programmes de master proposés par l'Institut des Nations Unies à Delft aux Pays-Bas.</p>		

Association – n° 56			
TRADITIONS POUR DEMAIN TRADITIONS FOR TOMORROW			
Date de création :	1986	Siège :	Rolle, Suisse
Statut précédent :	Relations de consultation en tant que réseau		
Relations officielles avec l'UNESCO :	1992 (reclassement en 1998)		
Coopération avec l'UNESCO :	<p>L'organisation Traditions pour demain est accréditée pour fournir des services consultatifs au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. En tant que membre du réseau des ONG agissant dans les domaines du patrimoine immatériel et des droits culturels des populations autochtones (par exemple en Amérique centrale et du Sud), l'organisation Traditions pour demain suit de près le travail du Comité, notamment en participant régulièrement à ses réunions annuelles.</p> <p>Cette ONG a participé en qualité d'observatrice active aux organes directeurs de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En outre, elle a joué un rôle important en appelant la communauté internationale des ONG à faire connaître la Convention de 2005 et à prendre part aux activités de mise en œuvre au niveau national. Plus récemment, son Président a animé un échange d'informations sur l'implication de la société civile dans l'élaboration des premiers rapports périodiques des Parties.</p>		

Association – n° 57	
UNION DE RADIODIFFUSION POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE ASIA-PACIFIC BROADCASTING UNION (ABU)	
<i>Date de création :</i>	1964
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Siège :</i>	Kuala Lumpur, Malaisie
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1968 (reclassement en 2011)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Au cours des dernières années, l'ABU a renforcé sa coopération avec l'UNESCO grâce à de multiples initiatives conjointes, ainsi qu'à 21 projets financés par l'UNESCO et le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Ces activités ont couvert 30 pays avec la participation de plus de 300 organismes de radiodiffusion membres de l'ABU et ont bénéficié à plusieurs centaines de professionnels des médias, en particulier des médias électroniques et des TIC. Ces projets avaient pour objectif de favoriser le développement durable par la radiodiffusion, de combler la fracture numérique en matière de contenus et de connaissances technologiques, de préserver et d'archiver, de développer des modules de formation en ligne et de faciliter l'acquisition de notions élémentaires en matière d'information et la production de contenus générés par les utilisateurs.</p> <p>L'ABU a joué un rôle important en matière de renforcement des capacités et a animé des formations en ligne pour les radios régionales sur la manière de traiter le développement durable, ainsi que des ateliers de formation sur les studios de télévision numérique à bas coût, les programmes télévisés pour enfants (45 professionnels de 19 pays), la radiodiffusion et la question de l'égalité des sexes, le vidéojournalisme, la production des journaux télévisés, la coproduction de documentaires sur le VIH/sida, l'Internet et les nouveaux supports médiatiques, la résolution des conflits (Fidji, Inde, Indonésie, Iran, Malaisie, Pakistan, etc.). L'ABU a créé une base de données « Who is Who » pour couvrir des questions liées au VIH/sida dans la région et elle a organisé, avec le concours de l'UNESCO, la Conférence du Pacific Media Partnership intitulée « Renforcer la voix du Pacifique » et dix ateliers et réunions connexes (Tonga, 19-21 décembre 2011). L'ABU a participé activement à la Conférence internationale de l'UNESCO sur le thème « Radiotélévision et changement climatique » (septembre 2009) et joué un rôle proactif dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de Paris.</p> <p>En août 2011, l'UNESCO et l'ABU ont signé un mémorandum d'accord sur le renforcement de leur coopération. En 2012, l'ABU a un programme intensif qui comprend les activités suivantes : Sommet sur les médias et l'égalité des sexes (Séoul, octobre 2012) ; intégration de la question de l'égalité des sexes dans la radiodiffusion ; projets de renforcement des capacités ; Radio Asia ; Sommet mondial sur les médias destinés aux enfants ; radiodiffusion des alertes précoces ; projets de stations radio mobiles ; radiodiffusion de service public et sécurité des journalistes ; archivage ; amélioration de la qualité des contenus générés par les utilisateurs grâce à un renforcement de l'initiation du public aux médias et à l'information.</p> <p>La coopération étroite entre l'UNESCO et l'ABU a permis d'obtenir dans les domaines ci-dessus des résultats très positifs, qui sont conformes aux priorités de programme de l'UNESCO.</p>

Association – n° 58	
UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES (UAI) UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS (UIA)	
<i>Date de création :</i>	1907
<i>Siège :</i>	Bruxelles, Belgique
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1952 (reclassement en 2008)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Institution spécialiste de la communauté mondiale des ONG, l'UAI apporte une contribution au travail d'identification et de partenariat avec l'ensemble des acteurs de la société civile. L'UAI gère, en coopération avec la Section des ONG, la base de données des ONG en partenariat avec l'UNESCO : et l'UIA identifie, classe et insère dans cette base de données tous les membres, branches, affiliés nationaux et régionaux de toutes les ONG en partenariat avec l'UNESCO.

Association – n° 59	
UNION DES UNIVERSITÉS DE L'AMÉRIQUE LATINE (UDUAL) UNION OF LATIN AMERICAN UNIVERSITIES (ULAU)	
<i>Date de création :</i>	1949
<i>Siège :</i>	Mexico, Mexique
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1997 (reclassement en 1998)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'UDUAL est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur. L'UDUAL a contribué au suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998, et notamment à la 9 ^e réunion de la Consultation collective consacrée à « L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir : partenariat UNESCO/ONG dans l'enseignement supérieur » ; elle a participé à la conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes (CRES, 2008), qui préparait la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) de 2009, et à la CMES (Paris, 2009) elle-même. En tant qu'association régionale d'universités, l'UDUAL apporte à l'action de l'UNESCO dans ce domaine important qu'est l'enseignement supérieur les perspectives et les préoccupations propres à l'Amérique latine et aux Caraïbes. L'UDUAL et l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) entretiennent des relations de longue date. L'UDUAL a été signataire de documents historiques de l'IESALC comme « la Déclaration des Galapagos », « la Déclaration de Saint-Domingue », « la Déclaration de Panama » et surtout la Déclaration de la Conférence régionale de l'enseignement supérieur (Cartagena de Indias, juin 2008). L'IESALC conçoit l'UDUAL comme un pont qui lui facilite les relations découlant de ses mandats institutionnels. Ce « pont » mène vers des établissements de l'enseignement supérieur et est utile pour assurer le suivi de l'impact des politiques publiques pour l'enseignement supérieur dans les différents pays.

Association – n° 60			
UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TÉLÉVISION (UER) EUROPEAN BROADCASTING UNION (EBU)			
<i>Date de création :</i>	1950	<i>Siège :</i>	Grand-Saconnex, Suisse
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1969 (reclassement en 1998)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis 2009, l'UER est observatrice permanente auprès de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Elle coopère avec l'UNESCO dans le cadre des activités suivantes : organisation tous les deux ans du WEMF (Forum mondial des médias électroniques) ; participation aux travaux du PIDC et récemment à l'élaboration d'indicateurs de développement des médias ; coopération dans le cadre du processus de suivi du SMSI ; coopération dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l'Internet ; promotion de la Journée internationale de la liberté de la presse et de la campagne pour la protection des journalistes.</p> <p>Dans le domaine de la culture, elle contribue à la promotion de la Convention sur la diversité culturelle et à la campagne de ratification ; à la promotion de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à celle de l'Année internationale du rapprochement des cultures 2010. Elle coopère également avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, ainsi qu'avec le service de presse de l'UNESCO et UN TV. L'UER a aussi participé activement à la Conférence internationale de l'UNESCO sur le thème « Radiotélévision et changement climatique » (septembre 2009) et joué un rôle proactif dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de Paris. En 2011, conjointement avec l'ASBU, l'URTI et France Télévisions, l'UER a coopéré avec l'UNESCO pour organiser à Paris une conférence internationale visant à mobiliser un soutien mondial en faveur des médias de radiodiffusion tunisiens et égyptiens et elle a appuyé, aux côtés des autres unions de radio-télévision, l'initiative concernant la mise en place et la célébration d'une Journée mondiale de la radio.</p> <p>D'autre part, l'UNESCO entretient depuis plusieurs années une coopération importante avec l'UER dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'échange de nouvelles télévisées ERNO (Eurovision News Exchange for the South East Europe) qui bénéficie du soutien financier de la Commission européenne. L'UER a mis gratuitement à la disposition du projet son satellite Eurovision.</p> <p>En 2012, l'UER envisage de signer un mémorandum d'accord avec l'UNESCO afin de rationaliser et de rendre plus efficaces différentes actions et initiatives menées dans le cadre de l'éducation, de la culture, de la communication et de l'information.</p>		

Association – n° 61			
UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (UIA) INTERNATIONAL UNION OF ARCHITECTS (IUA)			
<i>Date de création :</i>	1948	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1952 (reclassement en 1996)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis 2004, le Centre du patrimoine mondial coopère d'une manière étroite avec l'UIA, notamment dans le cadre du programme des villes du patrimoine mondial. L'UIA a été un membre actif du groupe de travail de préparation du projet de Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique établi au sein du Centre du patrimoine mondial. Par ailleurs, la Présidente de l'UIA a joué un rôle important lors de la réunion intergouvernementale (catégorie II) tenue au Siège de l'UNESCO en mai 2011, qui a rédigé le projet de texte de la Recommandation, approuvé par la suite par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session (2011) adoptant ainsi la Recommandation de</p>		

	<p>l'UNESCO sur le paysage urbain historique. L'UIA pourra jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la Recommandation, grâce à son réseau étendu de membres à travers toutes les régions du monde.</p> <p>L'UIA participe aussi au comité externe qui évalue les villes candidates au Réseau de villes créatives de l'UNESCO dans le domaine du design. Le comité est composé d'ONG internationales spécialisées dans le design en plus des Cités et Gouvernements Locaux Unis. Chaque organisation doit désigner un expert chargé d'effectuer une évaluation en ligne, dont les résultats sont soumis à la Directrice générale pour décision. L'UIA satisfait à ces exigences en matière de coopération et contribue à une croissance du Réseau de qualité.</p> <p>Par ailleurs, le programme « Villes intermédiaires », que l'UIA développe avec l'UNESCO, a établi un réseau d'environ 170 villes moyennes réparties sur tous les continents. En 2008, ce programme a donné origine à une Chaire UNESCO (Université de Lleida). Le transfert et partage des caractéristiques qui font des villes moyennes l'un des meilleurs instruments de développement à travers le PLAN BASE-CIMES. Cette expertise sur les villes intermédiaires peut se développer grâce aux échanges entre les universitaires et les professionnels de la ville du réseau UIA-CIMES et des universités qui s'engagent dans la Chaire UNESCO UdL-CIMES.</p> <p>Enfin, la Directrice générale et la Présidente de l'UIA ont exprimé leur souhait d'entreprendre de plus amples initiatives conjointes dans le champ de la formation des jeunes architectes pour une meilleure gestion des villes historiques et pour un développement urbain et architectural plus harmonieux. Il est également souhaitable que l'UNESCO poursuive sa collaboration avec l'UIA dans le cadre du réseau des villes créatives.</p>
--	---

Association – n° 62	
UNION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES TECHNIQUES INTERNATIONAL UNION OF TECHNICAL ASSOCIATIONS AND ORGANIZATIONS (UATI)	
<i>Date de création :</i>	1952 - Créée à l'initiative de l'UNESCO
<i>Siège :</i>	Paris, France (son Secrétariat est hébergé par l'UNESCO)
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1961 (reclassement en 2009)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'UNESCO coopère avec l'UATI pour échanger des informations et pour nouer des partenariats en vue d'organiser des ateliers dans les domaines de compétence de l'Organisation. Récemment, le Secteur des sciences exactes et naturelles a collaboré avec l'UISF (Union Internationale des Ingénieurs et des Scientifiques utilisant la langue française), organisation membre de l'UATI. Les deux parties ont notamment coopéré à des ateliers organisés par l'UATI sur la science et la technologie en Afrique et sur les risques sismiques dans les pays de la région méditerranéenne.

Association – n° 63	
UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN) INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE (IUCN)	
<i>Date de création :</i>	1948 – Créée à l'initiative de l'UNESCO
<i>Siège :</i>	Gland, Suisse
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 1997)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Dans le domaine de la culture, l'UICN est une organisation consultative pour le patrimoine naturel dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. En particulier, l'UICN est chargée d'évaluer les propositions d'inscription de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial, de suivre l'état de conservation des sites naturels et de donner des conseils sur les questions relatives au

	<p>patrimoine naturel au Comité du patrimoine mondial et aux États parties à la Convention. À cet égard, le Comité du patrimoine mondial alloue des crédits du Fonds du patrimoine mondial à l'UICN et aux autres organisations consultatives pour qu'elles s'acquittent de ce rôle statutaire.</p> <p>En raison de son rôle d'organisation consultative de la Convention, l'UICN entretient des liens très étroits avec le Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC), sa coopération dépasse donc largement celle des autres ONG. Le Centre UNESCO du patrimoine mondial et l'UICN travaillent en étroite collaboration à la préparation des réunions et documents statutaires dans le cadre de la Convention. Ces dix dernières années, cette somme de travail commun a considérablement augmenté avec l'allongement de la Liste. En outre, le WHC et l'UICN collaborent de plus en plus à d'autres projets relatifs à la Convention mais en dehors du cadre statutaire. Par exemple, le WHC s'est particulièrement investi dans le Congrès mondial de l'UICN sur les parcs (Durban, 2003), qui avait le patrimoine mondial comme thème intersectoriel, ainsi que dans les deux congrès mondiaux de la nature de l'UICN (2005 et 2008). Du fait de son rôle statutaire et des autres domaines de coopération, le WHC considère l'UICN comme l'un de ses principaux partenaires stratégiques.</p> <p>En outre, l'UNESCO collabore actuellement avec l'UICN sur les questions des populations autochtones et des zones protégées, suite à une recommandation de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.</p> <p>Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, l'UNESCO et l'UICN apportent une contribution en mobilisant la société civile et la communauté scientifique (en coopération avec le Conseil international pour la science – CIUS – pour cette dernière) en faveur de l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les activités conjointes avec l'UICN prévues pour l'exercice biennal en cours comprennent la définition d'éléments et de critères scientifiques pour identifier et gérer les zones de biodiversité importantes en collaboration avec la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, ainsi que la conduite de recherches préliminaires pour la mise en place éventuelle d'une « liste rouge » des écosystèmes menacés.</p>
--	---

Association – n° 64	
UNION RADIOPHONIQUE ET TÉLÉVISUELLE INTERNATIONALE (URTI) INTERNATIONAL RADIO AND TELEVISION UNION (IRTU)	
<i>Date de création :</i>	1949
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1979 (reclassement en 2002)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Grâce à la coopération entre l'URTI et l'UNESCO, en collaboration avec le CIRTEF, des chaînes de télévisions nationales de pays d'Afrique de l'Ouest et centrale ont été en mesure de réaliser des documentaires consacrés à la préservation de l'environnement et des écosystèmes (ces programmes ont également été diffusés sur DVD). Le documentaire « Le village nomade » (Niger) produit dans le cadre du projet « Écosystèmes et environnement » a été primé au grand prix international du documentaire d'auteur au Festival de Télévision de Monte-Carlo. La coopération entre l'UNESCO et l'URTI a aussi permis de contribuer au partage d'expériences et de savoir-faire entre les membres par des actions de formations et des ateliers pédagogiques notamment au profit des producteurs/réalisateurs africains.</p> <p>L'URTI a développé sa banque d'échanges entre les membres de programmes culturels et éducatifs, dont les documentaires de l'UNESCO, grâce à sa coopération avec l'UNESCO qui met ses studios audiovisuels à disposition. Un audit juridique, technique et éditorial a permis de valoriser le catalogue d'échanges qui compte plus de 3 000 documentaires libres de droit pour les membres.</p> <p>La collaboration entre l'URTI et l'UNESCO a également permis de développer</p>

	<p>une plate-forme Internet ECT (Échanges, Coproductions, Transmissions) de coopération des chaînes internationales particulièrement innovante et complètement numérisée, sur laquelle s'organisent tous les échanges et les grands prix. Un catalogue patrimonial sera mis à la disposition des universités, des chercheurs ou des musées.</p> <p>L'UNESCO est associée aux travaux des organes directeurs de l'URTI (notamment un siège d'observateur permanent au Bureau exécutif), ainsi que dans les jurys des grands prix de renommée internationale (une représentation de 81 pays en 2011).</p> <p>L'URTI a activement participé à l'organisation et suivi de la réunion par l'UNESCO, l'Union européenne de radiotélévision (UER) et France Télévisions sur les médias en Tunisie et en Égypte.</p> <p>Depuis 2008, les radiodiffuseurs de 29 pays ont adhéré à l'URTI, qui a considérablement développé ses activités d'échanges de programmes et de coopération. Sa renommée internationale s'est sensiblement élargie grâce au renforcement de ses activités et aux partenariats établis avec l'ensemble des organisations audiovisuelles régionales (UER, ASBU, AIBD, ABU, UAR, CIRTEF, RAPAF, COPEAM, CMCA, PBI, ...) et les organisations internationales (OIF, CICR, ONU, ...) au premier rang desquels elle présente toujours l'UNESCO comme partenaire historique.</p> <p>L'URTI s'est également hissée au premier rang des grands prix internationaux audiovisuels qui assurent la promotion des valeurs portées par l'UNESCO et de l'excellence en matière de production audiovisuelle.</p> <p>L'UNESCO pourrait notamment tirer profit de la nouvelle plate-forme Internet développée par l'URTI (avec une contribution d'un PIDC) qui apparaît aujourd'hui comme un modèle inégalé de coopération en radio et en télévision (une convention récemment signée avec l'ASBU pour les radiodiffuseurs du monde arabe servira de modèle pour d'autres régions).</p>
--	--

ANNEXE II

NOUVELLES ONG PARTENAIRES ADMISES AU STATUT DE CONSULTATION

FICHES INDIVIDUELLES

Consultation – n° 1			
ALLIANCE BIBLIQUE UNIVERSELLE (ABU) UNITED BIBLE SOCIETIES			
<i>Date de création :</i>	1946	<i>Siège :</i>	Reading Bridge House, 7 th Floor Reading RG1 8PJ, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord www.alliancebibliqueuniverselle.org
<i>Représentation géographique :</i>	145 Sociétés bibliques nationales qui œuvrent dans plus de 200 pays et territoires sur tous les continents.		
<i>Objectifs :</i>	Les Sociétés bibliques ont pour objectif d'élargir la diffusion de la bible et de permettre à tous les peuples d'interagir avec la parole de Dieu. Elles recherchent ainsi en permanence des moyens nouveaux et originaux pour inciter les hommes et les femmes de notre temps à se plonger dans la Bible.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	Les Sociétés bibliques travaillent avec toutes les Églises chrétiennes et un grand nombre d'organisations non gouvernementales internationales.		
<i>Structure interne :</i>	L'organe suprême de l'ABU est l'Assemblée mondiale composée de deux représentants nommés par chaque Société membre, qui se réunit au minimum tous les huit ans. Elle dresse un bilan de l'action d'ABU, statue sur les orientations stratégiques et adopte ou révisé le règlement. Il existe également un Conseil général constitué de 18 membres issus des Sociétés membres et quatre Conseils régionaux (Asie-Pacifique, Amériques, Afrique, Europe et Moyen-Orient).		
<i>Activités :</i>	Collectivement, les 145 Sociétés constituent l'organe de traduction, de publication et de diffusion de la Bible le plus important au monde. Les Sociétés bibliques agissent chacune en fonction de leurs moyens : certaines sont de grandes organisations qui mettent en œuvre des campagnes de promotion de la Bible faisant appel aux technologies les plus avancées, d'autres sont de modestes antennes qui se consacrent à la distribution de produits bibliques aux citoyens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Elles sont également très engagées dans divers domaines tels que l'alphabétisation, la prévention du VIH et du SIDA, et l'aide aux victimes de catastrophes naturelles.		
<i>Budget :</i>	Contributions des 145 Sociétés bibliques, fonds publics et privés.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'UNESCO coopère avec l'ABU dans le domaine de la culture depuis l'an 2000. La traduction de la bible en plusieurs langues contribue ainsi à la préservation de certaines langues en péril. En 2010, l'UNESCO a accueilli une exposition l'Alliance biblique française intitulée « La Bible, patrimoine de l'Humanité ». De nombreuses manifestations ont entouré ce lancement : la cérémonie officielle d'inauguration, quatre tables rondes et un gala artistique de clôture. L'ABU a également coopéré avec le Secteur de l'éducation dans le domaine de l'alphabétisation.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

Consultation – n° 2			
ARTERIAL NETWORK (AN)			
<i>Date de création :</i>	2007	<i>Siège :</i>	25 Commercial Street, Cape Town 8001, South Africa www.arterialnetwork.org
<i>Représentation géographique :</i>	Arterial Network a des sections nationales dans 31 pays africains et des membres venant de l'ensemble des pays du continent.		
<i>Objectifs :</i>	L'Association souhaite participer au développement d'une société civile africaine créative et dynamique, qui s'engage dans une démarche de qualité en faveur de l'art. Elle s'engage aussi à contribuer au développement, à l'éradication de la pauvreté, à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	L'adhésion complète est ouverte à tout artiste africain ou ONG culturelle, ainsi qu'aux entreprises basées en Afrique dans la mesure où elles partagent les objectifs d'Arterial Network et s'engagent à respecter ses principes. En tant que réseau d'artistes, d'activistes culturels, d'ONG dans le secteur des arts, d'entreprises culturelles, l'AN dispose de partenaires très variés.		
<i>Structure interne :</i>	Comité de pilotage élu lors de la conférence biennale des membres. Le Comité est composé de deux représentants par région qui assurent la direction pour une période de deux ans. Il existe également un Conseil général qui se réunit une fois par an et des Comités directeurs dans chaque pays.		
<i>Activités :</i>	Formation en marketing, collecte de fonds dans le domaine artistique, création d'un fond africain pour les arts et la culture, organisation de séminaires sur des thématiques telles que la culture et le développement, industries créatives, changement climatique et arts, renforcement de réseaux par le biais de festivals, de projets culturels transfrontaliers.		
<i>Budget :</i>	Fonds européens (HIVOS, Fondation DOEN, Fondation du Commonwealth, Africalia, Union européenne, Fondation Mimieta) et fonds privés (ex : Spier).		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	En partenariat avec l'UNESCO, AN souhaite renforcer la sensibilisation des États et de la société civile aux principes de la diversité culturelle et développer les industries culturelles à travers le projet « Marchés d'Art et d'Artisanat d'Art intra-ACP » sur lequel AN travaille actuellement avec plusieurs partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Dans le passé, AN a pris part à des groupes d'experts de l'UNESCO sur les politiques culturelles et a participé à plusieurs conférences et événements culturels de l'UNESCO. Enfin, AN a travaillé en étroite collaboration avec l'UNESCO dans le cadre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion des expressions de la diversité culturelle.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>		Admission au statut de consultation.	

Consultation – n° 3			
ASSOCIATION CUMULUS CUMULUS ASSOCIATION			
<i>Date de création :</i>	1990	<i>Siège :</i>	School of Arts, Design and Architecture PO Box 31000, FI-00076 Aalto, Finland www.cumulusassociation.org
<i>Représentation géographique :</i>	L'Association Cumulus regroupe 176 universités et écoles dans 44 pays.		
<i>Objectifs :</i>	L'Association Cumulus a pour objet la promotion de l'éducation au design, à la création et à l'innovation. Son activité est dénuée de considération politique. Elle œuvre pour la promotion de la formation, de la recherche et plus généralement de l'enseignement supérieur pour le développement de la connaissance en matière de création. Sa démarche est ainsi de rassembler les expériences dans un esprit universel de partage.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	D'abord européenne et fondée sur des programmes Erasmus, Cumulus regroupe aujourd'hui 168 universités et écoles du monde entier.		
<i>Structure interne :</i>	L'organe suprême est l'Assemblée générale composée de tous les membres de l'Association. Il y a également un Conseil exécutif, une Présidence, un Secrétaire général et un Secrétariat.		
<i>Activités :</i>	Les activités de Cumulus sont liées à la mobilité des étudiants et des enseignants de design, des programmes de recherches collaboratifs, des conférences, des ateliers et des publications. L'Association défend une approche humaniste du design et les thèmes traités par l'Association comprennent : la santé et l'urgence, notamment suite aux catastrophes naturelles, le vieillissement de la population, l'éducation, les nouvelles pratiques alimentaires, les nouvelles mobilités, ou l'émergence de certaines économies.		
<i>Budget :</i>	Cotisations annuelles des membres, fonds publics et privés.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	La coopération sera développée dans le cadre du projet Design 21, un réseau social créé en partenariat avec l'UNESCO et dont la mission est de lier les personnes souhaitant mettre le design au profit du progrès social. À travers son réseau, Cumulus pourra assurer une large diffusion des concours organisés dans le cadre du projet et ainsi contribuer à la réflexion sur les problèmes de l'urbanisation. Cette collaboration pourra également s'effectuer dans le cadre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, qui réunit des villes pour permettre le partage des expériences, des idées et des bonnes pratiques pour le développement culturel, social et économique.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>		Admission au statut de consultation.	

Consultation – n° 4			
ASSOCIATION POUR LE SPORT POUR TOUS INTERNATIONAL (TAFISA) ASSOCIATION FOR INTERNATIONAL SPORT FOR ALL (TAFISA)			
<i>Date de création :</i>	1991	<i>Siège :</i>	Dienstleistungszentrum, Mainzer Landstrasse 153, 60621 Frankfurt an Main, Germany www.tafisa.net
<i>Représentation géographique :</i>	TAFISA compte plus de 200 membres dans 130 pays.		
<i>Objectifs :</i>	Utiliser le sport comme vecteur de promotion de l'égalité des genres, de cohésion sociale, d'épanouissement de la jeunesse ; mais aussi comme outil d'éducation, de développement et d'inclusion des populations marginalisées. TAFISA contribue à mettre en œuvre un monde actif en assurant un accès au sport pour tous.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	Peuvent être membres du réseau TAFISA des organisations gouvernementales et non gouvernementales incluant des fédérations nationales de sport, des comités nationaux olympiques, des ministères de la santé, de la culture, des sports, des organisations internationales, nationales, régionales ou locales, des institutions éducatives et des personnes individuelles. TAFISA travaille en collaboration avec d'autres organes des Nations Unies, tels que WHO, UNICEF et directement avec les Nations Unies ainsi qu'avec le Comité international olympique (CIO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).		
<i>Structure interne :</i>	L'Assemblée générale est l'organe suprême et se réunit tous les 2 ans. Elle comprend tous les membres actifs nationaux du réseau et élit le comité de direction tous les 4 ans. Elle statue sur l'allocation de subventions, l'entrée et l'exclusion d'une organisation dans le réseau, valide la nomination du Secrétaire général, décide des principes généraux, des objectifs et des programmes à mettre en œuvre, vote le budget des 2 ans à venir et le montant de la participation des membres.		
<i>Activités :</i>	TAFISA soutient les échanges internationaux et la formation des responsables, coopère avec les secteurs liés à la santé, la culture, l'éducation et les loisirs, soutient la diversité, la globalité et le développement de ses membres ; assure un leadership politique et réalise des programmes et des événements tels que : la journée mondiale du challenge (TAFISA World Challenge Day), les Congrès mondiaux TAFISA, les stages de certification des responsables Sport pour Tous, la reconnaissance des projets innovants, etc.		
<i>Budget :</i>	Aides gouvernementales, secteur privé, confédération des sports olympiques allemands, Commerzbank, Ball Packaging Europe, City of Frankfurt, SportstadiaNet.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	TAFISA entretient des relations soutenues avec l'UNESCO depuis les années 1990. Cette coopération est très intense notamment avec le Département Afrique car le sport est un vecteur efficace à la diffusion du message de l'UNESCO sur ce continent. Par ailleurs, TAFISA est un observateur engagé au sein de l'organe de consultation du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS). Projets de coopération conjointe à l'avenir : (i) VIPS (Volunteer Initiative for Peace through Sport - Initiative volontaire pour la paix à travers le sport), qui répond aux grands mandats de l'UNESCO relatifs à la priorité Afrique, à l'égalité des genres et au soutien à la jeunesse ; (ii) World Sport for All Games (Jeux mondiaux pour tous), événement international de jeux réunissant des personnes de toutes parts pour célébrer la diversité culturelle, la tolérance et la compréhension mutuelle ; (iii) The Global Centre on the Promotion of Traditional Sports and Games (TSG), une étude de faisabilité sera menée quant à la possibilité d'ouvrir un tel centre destiné à la recherche et à l'information, endossant le rôle de soutien technique et de support d'appui pour toute autre organisation relevant du même domaine de compétence.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

Consultation – n° 5			
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES HYDROGÉOLOGUES (AIH)			
<i>Date de création :</i>	1956	<i>Siège :</i>	PO Box 4130 Goring on Thames, Reading RG8 6BE, Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord http://www.iah.org/
<i>Représentation géographique :</i>	L'AIH compte près de 4 000 membres dans environ 130 pays.		
<i>Objectifs :</i>	La mission de l'Association internationale des hydrogéologues (AIH) est de favoriser la compréhension, la bonne utilisation et la protection des eaux souterraines à travers le monde.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	L'adhésion est ouverte aux particuliers (universitaires, chercheurs, membres du personnel d'institutions du secteur public, etc.), ainsi qu'aux organisations impliquées (directement ou indirectement) dans l'étude ou la gestion de l'eau et de l'environnement, ou dans des travaux de recherche dans ce domaine.		
<i>Structure interne :</i>	<p>L'Association est dirigée par un Conseil composé de membres exécutifs et de vice-présidents régionaux ayant un mandat de quatre ans.</p> <p>Une commission et des groupes de travail sur les projets sont chargés des études scientifiques et autres activités appropriées conformément aux objectifs de l'AIH.</p> <p>En outre, l'AIH encourage la réunion de ses membres individuels au sein de comités nationaux et régionaux, de sections nationales ou de groupes nationaux, dans le but de faciliter l'administration, de promouvoir les contacts et la coopération et d'entreprendre des études pertinentes d'intérêt local ou régional. Il existe actuellement une quarantaine de groupes nationaux.</p> <p>Le Secrétariat de l'AIH, qui comprend un directeur exécutif, un adjoint de direction et un secrétaire aux adhésions, est basé au Royaume-Uni.</p>		
<i>Activités :</i>	<p>Ses activités sont les suivantes : (i) publication de l'<i>Hydrogeology Journal</i>, d'ouvrages techniques sur les eaux souterraines et de bulletins d'information électroniques et imprimés ; (ii) organisation d'un congrès international annuel et financement d'autres réunions techniques internationales, régionales et nationales offrant un espace de discussion aux hydrogéologues et autres spécialistes des eaux souterraines venant du monde entier ; (iii) établissement de partenariats avec des organisations du système des Nations Unies (en particulier l'UNESCO, la FAO, l'AIEA et la Banque mondiale) et avec d'autres ONG relatives à l'eau. L'AIH est membre du Conseil mondial de l'eau et elle est aussi rattachée à l'Union internationale des sciences géologiques.</p>		
<i>Budget :</i>	Cotisations des membres, contrats d'édition, revenus de placements et dons (limités).		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO et l'AIH ont établi de longue date un partenariat spécifique, en particulier par le biais du Programme hydrologique international (PHI). L'AIH coopère avec l'UNESCO depuis le début des années 1980 pour nouer des liens aux niveaux national et régional avec des spécialistes des eaux souterraines et pour améliorer les connaissances en matière d'hydrogéologie.</p> <p>Ce partenariat résulte en grande partie d'une collaboration étroite entre les commissions scientifiques de l'AIH et les composantes des phases successives du PHI. Par exemple, la Commission des cartes hydrogéologiques a coordonné la production de cartes des eaux souterraines dans le monde et a élaboré la légende internationale standard des cartes hydrogéologiques, documents qui ont été diffusés en tant que publications UNESCO.</p> <p>En outre, le PHI et l'AIH collaborent étroitement sur de nombreux projets importants, et tout particulièrement l'ISARM (Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux), projet international et partenariat multi-organismes dirigé par l'UNESCO et l'AIH visant à améliorer la compréhension des questions scientifiques, socioéconomiques, juridiques, institutionnelles et environnementales</p>		

	<p>concernant la gestion des aquifères transfrontaliers. Ils ont organisé conjointement un grand nombre d'événements : des conférences (ISARM2010, conférences de l'ISARM, etc.), des séminaires et des ateliers à l'occasion de tous les événements majeurs sur l'eau (Forum mondial de l'eau, Semaines mondiales de l'eau, etc.) avec comme objectif commun de sensibiliser aux questions relatives aux eaux souterraines.</p> <p>D'autre part, l'AIH a participé en qualité d'observatrice au Bureau du PHI, ainsi qu'à son Conseil d'administration en tant qu'organisation partenaire. Les membres de l'AIH participent aussi activement aux projets du Programme international de géosciences (PICG) et à son Conseil scientifique, ainsi qu'aux activités du Centre international de recherche sur le karst, centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO et situé en Chine.</p> <p>La contribution apportée par l'AIH à l'UNESCO et à d'autres organisations du système des Nations Unies a été considérable et très bénéfique. Son personnel de haut niveau, ses membres et ses sections régionales ont toujours participé et apporté leur soutien aux grands projets du PHI, et ils continuent de le faire. C'est notamment le cas pour les projets suivants : Gestion de la recharge des aquifères (MAR) ; Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux (ISARM) ; Utilisation des eaux souterraines dans les situations d'urgence (GWES) et Gouvernance des eaux souterraines.</p> <p>Grâce à sa contribution permanente aux efforts en cours et passés, à travers la formulation de conseils scientifiques, la fourniture d'une expertise technique, l'échange d'informations et les publications conjointes, l'AIH réalise l'objectif commun de promotion de la recherche et de la compréhension d'une gestion et d'une protection appropriées des eaux souterraines pour le bien de tous à travers le monde. L'AIH a toujours été une source d'information précieuse et a toujours facilité le transfert des connaissances relatives aux eaux souterraines.</p>
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.

Consultation - n° 6			
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AMIS DES MUSEES D'EGYPTE (AME)			
<i>Date de création :</i>	1992	<i>Siège :</i>	33 rue du Dragon 75006 Paris, France
<i>Représentation géographique :</i>	L'AME est avant tout présente en France et en Égypte.		
<i>Objectifs :</i>	(1) Créer et développer une dynamique d'entraide et d'échange d'expériences (technique, formation, équipement) ; (2) mobiliser des ressources humaines, techniques et financières auprès des entreprises et des fondations au profit de projets de mise en valeur des musées d'Égypte ; (3) susciter un courant d'informations ainsi qu'un élan de participation d'un large public et des médias ; (4) construire un partenariat autour de projets opérationnels en faveur des musées ; (5) conjuguer les efforts avec les autres associations œuvrant en faveur du patrimoine de l'Égypte ; (6) Contribuer à la diffusion de publications d'ouvrages et de documents relatifs au patrimoine de l'Égypte.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	L'AME travaille en étroite collaboration avec un réseau de responsables de musées, notamment ceux dotés de départements de civilisation égyptienne.		
<i>Structure interne :</i>	L'Association est dirigée par un Conseil exécutif qui est composé de huit fondateurs et de quatre personnes élus par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans, choisis parmi les membres de l'Association. Le Conseil exécutif élit pour trois ans, parmi ses membres, un bureau composé de : un Président, un ou plusieurs vice-présidents, un Secrétaire général et, s'il y a lieu, un Secrétaire général adjoint, un Trésorier et, s'il y a lieu, un Trésorier adjoint, un correspondant permanent en Égypte.		
<i>Activités :</i>	Les activités de l'Association couvrent des activités scientifiques sur la préservation technique du patrimoine, des activités de formation de cadre en matière de promotion du patrimoine, et des activités promotionnelles telles que l'organisation de semaines culturelles, d'expositions (à l'UNESCO, au Musée du Louvre, au Grand Palais) et de conférences.		
<i>Budget :</i>	Les ressources de l'Association se composent des cotisations de ses membres, des dons et subventions qui peuvent lui être accordés et de tous autres revenus découlant de son activité et autorisés par la loi.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Les activités de l'AME avec l'UNESCO comprennent l'organisation de conférences sur des thèmes variés allant des recherches archéologiques en Égypte au rappel des données historiques, la projection de films suivis de débats, et la mise en place d'expositions et de colloques dont beaucoup se sont déroulés à l'UNESCO. Dans le futur, l'UNESCO et l'AME pourraient collaborer, entre autres, pour le Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie et du Musée de la civilisation de l'UNESCO ainsi que pour l'organisation d'activités de formation d'experts et de cadres pour la conservation et la promotion du patrimoine égyptien.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>		Admission au statut de consultation.	

Consultation – n° 7			
ASSOCIATION NATIONALE CULTURES ET TRADITIONS (ANCT)			
<i>Date de création :</i>	1990	<i>Siège :</i>	92 rue des Moulins BP 58 09800 Gannat, France www.cultures-traditions.org
<i>Représentation géographique :</i>	L'ANCT, par le biais de ces membres associés est présente dans 15 pays (Afrique, Amérique latine, Europe).		
<i>Objectifs :</i>	Conserver, utiliser et diffuser les cultures traditionnelles et populaires selon la définition de l'UNESCO, favoriser la recherche, la sauvegarde, la promotion du patrimoine immatériel, promouvoir l'expression vivante des cultures traditionnelles et populaires, favoriser les échanges sur le plan national entre les associations françaises de culture traditionnelle et populaire, favoriser les échanges entre celles-ci et les partenaires internationaux dans un esprit de culture et de paix.		
<i>Membres / Partenaires :</i>	L'Association coopère avec les universités, les organismes de recherche, les sociétés savantes et les musées, ainsi que les organisations nationales et internationales de folklore.		
<i>Structure interne :</i>	L'organe suprême de l'ANCT est son Assemblée générale qui comprend tous les membres de l'Association. L'Assemblée approuve le rapport moral, le bilan et le compte de gestion ; elle vote le budget annuel et fixe le montant des cotisations annuelles. Elle procède par ailleurs à l'élection des membres du Conseil d'administration, qui a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'Association.		
<i>Activités :</i>	L'ANCT est aujourd'hui un centre culturel pluridisciplinaire alliant tourisme, patrimoine, culture, traditions et création artistique, elle est un vecteur de rencontres et d'expression artistique autour de la diversité culturelle et du patrimoine culturel immatériel . L'ANCT mène ainsi, tout au long de l'année, une action culturelle diversifiée : concerts, ateliers, programmes de coopération internationale, spectacles, résidences artistiques, stages, rencontres internationales. Ainsi l'Association a créé l'École des savoirs et des arts populaires qui est un lieu de transmission et de sensibilisation artistique aux savoir-faire et aux arts traditionnels : danse, sculpture, vannerie, dinanderie, masques, contes...		
<i>Budget :</i>	Cotisations annuelles des membres, subventions de l'État français, des communes, des départements, des régions, des organismes européens et toutes autres collectivités et établissements publics ou semi-publics, dons privés.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'ANCT est accréditée auprès du Comité de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et a bénéficié d'un contrat pour l'évaluation des candidatures à la Liste urgente du patrimoine immatériel. Elle collabore ainsi de façon régulière avec le Secteur de la culture à l'UNESCO.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

Consultation - n° 8			
ASSOCIATION OF MOVING IMAGE ARCHIVISTS (AMIA)			
<i>Date de création :</i>	1993	<i>Siège :</i>	1313 North Vine Street, Los Angeles, CA 90028, États-Unis d'Amérique http://www.amianet.org/
<i>Représentation géographique :</i>	L'AMIA est principalement présente aux États-Unis d'Amérique et au Canada.		
<i>Objectifs :</i>	<p>L'AMIA vise à faire avancer le domaine de l'archivage des images animées en favorisant la coopération entre les individus et les organisations intéressés par l'acquisition, la description, la préservation, l'exposition et l'utilisation d'images animées.</p> <p>Ses principaux objectifs sont les suivants : (i) fournir un moyen d'échanger régulièrement des informations, des idées et des conseils ; (ii) adopter des positions avisées concernant les questions relatives à l'archivage des images animées ; (iii) sensibiliser le public et susciter son intérêt pour la préservation et l'utilisation des images animées en tant que ressource pédagogique, historique et culturelle importante ; (iv) promouvoir les activités d'archivage des images animées ; (v) élaborer et promouvoir des normes et des pratiques professionnelles pour le matériel d'archivage des images animées ; (vi) encourager et faciliter les recherches sur les questions concernant l'archivage des images animées.</p>		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	L'AMIA est composée de membres individuels et de membres institutionnels (notamment des institutions, des organisations et des corporations) (environ 800 membres). L'adhésion n'est pas limitée.		
<i>Structure interne :</i>	L'AMIA est dirigée par deux organes, à savoir : le Conseil d'administration et ses propres membres. Les membres du Conseil de l'AMIA sont nommés et élus par les membres individuels de l'Association. Le Conseil se réunit quatre fois par an, tandis que les membres de l'AMIA se réunissent une fois par an, à l'occasion de l'assemblée générale qui se tient pendant la conférence annuelle de l'AMIA. Une grande partie de l'action de l'AMIA est menée par le biais de sa structure de comités de bénévoles. Les comités, les équipes spéciales, les groupes d'intérêt et les membres du personnel de l'AMIA peuvent recommander des mesures au Conseil d'administration de l'Association pour approbation.		
<i>Activités :</i>	<p>Ses activités sont les suivantes : (i) organiser la conférence annuelle de l'AMIA ; (ii) organiser/accueillir des ateliers, des projections et des colloques techniques de haut niveau ; (iii) publier son journal semestriel, <i>The Moving Image</i>, et son bulletin d'information trimestriel ; (iv) mettre en place et gérer les bourses d'études, les bourses de recherche, les programmes de stage et d'archivistes invités ; (v) mettre en place le Projet Collections d'images animées (PIC), dont le but est d'offrir aux archivistes, aux éducateurs et au grand public la possibilité de découvrir et de localiser des images animées des services d'archives du monde entier ; (vi) promouvoir les normes et les pratiques professionnelles ; (vii) encourager et faciliter la recherche sur les questions relatives aux archives des images animées ; (viii) gérer AMIA-L et AMIA-Member ; (ix) collaborer avec les institutions/organisations appropriées pour concevoir/promouvoir/mettre en œuvre des politiques et des plans nationaux de préservation des images animées.</p>		
<i>Budget :</i>	Cotisations des membres ; subventions d'une organisation intergouvernementale (la NHPRC) ; parrainage de la conférence annuelle et droits d'inscription à la conférence ; abonnements au bulletin d'information ; dons annuels.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'AMIA coopère avec l'UNESCO sous l'égide du Coordinating Council of Audiovisual Archives Associations (CCAAA). En 2003, elle a coordonné un colloque technique conjoint à Montréal sur le thème « Préserver le patrimoine audiovisuel – transition et accès » et a pris des mesures, au nom de l'UNESCO, en faveur de la participation d'archivistes des pays en développement.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

Consultation – n° 9			
CENTRE D'ÉTUDE ET DE PROSPECTIVE STRATÉGIQUE (CEPS) CENTRE FOR LONG TERM STRATEGIC STUDIES (CEPS)			
<i>Date de création :</i>	1985	<i>Siège :</i>	1, rue de Villersexel 75007 Paris, France www.ceps.asso.fr/
<i>Représentation géographique :</i>	37 nationalités différentes sont représentées au sein du CEPS. Il dispose de 10 délégations (Afrique, Algérie, Belgique, États-Unis, Italie, Japon, Liban, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni).		
<i>Objectifs :</i>	Le CEPS a pour objectif de cerner, d'analyser et de mettre en perspective les grands facteurs d'évolution du monde contemporain, qu'ils soient technologiques, économiques, financiers ou afin d'accompagner les entreprises, les institutions et les États à se positionner dans un environnement mondial extrêmement mouvant.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	L'Association se compose de membres fondateurs, actifs, sociétaires, et d'honneur. Plus de 700 décideurs issus de tous horizons et de près de 40 nationalités sont membres de l'Association.		
<i>Structure interne :</i>	Assemblée générale, Conseil d'administration, Comité exécutif (en charge de piloter et de mettre en œuvre l'action du CEPS), Conseil international et 10 Délégations internationales qui assurent le rayonnement international du CEPS et lui permettent d'aborder les grands enjeux mondiaux avec un regard riche de points de vue divers. Un Comité des causes est en charge de l'action caritative du CEPS : il sélectionne les projets humanitaires que l'organisation soutient et en assure le suivi.		
<i>Activités :</i>	<p>Les moyens d'action de l'Association sont notamment : (i) l'organisation de colloques ou de débats ; (ii) la publication d'ouvrages ou de plaquettes ; (iii) l'organisation de séminaires de formation ou de sensibilisation ; (iv) la réalisation d'études ; (v) l'organisation de réunions de ses membres.</p> <p>Le Conseil international du CEPS agit à travers ses clubs, la coopération avec les organisations internationales (Conseil de l'Europe, OCDE, Commission européenne, UNESCO, etc.) et les diverses rencontres auxquelles il participe.</p> <p>Les clubs est une formule qui consiste à réunir dans un cadre restreint quelques personnalités sélectionnées en fonction de leurs compétences dans les différents secteurs traités. Véritables réunions de brainstorming, ces sessions régulières sont l'occasion pour un certain nombre d'experts et de décideurs d'échanger leurs expériences et d'approfondir leurs points de vue.</p> <p>Les publications du CEPS ont un caractère opérationnel prononcé car elles sont conçues comme des outils d'aide à la décision. En fonction des thèmes et des cibles retenus, le CEPS choisit le support qui lui paraît le plus adapté : ouvrages, rapports, enquêtes, revue trimestrielle.</p> <p>Chaque année, le CEPS apporte une contribution volontaire et d'intérêt général en sélectionnant quatre organismes à vocation humanitaire ou caritative afin de soutenir leur démarche, en identifiant et en promouvant un projet ou un parcours particulièrement créateur de valeur aussi bien au niveau économique qu'humain.</p>		
<i>Budget :</i>	Cotisations des membres, partenariats, vente de publications.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Le CEPS a participé aux célébrations de la Semaine africaine qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO en mai 2011, où elle a présenté l'ouvrage consacré à l'Afrique : « <i>L'Afrique : Terre de talents et d'avenir</i> ». Le CEPS est également partenaire du programme « Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié » et du « Passeport pour un universel réconcilié » de l'UNESCO.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

Consultation – n° 10			
EUROPEAN ATHLETIC ASSOCIATION (EAA) L'ASSOCIATION EUROPÉENNE D'ATHLÉTISME (AEA)			
<i>Date de création :</i>	1970	<i>Siège :</i>	Avenue Louis – Ruchonnet 18, 1003 Lausanne, Suisse www.european-athletics.org
<i>Représentation géographique :</i>	L'AEA est présente dans toute l'Europe et organise des championnats, coupes et tournois dans de multiples pays européens.		
<i>Objectifs :</i>	L'AEA contribue à la promotion du sport comme vecteur d'éducation, de santé, mais également comme lieu d'échange et de dialogue interculturel pour une meilleure cohésion sociale. Elle lutte pour la reconnaissance du sport comme étant un élément essentiel de l'épanouissement de la jeunesse, garantissant des valeurs telles que la discipline, le respect, la tolérance et la compréhension mutuelle.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	L'AEA représente une des six branches régionales développées au sein de la International Amateur Athletic Federation (IAAF) ; dès lors, seules les fédérations reconnues par celle-ci pourront être membres de l'AEA, sur acceptation du Congrès. Par exemple : International Athletic Foundation (IAF), World Mountain Running Association (WMRA) ou encore l'Union européenne.		
<i>Structure interne :</i>	Le Congrès (organe suprême), le Conseil (incluant le président et le Comité exécutif), le Comité exécutif et les commissions.		
<i>Activités :</i>	L'AEA d'athlétisme organise une quinzaine de coupes et championnats à l'année comme la Coupe européenne des 10 000 m, la Course européenne de marche à pied, le Championnat européen de course en montagne.		
<i>Budget :</i>	Les recettes proviennent de la participation des membres, de la vente des droits marketing et télévisés relatifs au programme des compétitions européennes, du soutien financier de l'IAAF et de sponsors tels que Spar, Omega, Eurovision.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'AEA et l'UNESCO entretiennent d'étroites relations depuis 2006. Les deux parties envisagent de mettre en œuvre les projets suivants : (i) coorganisation des forums « European Athletics-UNESCO Young Leaders » mais également des championnats européens d'athlétisme (European Athletics championships) de 2012 et 2014. L'AEA sera notamment chargée de la rédaction d'un communiqué de presse et d'articles concernant la collaboration autour du championnat ; (ii) promotion et développement approfondi du site Web et des relations publiques concernant la Fédération « European Athletics Young Leaders Community » ; (iii) production d'un guide détaillé des bonnes pratiques de l'éducation physique et sportive dans le but de promouvoir la pratique du sport dans les écoles à travers le programme « UNESCO Associated Schools Program Network » ; (iv) sensibilisation des partenaires pour la promotion de la recherche et de l'évaluation dans les domaines de compétence partagés par les deux parties.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ART PHOTOGRAPHIQUE (FIAP) INTERNATIONAL FEDERATION OF PHOTOGRAPHIC ART			
<i>Date de création :</i>	1947	<i>Siège :</i>	99, Chemin des Baillères 38080 Saint Marcel Bel Accueil, France www.fiap.net/
<i>Représentation géographique :</i>	Le réseau d'associations et de fédérations membres couvre actuellement 87 pays. Un « officier de liaison FIAP » est présent dans chacun des pays affiliés. La FIAP évalue le nombre de photographes en relation de près ou de loin avec la Fédération, à 1 million à travers le monde.		
<i>Objectifs :</i>	Développer et promouvoir dans le monde entier les connaissances photographiques sur les plans artistique, éducatif et scientifique. S'appuyer sur le caractère universel de la photographie pour créer des liens de fraternité et des relations amicales entre les membres du réseau et développer la confiance entre les peuples en vue du renforcement de la paix dans le monde. Mettre en avant la photographie comme vecteur de communication et de culture et faire en sorte qu'elle soit utilisée comme outil de dialogue.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	Les clubs de photographes peuvent s'affilier directement à la FIAP en tant que « membres individuels régionaux ou locaux ». Les « membres d'honneurs » nommés par le Congrès pour les récompenser de leur active contribution au développement de la FIAP.		
<i>Structure interne :</i>	Deux organes : le Congrès ordinaire (organe suprême qui s'est réuni tous les 2 ans) qui présente les bilans d'activité et planifie les futures expositions et événements, et le Comité directeur.		
<i>Activités :</i>	La FIAP propose une multitude de services destinés à son vaste réseau de membres. D'abord, elle propose son patronage pour toutes sortes de manifestations photographiques à travers le monde ; la FIAP décerne des titres destinés aux photographes, mais aussi aux clubs, selon leur degré de participation et la contribution apportée à la communauté photographique internationale ; elle constitue un important patrimoine artistique grâce aux archives, mis à disposition des membres ; la FIAP a créé cinq biennales de thèmes différents ainsi que la Coupe Van de Wijer et le Trophée Odette Bretscher qui récompensent les meilleurs participants à celles-ci ; un service « jeunesse » est mis en place afin d'élaborer toutes sortes de manifestations ; la FIAP soutient également l'audiovisuel et agit fortement pour la promotion de sa cause et l'extension du réseau de partenaires ; pour finir, chaque année, elle organise la « Coupe du monde des clubs » depuis 2006. En 2006, la FIAP a participé à l'organisation conjointe du concours « Les enfants du monde » avec la Société photographique de Singapour en 2010, qui a rassemblé 40 pays, 559 auteurs et 754 photographes.		
<i>Budget :</i>	Cotisations, négoce de médailles et autres prestations, dons, manuels et subventions éventuelles.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	La FIAP a maintenu des relations officielles avec l'UNESCO entre 1962 et 2007. Les relations furent interrompues à cause d'un manque de coopération. Depuis, la Fédération a procédé à une restructuration interne et a soumis plusieurs projets de coopération avec l'UNESCO tels que : (i) Contribuer à l'illustration photographique des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO, en s'appuyant sur la mobilisation de son réseau mondial de photographes ; créer un concours photo à cette fin et publier un livre des meilleures photos du patrimoine ; (ii) Apporter une contribution au service photographique de l'UNESCO ; (iii) Créer un concours photo annuel afin de suivre l'évolution de la photographie dans le monde à travers différents thèmes abordés.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

Consultation - n° 12			
FONDATION SOZOPOL SOZOPOL FOUNDATION			
<i>Date de création :</i>	2002	<i>Siège :</i>	50 Milet Street 130 Sozopol, Bulgaria www.sozopol-foundation.com
<i>Représentation géographique :</i>	La Fondation Sozopol agit dans le sud-est de la Bulgarie.		
<i>Objectifs :</i>	Lutter pour la défense et l'application des droits de l'homme, pour la protection de l'environnement et pour la préservation du patrimoine et de l'héritage culturel bulgare. La Fondation œuvre également pour l'intégration sociale, la réalisation personnelle et le renforcement des valeurs morales. Enfin, elle participe à la formation des étudiants en histoire et en archéologie lors des processus de restauration et la conservation.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	Le Conseil d'administration déclare « ami de la Fondation » tout donateur dont la contribution est supérieure à 1 000 lévas pour les bulgares, 1 000 dollars pour les étrangers.		
<i>Structure interne :</i>	Le Conseil d'administration est l'organe suprême ; statue sur les orientations de développement, sur les résultats de l'activité et élit le président de la Fondation. Celui-ci gère l'ensemble de l'activité de la structure, émet des propositions de programme annuel, représente la Fondation auprès des tiers, élabore les rapports d'activité et statue sur toutes les décisions qui n'incombent pas au Conseil d'administration.		
<i>Activités :</i>	Mise en place des projets de rénovation dans le but d'atteindre la stabilité économique et environnementale dans la municipalité de Sozopol à travers la restauration et la conservation du patrimoine. Élaboration de sites Internet et de centre de promotion des monuments, de la culture et de l'héritage historique de la région du Sozopol. Développement d'un site touristique dans la région. Organisation de publications et autres éditions avec d'autres structures du même domaine de compétence dans le pays et à l'étranger. La Fondation met également en œuvre le programme de coopération transfrontalière entre les Républiques de Bulgarie et de Turquie sur des travaux de rénovation.		
<i>Budget :</i>	Certains gouvernements (Bulgarie, Norvège, Royaume-Uni...), l'Union européenne, le PNUD, le mécanisme financier de l'espace économique européen, les ministères du travail et de la culture bulgares, les donations des constituants, donations de personnes physiques et morales, revenus de l'exploitation du patrimoine de la Fondation.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	La Fondation Sozopol projette d'associer l'UNESCO à son projet de rénovation de la réserve architecturale et historique de la municipalité de Sozopol en intégrant la jeunesse aux activités de modernisation de la base matérielle de la culture bulgare. La Fondation désire également travailler en coopération avec l'UNESCO sur son programme de préservation de la biodiversité sur l'île Sveti Ivan – Bakarlaka (site protégé), comprenant la création d'un centre commun de gestion des zones protégées.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>		Admission au statut de consultation.	

Consultation – n° 13			
HUMAN VARIOME PROJECT INTERNATIONAL LIMITED			
<i>Date de création :</i>	2006	<i>Siège :</i>	161 Barry Street Carlton South VIC 3053, Australia www.humanvariomeproject.org
<i>Représentation géographique :</i>	Le Human Variome Project est une organisation internationale composée de scientifiques du monde entier. De ce fait, le Comité consultatif scientifique international comprend des personnes venues des États-Unis, de France, du Venezuela et d'Égypte.		
<i>Objectifs :</i>	Le Human Variome Project est une initiative de coopération internationale lancée par des scientifiques pour recueillir et coordonner toutes les données sur les variations génétiques à l'origine de maladies humaines et pour promouvoir la création dans chaque pays de pôles destinés à gérer ces données. Leur objectif est de parvenir à un partage libre et ouvert des informations sur la variation génétique et ses conséquences et ils s'attachent à élaborer et à maintenir les normes, les systèmes et l'infrastructure qui intégreront le partage de l'information dans la pratique clinique courante.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	Des généticiens, des diagnosticiens, des chercheurs et des scientifiques spécialisés en bio-informatique.		
<i>Structure interne :</i>	Le Conseil d'administration est le principal organe exécutif chargé de la gouvernance, de l'élaboration des actions, de la planification stratégique et de la viabilité financière du Human Variome Project. Le Conseil est composé de six directeurs et d'un président indépendant, ayant tous un mandat de trois ans, deux sièges étant libérés chaque année.		
<i>Activités :</i>	À travers ses activités, le Human Variome Project couvre les thèmes suivants : éthique, éducation, données déontologiques et collecte de données auprès des centres médicaux, collecte de données auprès des laboratoires, transfert de données et constitution de bases de données, intégration de l'ensemble des données et accès à ces données, évaluation de la pathogénicité, publication, crédit et incitations, collecte à travers le monde et notamment dans les pays émergents et en développement, gouvernance et mécanismes de financement, variation du génome humain et maladies courantes et traduction en projets pilotes dans le domaine de la santé.		
<i>Budget :</i>	Financements publics et dons privés.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'UNESCO a parrainé la première réunion du Human Variome Project à Melbourne en 2006. Elle a également parrainé et accueilli la troisième réunion biennale du Projet à son siège à Paris en 2010 et s'apprête à faire de même pour la quatrième réunion biennale en 2012. Compte tenu du mandat unique du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) dans le domaine de ces sciences, le Human Variome Project trouvera peut-être naturellement son lieu d'implantation au sein de l'UNESCO grâce au Programme. Le Conseil scientifique du PISF a vivement soutenu le partenariat avec le Human Variome Project à sa réunion de mars 2011 à Paris. Cette coopération fournit à l'UNESCO un partenaire spécialisé précieux concernant la génétique humaine, et constituera un point de départ pour l'élaboration d'activités de renforcement des capacités dans ce domaine, ainsi que de méthodologies pour le stockage de données, l'inventaire de résultats de recherche et leur utilisation scientifique, notamment dans les États membres en développement de l'UNESCO.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

Consultation – n° 14			
INSTITUT DESTRÉE			
<i>Date de création :</i>	1938	<i>Siège :</i>	Avenue Baron Louis Huart 9, B-5000 Namur, Belgique http://www.institut-destree.eu/
<i>Représentation géographique :</i>	À travers certains de ses programmes dont son projet Millenia 2015, l'Institut réuni un réseau d'experts internationaux qui lui assurent un ancrage international.		
<i>Objectifs :</i>	Centre de recherche et d'éducation permanente à vocation interuniversitaire, l'Institut conduit une réflexion continue, réalise des études et mène des actions dans le domaine du développement régional. Il poursuit ses objectifs en prêtant attention aux dimensions européennes et mondiales ainsi qu'à leurs impacts sur l'ensemble de la société.		
<i>Partenaires :</i>	ONU, Organisation internationale de la Francophonie.		
<i>Structure interne :</i>	L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'Institut. Le Conseil d'administration est composé de 5 à 15 membres élus pour une période de 2 ans.		
<i>Activités :</i>	L'activité phare de l'Institut Destrée est Millenia 2015 « Femmes actrices de développement pour les enjeux mondiaux » qui œuvre pour la reconnaissance du rôle des femmes dans la société. Il s'agit d'un processus de recherche prospective structuré autour de trois conférences internationales : « Transfert d'informations » à Liège en 2008, « Processus de connaissance » à l'UNESCO, à Paris, en 2011 et « Plateformes d'intelligence » aux Nations Unies à New York en 2015.		
<i>Fonds:</i>	Fonds gouvernementaux, dons privés, ventes de produits et abonnements.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Dans le cadre du projet Millenia 2005, l'Institut Destrée a collaboré avec la Division pour l'égalité des genres et a reçu le patronage de l'UNESCO.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

Consultation – n° 15			
INSTITUT DES CULTURES AFRO-EUROPÉENNES À PARIS (ICAEP)			
<i>Date de création :</i>	2009	<i>Siège :</i>	38, rue de Campo Formio 75013 Paris
<i>Représentation géographique :</i>	Vocation transnationale.		
<i>Objectifs :</i>	L'Association revêt une identité interculturelle basée autour des populations d'origine africaine et caribéenne installées en Europe. Le but principal est de créer un institut des cultures afro-européennes à Paris afin d'avoir un centre de la vie et de la pensée de la diaspora africaine en Europe. Sur le plan international, l'objectif est de resserrer les relations entre les continents africain et européen ; sur le plan national est de raffermir la cohésion sociale dans les pays européens au profit des populations issues de la diversité.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	Toute personne liée à l'Afrique.		
<i>Structure interne :</i>	Assemblée générale (une fois par an), Conseil d'administration (deux fois par an), Secrétariat général, Commissions.		
<i>Activités :</i>	Organisation de conférences, livrets pédagogiques.		
<i>Budget :</i>	Cotisations des membres, Subvention, partenariat, dons, produit des rétributions.		

<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'ICAEP propose les domaines de coopération suivants : (i) la revalorisation culturelle de l'Afrique ; (ii) le renforcement des capacités culturelles comme source d'enrichissement mutuel ; et (iii) le renforcement des capacités culturelles de la jeunesse issue de l'immigration.
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.

Consultation – n° 16	
INTERNATIONAL SOCIETY FOR CHINESE LANGUAGE TEACHING (ISCLT)	
<i>Date de création :</i>	1987
<i>Siège :</i>	Room 302, Building A NO 129 Deshengmenwai Street Xicheng District Beijing 100088, China www.shihan.edu.cn
<i>Représentation géographique :</i>	En 2011, l'ISCLT comptait 3 982 membres de 68 pays et régions différents à travers le monde. Parmi ces membres, on compte aussi bien des membres institutionnels qu'individuels.
<i>Objectifs :</i>	L'ISCLT œuvre pour faciliter l'enseignement de la langue chinoise, la recherche et sa promotion à l'échelle internationale ; contribue au renforcement des interactions entre les enseignants de langue et les chercheurs chinois, et les enseignants et chercheurs internationaux concernés par la langue chinoise. L'ISCLT agit pour la promotion d'une compréhension mutuelle entre les peuples de différentes régions, et participe en ce sens à la préservation de la paix dans le monde.
<i>Membres/ Partenaires :</i>	L'ISCLT est ouverte aux individus et organisations engagés dans l'enseignement, la recherche et la promotion de la langue chinoise. Elle sert de point de rencontre entre les institutions telles que la Société britannique de la langue chinoise, l'Association française d'enseignement de chinois, l'Association d'enseignement chinois dans les pays germaniques, en plus des particuliers et organisations à travers le monde.
<i>Structure interne :</i>	Le Congrès des membres est l'organe suprême de prise de décision au sein de l'ISCLT. Le Président est responsable de la surveillance et de la supervision des activités menées par les organisations. Ensuite, le Conseil permanent, comprenant 19 membres du monde entier, est compétent pour statuer sur les questions de gestion entre les réunions du Conseil. Le Conseil réunit 57 membres de 20 pays et régions différents. Il remplit les fonctions d'organe exécutif et supervise les activités quotidiennes de l'Organisation en dehors des réunions du Congrès. L'ISCLT comprend également un secrétariat basé à Beijing.
<i>Activités :</i>	L'Organisation développe les activités et la coopération entre les académies et soutient la recherche appliquée à l'enseignement international de la langue chinoise. Ainsi, elle contribue à la collecte et à la publication d'outils d'enseignement, organise des formations d'enseignants, œuvre pour un enseignement de qualité et la multiplicité des échanges à travers la publication de manuels d'enseignement et autres publications. L'ISCLT publie également des articles destinés à enrichir les séminaires internationaux de la langue chinoise et maintient son site Web à jour, permettant l'accès des membres à une grande diversité d'informations.
<i>Budget :</i>	Ses recettes sont générées par la participation annuelle de ses membres, les donations des organisations sociales et les profits réalisés grâce aux activités et services autorisés par ses statuts.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	À travers ce partenariat, l'Association souhaite mettre en place des mécanismes de coopération parmi les institutions culturelles et linguistiques du monde entier, participer conjointement au Forum des civilisations du monde, mener des formations de perfectionnement des compétences linguistiques et soutenir la recherche et les échanges académiques.
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.

Consultation - n° 17	
KUWAIT SOCIETY FOR THE ADVANCEMENT OF ARAB CHILDREN (KSAAC)	
<i>Date de création :</i>	1980
<i>Siège :</i>	P.O. Box 23928 Safa Kuwait 13100 www.ksaac.org.kw
<i>Représentation géographique :</i>	Tous les membres de la KSAAC sont de nationalité koweïtienne.
<i>Objectifs :</i>	La KSAAC vise à faire avancer les connaissances spécialisées sur le développement des jeunes enfants et l'éducation dans le monde arabe. Elle se consacre aussi à la réalisation de nouvelles recherches sur les premières phases du développement infantile. La KSAAC s'efforce d'atteindre les objectifs suivants : (i) identifier les facteurs et les circonstances qui influent sur les services éducatifs aux enfants ; (ii) prévoir des modèles appropriés de prestation de services éducatifs aux enfants ; (iii) proposer des moyens de conseiller les parents sur la manière de s'occuper des enfants ; (iv) identifier les différentes organisations concernant les enfants dans les pays arabes et étudier leurs problèmes ; (v) élaborer une stratégie arabe pour l'éducation et la santé des enfants ; (vi) sensibiliser les parents aux besoins des enfants et à la manière de jouer leur rôle parental ; (vii) mener des recherches sur le développement social, psychologique et physique des enfants ; (viii) étudier divers domaines liés au développement éducatif, psychologique et social des enfants.
<i>Membres :</i>	Des particuliers.
<i>Structure interne :</i>	La KSAAC est dirigée par un Conseil d'administration composé de sept membres, dont le Président, qui sont élus par l'Assemblée générale. L'Assemblée générale de la Société se réunit en session ordinaire une fois par an.
<i>Activités :</i>	La KSAAC participe à des projets de recherche dans tous les domaines liés à l'éducation et au développement de l'enfant. Elle produit le <i>Journal des enfants arabes</i> , l'un des périodiques spécialisés les plus prestigieux de la région arabe. En outre, la KSAAC publie des ouvrages traduits sur différents aspects de l'enfance, des livres demandés sur la littérature enfantine, ainsi que des ouvrages de vulgarisation scientifique pour les enfants. Enfin, elle organise des enquêtes, des conférences et finance des projets dans le domaine de l'enfance dans les pays arabes.
<i>Budget :</i>	Cotisations des membres, dons approuvés par le Conseil d'administration, aides publiques.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	La KSAAC a commencé à coopérer avec l'UNESCO (en particulier avec le Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth) en 1995 sur la question des indicateurs de l'éducation au Koweït. Elle a poursuivi cette coopération à travers plusieurs activités dans le domaine de l'éducation et de la protection des enfants, notamment des conférences, des réunions et des recherches conjointes. Récemment, la KSAAC et l'UNESCO ont collaboré en vue de la création du Réseau arabe d'information sur l'éducation (SHAMAA), une ONG qui travaille à la constitution d'une base de données sur les publications et les travaux de recherche des universités arabes au sujet de l'éducation.
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.

Consultation – n° 18			
LATIN AMERICA CAMPAIGN FOR THE RIGHT TO EDUCATION (CLADE) CAMPAÑA LATINOAMERICANA POR EL DERECHO A LA EDUCACIÓN			
<i>Date de création :</i>	2010	<i>Siège :</i>	Av. Prof. Alfonso Bovero, 430, conj. 10, Perdizes, São Paulo, 01254-000 Brésil www.campanaderechoeducacion.org
<i>Représentation géographique :</i>	La CLADE est présente dans toute l'Amérique latine.		
<i>Objectifs :</i>	La CLADE lutte pour le droit à une éducation publique de qualité et gratuite pour tous, sous la responsabilité étatique. Elle contribue à l'élaboration d'un programme d'éducation latino-américain en développant des processus d'intervention dans les politiques éducatives. Ses objectifs principaux sont : (i) renforcer la responsabilité publique de l'État dans l'application des droits humains fondamentaux et lutter pour la reconnaissance de l'éducation comme tel ; (ii) lutter pour la démocratisation et l'efficacité du système éducatif public basé sur une approche intersectorielle ; (iii) œuvrer pour la recherche de programmes de qualité et de processus éducatifs ; (iv) stimuler le changement dans les politiques éducatives afin que la démocratie participative garantisse le renforcement de la prise de décision de la société civile au sein du cadre légal.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	Peuvent s'affilier à la CLADE les alliances nationales, les réseaux régionaux et les organisations internationales non gouvernementales à caractère indépendant et démocratique, répondant aux mêmes objectifs et aux mêmes valeurs que celle-ci. De plus, ses membres se doivent d'être transparents et compter des organes de direction, de discussion et de délibération collective. Un seul réseau régional par pays pourra adhérer à la CLADE.		
<i>Structure interne :</i>	Assemblée générale, Comité directeur, Comités ad hoc ou spéciaux et Coordination exécutive. L'Assemblée générale est l'instance suprême, elle statue sur l'adoption des activités du Comité directeur et de la coordination exécutive ; elle détermine les politiques, les grands principes d'action et les programmes de la Campagne, ainsi que le budget général. Le Comité directeur coordonne la mise en œuvre des programmes et activités avec l'Assemblée générale.		
<i>Activités :</i>	Participation à 18 fora nationaux, lancement d'une campagne de publication d'études et d'analyses sur l'éducation, lutte contre la discrimination dans le système de justice régional par la mise en place d'audiences thématiques, organisation de débats, séminaires et ateliers de formation.		
<i>Budget :</i>	Participation financière des organisations partenaires, Association allemande pour l'éducation des adultes, Communauté européenne, ActionAid, Fonds régionaux de la société civile pour l'éducation (FRESCE), Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), Fonds pour le développement de programmes d'éducation (EPDF), Ayuda en acción, Real World Strategy (campagne mondiale pour l'éducation), Université de Valence, Save the Children.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	La relation officielle initiée le 28 mai 2011 donne lieu à une participation conjointe de l'UNESCO et de la CLADE aux programmes PRELAC et EPT afin de promouvoir le droit à l'éducation pour tous et d'encourager la participation et l'engagement de certains acteurs sociaux pour le développement de l'éducation et l'amélioration des résultats des programmes mis en œuvre.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>		Admission au statut de consultation.	

Consultation – n° 19			
MULTI-PURPOSE WOMEN'S COOPERATIVE IN QASSIM (HERFAH) ASSOCIATION DES FEMMES AUX OBJECTIFS POLYVALENTS (HERFA)			
<i>Date de création :</i>	2009	<i>Siège :</i>	P.O. Box 31933 code 52341 Al Qassim- Buraidah, Kingdom of Saudi Arabia www.herfah.org.sa
<i>Représentation géographique :</i>	L'Herfa agit en faveur des femmes saoudiennes.		
<i>Objectifs :</i>	Offrir des perspectives commerciales et professionnelles aux artisanes, fournir des possibilités d'emploi aux titulaires d'un diplôme universitaire en art ou en économie domestique, donner des conseils et des avis aux artisanes et aux titulaires de diplômes et mener à bien des projets productifs soutenant la production des familles chez elles. En outre, l'Herfa vise à former les artisanes au contrôle de la qualité, à l'éthique du travail collectif, au conditionnement, au marketing ; à documenter le patrimoine, à garantir l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux et à collaborer avec les organes compétents.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	l'Association compte 160 membres et travaille avec 100 artisanes. Elle est membre de l'Union coopérative arabe et a signé un mémorandum d'accord avec la société de conseil Talal Abu Ghazaleh.		
<i>Structure interne :</i>	L'organe principal est le Conseil d'administration qui est présidé par S.A. La Princesse Noura bint Mohamed Al Saud.		
<i>Activités :</i>	Organisation de concours d'artisanat (plus de 300 femmes et jeunes saoudiennes ont participé à un concours d'artisanat ouvert à tous en 2003), organisation d'expositions (exposition « L'artisanat en question 1 » à Riyadh en 2004), participation au premier forum économique pour les femmes de Riyadh en 2005 et à d'autres événements culturels tels que l'organisation du premier défilé de mode traditionnel tenu à Riyadh pour soutenir les artisanes de Qassim.		
<i>Budget :</i>	Fonds publics et privés.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'Herfa coopère avec l'UNESCO dans le domaine commun de la protection du patrimoine culturel et social. Le projet de l'Herfa est en effet de mobiliser et d'allouer des ressources aux niveaux local et national afin de protéger les traditions culturelles, imitant en cela les activités de l'UNESCO.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

Consultation – n° 20			
ORGANISATION POUR LA PAIX PAR LE SPORT PEACE AND SPORT			
<i>Date de création :</i>	2007	<i>Siège :</i>	Immeuble des Mandariniers 42 ter, Boulevard du Jardin Exotique 98000 Monaco www.peace-sport.org
<i>Représentation géographique :</i>	L'Organisation pour la paix par le sport développe ses activités dans 8 pays, en Afrique, Europe, Asie et Amérique latine et touche environ 50 000 jeunes. Elle compte 500 délégués de 95 pays différents.		
<i>Objectifs :</i>	Utiliser et promouvoir le sport en tant qu'outil de construction et de promotion de la paix. Dès lors, l'Organisation pour la paix par le sport a pour but de : (i) convaincre les gouvernements, organisations internationales et entreprises du secteur privé de l'intérêt essentiel que représente la pratique du sport en tant que langage de paix ; (ii) faire prendre conscience aux décideurs du sport – fédérations internationales, nationales, comités nationaux, voire clubs sportifs – que l'ensemble des pratiques qu'ils gèrent dépassent le cadre de la société sportive ; (iii) travailler à l'amélioration de la gouvernance relative au domaine sportif ; (iv) mobiliser les entreprises afin qu'elles prennent en compte le développement du sport dans la détermination de leurs politiques de responsabilité sociale et leur soutien au développement des communautés locales ; (v) proposer et soutenir des projets d'association public-privé ; (vi) faire évoluer le comportement des grands sponsors afin d'atteindre un degré d'engagement supérieur à une simple association d'image entre le sport et leurs produits.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	L'Association comprend des membres actifs, des membres d'honneur et des membres bienfaiteurs. Parmi les membres actifs : des fédérations internationales, des ONG, des organisations intergouvernementales et des comités olympiques nationaux.		
<i>Structure interne :</i>	L'Assemblée générale représente le pouvoir suprême et est composée des membres actifs. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus et est composé au minimum de trois membres élus par l'Assemblée générale. Il est compétent pour statuer sur la formation de comités d'honneur ou spécialisés, et de commissions techniques.		
<i>Activités :</i>	Organisation annuelle du Forum international pour la paix et le sport qui constitue une plate-forme de coopération internationale afin de renforcer les synergies entre le monde de la gouvernance relative au sport, les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. L'Association met en place de nombreux prix dont le <i>Prix pour la paix et le sport</i> décerné aux acteurs œuvrant pour la paix et la stabilité sociale. Elle met aussi en place des projets locaux de rencontres sportives, des programmes d'évaluations concernant leur efficacité, des programmes d'urgence ou encore de promotion de la paix et met en œuvre le Championnat pour la paix.		
<i>Budget :</i>	Cotisations de ses membres, subventions de collectivités publiques, des droits et contributions diverses acquittés par les participants et partenaires des événements ou par les prestataires de services liés à l'Association par un contrat et des libéralités en faveur de l'Association par une tierce partie.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'Organisation pour la paix par le sport travaille en collaboration avec l'UNESCO depuis 2009 pour la promotion du sport en tant qu'outil d'éducation, de développement et de paix. En plus de leur coopération concernant le Forum international pour la paix et le sport, l'Organisation a contribué à la mise en place des « Tables rondes » de l'UNESCO sur les politiques relatives à la jeunesse et la prévention de la violence dans la région des Grands Lacs en Afrique. Par ailleurs, les deux Organisations collaborent pour : (i) le développement d'un projet d'entrepreneuriat social à travers le sport destiné aux jeunes Africains, particulièrement ressortissants des pays en situation de post-conflit et nécessitant		

	de fortes politiques d'intégration ; (ii) l'élaboration d'un plan d'urgence en réponse aux situations de post-conflits et/ou post-désastres, basé sur l'utilisation du sport en tant qu'outil d'intégration pour les jeunes populations déplacées ; (iii) la réalisation d'une base de données en ligne concernant les bonnes pratiques dans le domaine du sport et de la paix.
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.

Consultation – n° 21

TRANSPARENCE INTERNATIONALE (TI) TRANSPARENCY INTERNATIONAL (TI)			
<i>Date de création :</i>	1993	<i>Siège :</i>	International Secretariat Alt-Moabit 96 10559 Berlin, Germany www.transparency.org
<i>Représentation géographique :</i>	TI jouit d'un rayonnement international considérable et possède des sections autonomes dans 80 pays des cinq continents.		
<i>Objectifs :</i>	TI est une organisation internationale de lutte contre la corruption. Elle attire l'attention du public sur les problèmes de corruption et met en œuvre une grande diversité de programmes incluant l'accès à l'information, à l'éducation, aux droits de l'homme, aux ressources naturelles, etc. Les travaux ne portent que sur des organisations ou institutions et non sur des individus, le but étant de rester neutre dans les conflits liés à la corruption.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	TI s'efforce de maintenir des relations de partenariat durables avec les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales et la société civile.		
<i>Structure interne :</i>	TI possède un secrétariat central en Allemagne et est divisée en 80 sections nationales. Chacune d'elle est autonome tant du point de vue financier qu'opérationnel.		
<i>Activités :</i>	Les activités de lutte contre la corruption de TI sont variées et agissent aux niveaux national et international. Les sections locales de son réseau rassemblent les acteurs pertinents des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des médias pour promouvoir la transparence dans les élections, au sein des administrations, des acquisitions et des affaires. Le réseau de sections de TI élabore également des campagnes de promotion et des actions de lobbying auprès des gouvernements pour mettre en œuvre des réformes de lutte contre la corruption. TI est surtout connue pour publier régulièrement des indices mondiaux sur la corruption : classement des États, taux de corruption par pays ou encore régularité des échanges internationaux. Elle se positionne également en observateur du fonctionnement démocratique des institutions nationales en émettant des avis sur les actions gouvernementales.		
<i>Budget :</i>	TI reçoit des fonds de différentes sources : gouvernements, fondations (Bill and Melinda Gates Foundation), secteur privé et individus.		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Transparence Internationale maintient des relations de coopération avec l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ). En outre, TI met en place des programmes de formation destinés aux jeunes et développe de nombreux programmes tels que « l'Éducation contre la corruption » ou « l'Implication des jeunes » ainsi que publie régulièrement un rapport sur la veille relative au financement de l'éducation et des professeurs. Par ailleurs, autres domaines de coopération sont possibles concernant la communication et la liberté d'information.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Admission au statut de consultation.		

ANNEXE III

FONDATIONS ADMISES EN RELATIONS OFFICIELLES

FICHES INDIVIDUELLES

Fondation – n° 1	
FONDATION CARITATIVE INTERNATIONALE AMAR	
<i>Date de création :</i>	1981
<i>Siège:</i>	Hope House, 45 Great Peter Street London, SW1P 3LT United Kingdom www.amarfoundation.org
<i>Représentation géographique :</i>	L'AMAR est un organisme caritatif britannique dont les activités sont menées en Iraq, au Liban et dans d'autres régions du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud.
<i>Objectifs :</i>	L'AMAR s'emploie à rétablir et soutenir les services professionnels dans les domaines de la médecine, de la santé publique, de l'éducation et des besoins fondamentaux parmi les réfugiés et au sein des communautés en difficulté des zones de conflit ou de troubles et de désordre civils. Stratégie : (i) renforcer les capacités professionnelles locales ; (ii) évaluer les normes par rapport à celles des organisations du système des Nations Unies compétentes, notamment l'OMS, l'UNESCO et l'UNHCR ; (iii) coopérer avec l'Organisation des Nations Unies ; (iv) enseigner et diffuser les bonnes pratiques grâce à la formation en cours d'emploi, à des cours externes et à des conférences ; (v) élaborer des modèles de travail et les reproduire au sein de l'AMAR et d'autres organismes ; (vi) faire connaître les besoins locaux en dehors des régions touchées ; (vii) adapter les coûts à l'économie locale ; (viii) acheter localement pour améliorer l'économie locale ; (ix) recourir au personnel et aux techniques des zones d'intervention pour répandre l'action dans d'autres pays ou régions ; (x) coopérer étroitement avec les gouvernements hôtes ; (xi) aider à créer un environnement pacifique ; (xii) encourager un dialogue pertinent et participer à la mise en œuvre du dialogue.
<i>Structure interne/ Membres :</i>	L'AMAR est dirigée par un Conseil composé de cinq membres, dont la Présidente exécutive : la Baronne Nicholson de Winterbourne.
<i>Activités :</i>	Depuis 1991, l'AMAR fournit des services professionnels de santé et d'éducation. Aujourd'hui, elle assure plus d'un million de consultations médicales chaque année à travers un réseau de 45 centres de santé en Iraq et au Liban. L'AMAR peut proposer des soins complets à faible coût grâce à son système de services de santé primaires, avec par exemple le programme des femmes bénévoles pour la santé, des cliniques mobiles et des visites d'infirmières à domicile qui s'ajoutent au travail de fond réalisé par les centres de soins de santé primaires (PHCC) et les postes de santé de la Fondation. Outre son action dans le domaine de la santé, l'AMAR fournit aux écoles primaires et secondaires des programmes concernant l'éducation sanitaire, la démocratie et les droits de l'homme. Elle élabore aussi des programmes pour les adultes, notamment des formations au leadership et des cours d'alphabétisation et de formation professionnelle en informatique, en anglais et en économie.
<i>Budget :</i>	Dons.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	La coopération entre l'AMAR et l'UNESCO a commencé en 1995 par une série de conférences sur le thème « Les civilisations européenne et islamique : espace de dialogue permanent », qui visait à favoriser la compréhension entre le monde occidental et le monde islamique, ainsi que par l'organisation de la troisième conférence à Paris en 1997. En 2005, l'AMAR et l'UNESCO ont signé un mémorandum d'accord dans le but d'élaborer des projets conjoints de soutien en faveur de la reconstruction des systèmes éducatifs dans les pays où ces systèmes sont en transition, notamment en

	<p>Iraq. Les objectifs du mémorandum d'accord sont les suivants : promotion de l'égalité d'accès à un enseignement de qualité ; formation des enseignants et élaboration de programmes d'études à tous les niveaux d'enseignement ; promotion de l'éducation pour la paix ; développement des compétences de base, techniques et professionnelles ; réduction de l'analphabétisme ; amélioration de la gestion des systèmes éducatifs ; renforcement de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation ; renforcement de la coopération internationale en faveur de l'éducation et collaboration avec d'autres pays et institutions d'excellence.</p>
<p><i>Décision de la Directrice générale :</i></p>	<p>Fondation admise en relations officielles.</p>

Fondation – n° 2			
CENTRE FOR INTERNATIONAL HERITAGE ACTIVITIES			
<i>Date de création :</i>	2006	<i>Siège :</i>	Steenstraat 1 Postbus 11125 2301 EC Leiden, The Netherlands www.heritage-activities.org
<i>Représentation géographique :</i>	À l'heure actuelle, le Centre for International Heritage Activities (CIE) exécute et élabore des initiatives avec des partenaires locaux, régionaux et internationaux dans les pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Antilles, Argentine, Australie, Brésil Canada, Fédération de Russie, Ghana, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Sri Lanka, Suriname, Taiwan, République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'à New York.		
<i>Objectifs :</i>	Le CIE est une organisation indépendante à but non lucratif pour l'échange international de connaissances sur le patrimoine issu de l'expansion coloniale européenne et pour la coopération internationale en matière de patrimoine. Le CIE participe à la gestion de programmes internationaux sur le patrimoine et encourage la recherche universitaire sur le patrimoine de l'expansion européenne. Sa priorité est donc la coopération internationale dans le domaine du patrimoine culturel.		
<i>Membres/ Partenaires :</i>	Le CIE dispose d'un réseau d'experts internationaux du patrimoine et de coordonnateurs de projets, qui est géré depuis ses bureaux de Steenstraat à Leiden.		
<i>Structure interne :</i>	Le Centre est organisé comme une fondation avec un conseil d'administration.		
<i>Activités :</i>	L'objectif du CIE est atteint grâce à trois piliers : le réseau international, l'élaboration de programmes et la recherche. En conséquence, le CIE s'efforce de maintenir et d'accroître un vaste réseau d'experts dans le domaine de la gestion du patrimoine et de la recherche y afférente au niveau international. Dans le cadre de ce réseau, le CIE agit en qualité d'intermédiaire et propose une aide technique, s'occupe de la gestion du patrimoine et mène des recherches universitaires les cas échéant. En outre, le CIE offre assistance et conseils pour élaborer des projets d'activités concernant le patrimoine international. Il met en œuvre des projets de « bonnes pratiques » et encourage les nouvelles activités relatives au patrimoine international. Enfin, le CIE soutient la recherche universitaire sur le patrimoine international en encourageant vivement l'établissement de cadres didactiques et théoriques à l'appui d'activités concrètes. Le Centre encourage et soutient les programmes de recherche théorique des universités et d'autres instituts compétents et il participe à des cours universitaires sur le patrimoine international.		
<i>Budget :</i>	L'action du CIE est financée par les contributions de gouvernements, d'organismes internationaux et d'organisations régionales et locales. Parmi les principaux donateurs figurent le Ministère néerlandais des affaires étrangères, le Ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et des sciences et le Service néerlandais pour le patrimoine culturel (RCE).		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Ces dernières années, le CIE a entrepris plusieurs activités en coopération avec l'UNESCO en Afrique. Ces activités se rapportent toutes au thème du patrimoine culturel maritime et subaquatique. Le CIE a ainsi mis en œuvre plusieurs formations, programmes de renforcement des capacités et a pris en considération les exigences de la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. En 2010, de telles activités ont eu lieu en Afrique du Sud, dans les États fédérés de Micronésie, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie. En outre, le CIE a mis au point avec l'UNESCO une proposition destinée à la région africaine de l'océan Indien et comprenant des programmes de formation pour les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles.		
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Fondation admise en relations officielles.		

Fondation – n° 3	
ONE LAPTOP PER CHILD (OLPC)	
<i>Date de création :</i>	2005
<i>Siège :</i>	Avenue Adèle 1, 1310 La Hulpe Belgique www.one.laptop.org
<i>Représentation géographique :</i>	Près de 2,5 millions de professeurs en Amérique latine font partie du projet OLPC, ainsi que 500 000 en Afrique et dans le reste du monde. Leur partenaire le plus important est l'Uruguay (le premier pays au monde à fournir à chaque enfant d'école primaire un ordinateur portable). La Fondation est également très présente au Pérou, en Argentine, au Mexique, au Rwanda. Plus récemment, OLPC se développe à Gaza, en Afghanistan, en Haïti, en Éthiopie et en Mongolie.
<i>Objectifs :</i>	Cette Fondation a pour objectif global l'éradication de la pauvreté à travers l'éducation et notamment l'introduction de TIC dans l'éducation primaire.
<i>Membres/ Partenaires :</i>	OLPC a des nombreux partenaires privés, tels que City Group, Foley Hoag, Fuse project, Nurun, et publics, tels que le PNUD. Les membres fondateurs incluent Google et ebay.
<i>Structure interne :</i>	Les deux organes principaux sont le Conseil administratif et le Conseil scientifique de OLPC.
<i>Activités :</i>	Pour atteindre leurs objectifs, la Fondation a développé un équipement, du contenu et un logiciel informatiques pour créer un ordinateur portable peu consommateur d'énergie, et connecté à Internet pour 100 dollars pièce. Équipé de panneaux solaires, cet ordinateur permet un apprentissage collaboratif, divertissant et autonome. Grâce à ce genre de technologie, les enfants sont engagés dans leur propre éducation et apprennent, partagent et créent ensemble. Les activités de OLPC visent la diffusion la plus large de cette technologie.
<i>Budget :</i>	Le projet OLPC est financé par des entreprises, notamment Advanced Micro Devices (AMD), Brightstar Corporation, eBay, Google, Marvell, News Corporation, Nortel, Red Hat et SES. Chaque entreprise a fait un don de 2 millions de dollars et participe aux efforts de l'Association en fournissant de l'expertise et des moyens dans certains domaines comme la logistique, la chaîne de fabrication, etc.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Le Secteur de la communication et de l'information coopère avec OLPC depuis sa création. La Fondation a présenté son initiative lors d'une conférence de l'UNESCO sur les technologies de l'information dans l'éducation en 2005, puis ses Directeurs ont rencontré la Directrice générale en 2010. Le Bureau de l'UNESCO à Montévidéo, en Uruguay, a également coopéré avec OLPC dans la mise en place d'un projet donnant accès aux ordinateurs portables aux enfants en école primaire. La Fondation porte un intérêt particulier au continent africain et coopère ainsi également avec le Département Afrique. Les projets déjà démarrés sur ce continent se situent au Rwanda, au Mozambique, au Cameroun, au Gabon, au Ghana, au Swaziland, au Mali. Avec un projet de 3 215 enfants à Tombouctou depuis 2009, OLPC souhaite aussi équiper et former des enfants et leurs instituteurs dans la capitale de Bamako, avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Bamako. Ce projet permettrait à environ 10 000 enfants entre 6 et 12 ans d'accéder à des meilleurs curriculum scolaires. Il s'agit d'un projet en deux phases, incluant la formation des instituteurs et l'utilisation d'ordinateur XO, connectés à Internet. Chaque <i>laptop</i> serait également équipé d'un panneau solaire portable. Ce projet bénéficie d'un soutien total des autorités ainsi que des communautés locales.
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	Fondation admise en relations officielles.